

*Exemplaire destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D. 212-6 du code forestier.*

# Aménagement forestier

# Forêt domaniale

# de CHIZE

Départements :      département Deux-Sèvres (79)  
                              département Charente-Maritime (17)

**2016 - 2035**

Surface cadastrale :                      4 794,0562 ha  
Surface retenue pour la gestion :      4 795,81      ha

Altitudes extrêmes :      47 m – 101 m

Révision d'aménagement

DRA : Plateaux calcaires charentais – (à l'étude : non publiée)



Certifié ISO 9001 et ISO 14001





Direction Territoriale Centre-Ouest  
Agence Régionale Poitou-Charentes  
Unité territoriale Charente/Deux-Sèvres sud

Départements : Deux-Sèvres, Charente-Maritime  
Arrondissements : Niort (79), St Jean d'Angély (17)  
Communes de situation : Beauvoir sur Niort, Belleville,  
Boisserolles, Brieuil sur Chizé, Chizé, Les Fosses, Marigny,  
Prissé la Charrière, Secondigné sur Belle, Le Vert, Villiers en  
Bois (79), St Séverin sur Boutonne (17).  
Région IFN : 515 (Sylvoécocorégion IFN F-12 "Terres de  
Groies")  
D R A : Non publiée

# Forêt domaniale de CHIZE

Surface en gestion : 4795,81 ha

## REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER (2016 - 2035)

**Objectif général** : Protection générale du milieu et production

**Traitement** :

Futaie régulière	1980,31 ha
Futaie irrégulière	193,35 ha
Hors sylviculture	2620,24 ha
RBI	
Prairie et divers	191 ha

### Essences principales

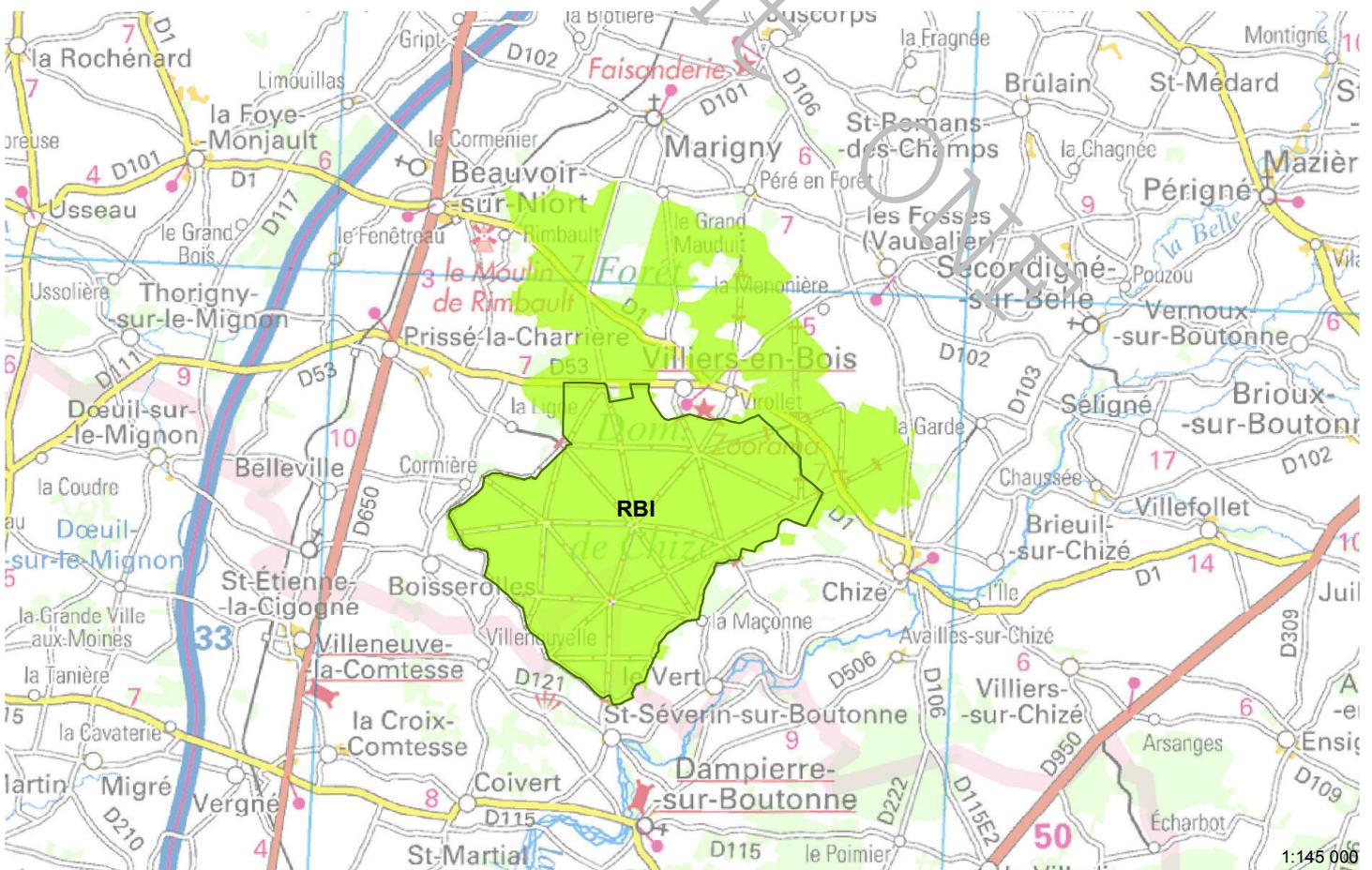
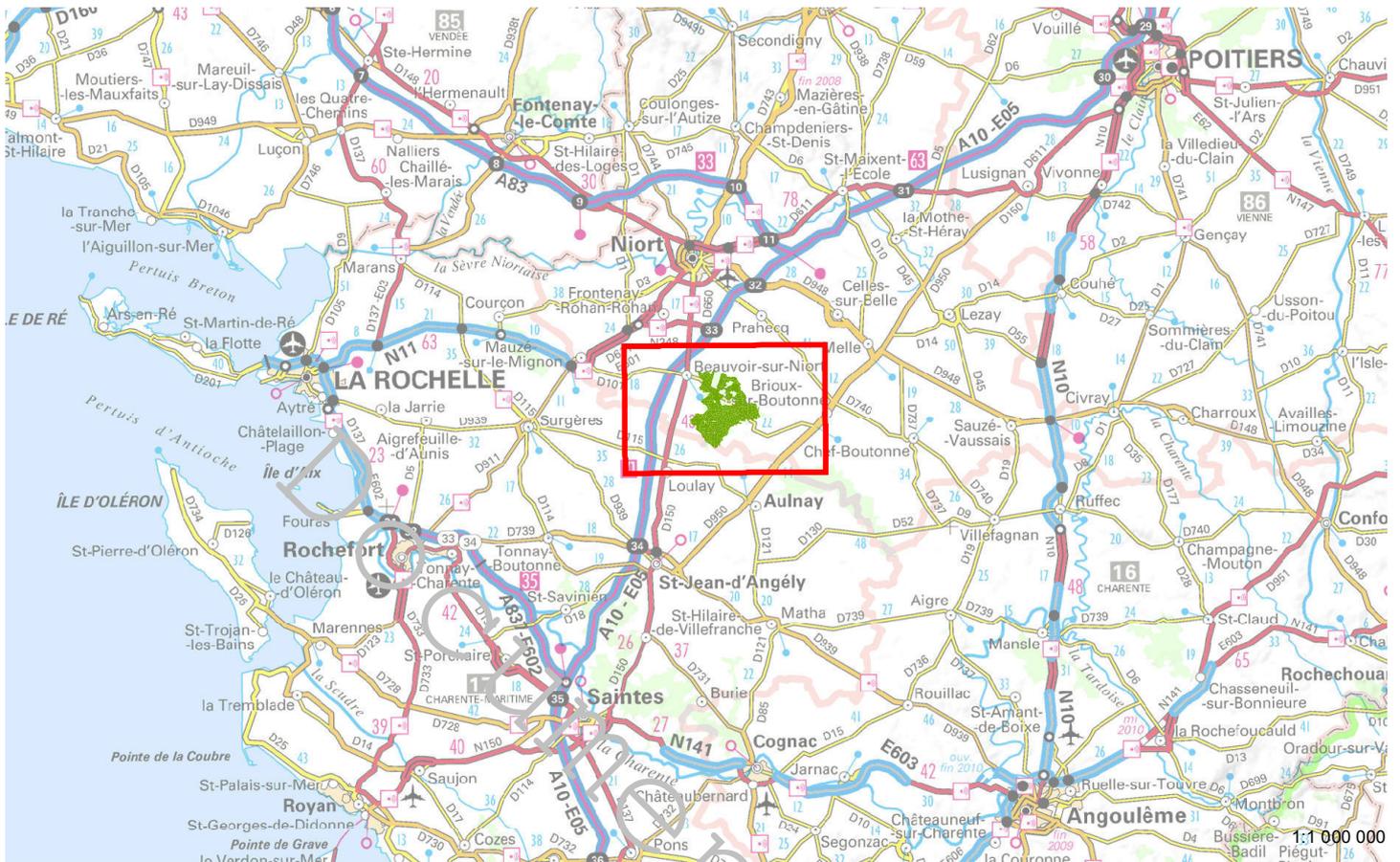
En surface dans l'étage dominant

FEUILLUS	93 %	
	Hêtre	35 %
	Chênes	41 %
	Feuillus précieux	3 %
	Feuillus divers	14 %
RESINEUX	7 %	
	Douglas	1 %
	Pin laricio	5 %
	Résineux divers	1 %

Altitude supérieure : 101 m  
Altitude moyenne : 80 m  
Altitude inférieure : 47 m

## SOMMAIRE

<b>PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DE CHIZE</b> ....	3
<b>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN</b> .....	<b>6</b>
<b>1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT</b> .....	<b>6</b>
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT .....	6
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS .....	7
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES .....	9
<b>1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS</b> .....	<b>10</b>
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL.....	10
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS .....	13
<b>1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET</b> .....	<b>19</b>
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE .....	19
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE .....	21
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU) .....	25
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	27
<b>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D'ACTIIONS</b> .....	<b>28</b>
<b>2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION</b> .....	<b>28</b>
<b>2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE</b> .....	<b>28</b>
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS .....	28
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE .....	29
<b>2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT</b> .....	<b>31</b>
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARQUETS : A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	31
2.3.2 FUTAIE IRREGULIERE ET FUTAIE JARDINEE : SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	33
<b>2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION</b> .....	<b>33</b>
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	33
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES .....	40
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION PONCTUELLES .....	40
<b>2.5 PROGRAMME D'ACTIIONS POUR LA PERIODE 2016-2035</b> .....	<b>41</b>
2.5.1 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCIER - CONCESSIONS .....	41
2.5.2 PROGRAMME D'ACTIIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	41
2.5.3 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	54
2.5.4 PROGRAMME D'ACTIIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET .....	58
2.5.5 PROGRAMME D'ACTIIONS MENACES PESANT SUR LA FORET .....	61
2.5.6 PROGRAMME D'ACTIIONS ACTIONS DIVERSES .....	62
2.5.7 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB .....	62
2.5.8 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L. 122-7 (§ 2°) ET L. 122-8 DU CODE FORESTIER.....	63
<b>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI</b> .....	<b>64</b>
<b>3.1 RECAPITULATIFS</b> .....	<b>64</b>
A – VOLUMES DE BOIS A RECOLTER.....	64
B – ESTIMATION DE LA RECETTE BOIS .....	66
C – RECETTES – DEPENSES – RECAPITULATIF GLOBAL ANNUEL .....	67
<b>3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT</b> .....	<b>69</b>
<b>TITRE 4 – ANNEXES</b> .....	<b>71</b>



# PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE de CHIZE

**Forêt Domaniale de CHIZE (4795,81 ha)**

**Révision d'aménagement — 2016 - 2035**

## Le contexte

La forêt domaniale de CHIZE, occupe un plateau faiblement ondulé, légèrement incliné vers l'ouest, d'altitude comprise entre 47 et 101 m. Elle dépend du bassin versant de la Boutonne au sud et à l'est et du bassin de la Sèvre niortaise au nord et à l'ouest. Principalement constituée de Hêtre, de Chêne pubescent, Erable champêtre, Erable de Montpellier et divers feuillus. Des résineux - Pin laricio - Douglas, Sapin de Nordman, ont été introduits à la fin des années 1960.

Les différences de potentialités sont sensibles. Elles dépendent notamment :

- de la capacité de la végétation à prospector ces sols en fonction de la compacité et de la fragmentation du matériau calcaire sous-jacent.
- de la capacité de ces sols calcaires à restituer l'humidité en période estivale

La forêt est bien desservie dans son ensemble par un réseau de routes privées et publiques.

## Les principaux niveaux d'enjeux de la forêt

L'enjeu de production ligneuse est d'un niveau peu élevé. L'accroissement moyen constaté ne dépasse pas 4 m<sup>3</sup>/ha/an. La croissance et la qualité des arbres sont limitées, compte tenu des conditions stationnelles difficiles en raison de contraintes édaphiques et climatiques fortes. L'enjeu de production est sans objet sur le périmètre de la RBI et les zones hors sylviculture (cf § 1-1-2)

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
<b>Production</b>	2622 ha		2174 ha	

Les enjeux environnementaux sont déterminants et représentent un enjeu très élevé. La forêt domaniale de Chizé est inscrite dans le site Natura 2000 FR 5400450 (ZSC de 17357 ha). Le DOCOB a été approuvé le 24 février 2012. La création de La RBI de la Sylve d'Argenson (arrêté du 26 septembre 2006) est venue conforter l'importance reconnue des habitats et des espèces patrimoniales présents, avec un enjeu fort. La forêt domaniale de Chizé est identifiée comme Réservoir de Biodiversité dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charentes approuvé par arrêté préfectoral du 3 novembre 2015.

Niveau d'enjeu	Ordinaire	Reconnu	Fort
<b>Biodiversité</b>		2176 ha	2620 ha

Les enjeux sociaux relève d'un niveau local. La fréquentation est limitée et concentrée autour du parc ZOODYSEE. Trois périmètres éloignés de captages (hors forêt) impactent légèrement le périmètre domanial.

Niveau d'enjeu	Local	Reconnu	Fort
<b>Accueil du public – paysage</b>			
<b>Protection de la ressource en eau potable</b>	4596 ha		

S'agissant des **risques naturels**, la forêt n'est pas concernée.

Niveau d'enjeu	Sans objet	Faible	Moyen	Fort
Risques naturels	4596 ha			

### L'état des lieux et le bilan de l'aménagement précédent

---

La Forêt Domaniale de Chizé est un territoire de convergences entre influences méridionales, en limite nord de l'aire de l'érable de Montpellier, et septentrionales en limite sud de l'aire du hêtre de plaine. La dominance du hêtre est le résultat de plusieurs siècles de sylviculture volontariste au bénéfice de cette essence de grande valeur patrimoniale. On favorisait son développement "partout où les conditions du milieu ouvraient des perspectives favorables", alors qu'il disparaissait des rares forêts privées voisines.

Plusieurs difficultés majeures, au cours du 20<sup>e</sup> siècle, ont façonné l'évolution de la forêt :

- Début des années 1960 : la régénération naturelle du hêtre aléatoire incite à des reboisements en résineux et en hêtre sur 600 ha. Les résultats très mitigés amènent à abandonner la pratique au début des années 1980.
- A la fin des années 1980 : une grave phase de dépérissement du hêtre de plus de 60 ans est responsable de fortes mortalités (100000 m<sup>3</sup> exploités)
- La tempête de 1999 affecte très fortement les peuplements (plus de 150000 m<sup>3</sup>).

L'ouverture brutale de peuplements souvent très denses (et peut-être les conditions climatiques estivales plutôt favorables au cours de la première décennie 2000) a cependant permis l'installation d'une régénération naturelle abondante et très diversifiée. Le hêtre, à la dynamique juvénile soutenue, domine fréquemment dans les jeunes peuplements.

En 1953, l'installation d'un dépôt de munitions sur 2600 ha a limité l'accès à la forêt. La création de la plus grande RBI de plaine (arrêté du 26 sept 2006) a stoppé toute exploitation sylvicole sur ce périmètre.

Les **peuplements forestiers** sont caractérisés par :

- La surface importante des jeunes peuplements de moins de 30 ans (près de 55% de la surface en sylviculture) – régénération naturelle installée depuis le début de la décennie 1990.
- La part très élevée de futaie de feuillus divers (FA.F) issue de régénération naturelle récente (tempête de 99) où aucune essence ne domine.
- Une surface importante de résineux, douglas et pin laricio, qui atteignent les diamètres d'exploitabilité.
- Des volumes sur pied faibles et une qualité des bois commune.

La surface en sylviculture s'élève à 2174 ha.

La sylviculture menée dans les peuplements de futaie régulière est dynamique. Les caractéristiques des peuplements sont proches des normes en vigueur. Les peuplements résineux portent encore les séquelles des dégâts de la tempête de 1999. Leur état sanitaire général est satisfaisant.

**L'équilibre sylvo-cynégétique est fragile** : les populations de chevreuil sont à un niveau acceptable. Celles de sanglier plus faibles. Le cerf, installé depuis quelques années pourrait rapidement poser des difficultés. Une grande vigilance est nécessaire.

**L'aménagement précédent** (2006 -2015) a permis de répondre aux dommages causés par la tempête de 1999. Les travaux et les récoltes ont été conduits conformément aux objectifs.

### Les grandes options du nouvel aménagement et le programme d'actions

---

**Pour l'avenir, l'objectif est d'assurer la multifonctionnalité du milieu forestier sans créer d'opposition ni de conflit d'usage** entre :

- la production,
- la conservation et la protection de milieux et d'espèces remarquables, en particulier sur les zones à enjeux environnementaux forts (Natura 2000). La situation géographique de Chizé et la présence de la RBI en fait un véritable laboratoire et un pivot du suivi des évolutions du climat et de l'adaptation des espèces.

### - l'accueil du public, la valorisation des paysages et le rôle social

Compte tenu des structures en place, le traitement régulier restera prépondérant. Le traitement en futaie irrégulière a été retenu pour les parcelles à structure encore irrégularisée issues des anciens TSF.

Les essences objectif principales sont le Chêne sessile, le Chêne pubescent, le Hêtre et les espèces accompagnatrices (Erables, Charme, Merisier, Alisier torminal et autres fruitiers) qui atteindront l'étage dominant.

### La sylviculture mise en œuvre répondra aux objectifs suivants :

- **produire plus de bois, éco matériau de qualité et source d'énergie renouvelable**, en application des guides de sylviculture et des accords nationaux. La poursuite de la dynamisation de la sylviculture doit tendre à limiter les risques de dépérissements chroniques et permettre aux peuplements forestiers de s'adapter à l'évolution attendue du climat.

Le présent aménagement prévoit une récolte annuelle de 4876 m<sup>3</sup>, hors évènement exceptionnel, soit 2,3 m<sup>3</sup>/ha/an sur les 2174 ha en production. Cette récolte est inférieure à l'accroissement moyen des peuplements. Elle est conforme aux possibilités d'une forêt fortement rajeunie, aux classes d'âges très déséquilibrées. La prochaine période de 20 ans sera une phase de capitalisation, consécutive à la destruction brutale des peuplements adultes par les tempêtes de 1999 et les dépérissements des années antérieures. La légère augmentation en fin de période se justifie par la montée en puissance des jeunes peuplements qui atteignent un régime de production soutenu.

La surface à ouvrir en régénération atteint 180 ha dans un groupe de régénération de 195 ha.

- **préserver la biodiversité** : respect des prescriptions des documents de gestion environnementale (*document d'objectifs et charte Natura 2000*) et des directives ONF en matière de gestion courante et de conservation des gros arbres ou dépérissants favorisant la richesse biologique. La RBI joue un rôle déterminant.

- **favoriser le rôle social** : par une sylviculture adaptée au niveau des sites important en terme paysager et d'accueil. Cela concerne notamment l'environnement de ZOODYSEE, les carrefours importants et les entrées de la forêt. La prise en compte des périmètres de captage.

### Conclusions

---

La mise en œuvre d'une sylviculture dynamique et économe doit contribuer à pérenniser le milieu forestier en assurant l'approvisionnement de la filière bois dans le respect de la biodiversité forestière ordinaire et remarquable.

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**

La forêt domaniale de CHIZE appartient au domaine privé de l'Etat.  
Sa gestion est confiée à l'Office National des Forêts.

Délégation territoriale : Centre Ouest Auvergne Limousin (COAL)  
Agence régionale : Poitou-Charentes  
Unité territoriale : Charente – Sud / Deux Sèvres

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	Etat
Nom de l'aménagement	<b>Forêt domaniale de CHIZE</b>
Départements de situation	<b>Deux-sèvres ; Charente-maritime</b>
Région nationale IFN de référence	515 – Groies (Sylvo-écorégion IGN - F12)
Directive régionale d'aménagement	Plateaux calcaires charentais (à l'étude)

La forêt porte le nom de CHIZE depuis au moins le début du Moyen-âge. Chizé était un bourg actif, au franchissement de la Boutonne, sur une voie romaine menant de Saintes à Poitiers.

Départements	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Deux-Sèvres	Beauvoir sur Niort	288,8742
	Belleville	147,4858
	Boisserolles	499,1957
	Brieuil sur Chizé	88,9020
	Chizé	601,0131
	Les Fosses	272,7125
	Marigny	473,3404
	Prissé la Charrière	163,7220
	Secondigné sur Belle	6,4339
	Le Vert	478,0254
	Villiers en Bois	1545,9279
Charente Maritime	St Séverin sur Boutonne	228,4233
Total		4794,0562

- **Période d'application de l'aménagement**

La période d'application de l'aménagement est de 20 ans soit 2016-2035.

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de CHIZE	F09793Q	4794,0562	12 juillet 2007	2006	2015

- **Carte de situation de la forêt**

La forêt domaniale de Chizé forme un massif compact, avec cependant quelques vastes enclaves, au cœur d'une zone agricole dans le sud du département des Deux-Sèvres.

La carte suivante présente la forêt dans son environnement géographique.

### 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Les surfaces de l'aménagement**

<b>Surface cadastrale</b>	<b>4794,0562</b>	<b>ha, ares centiares</b>
<b>Surface retenue pour la gestion</b>	<b>4795,81</b>	<b>ha, ares</b>
<b>Surface boisée en début d'aménagement</b>	<b>4783,95</b>	<b>ha, ares</b>
<b>Surface en sylviculture de production</b>	<b>2173,66</b>	<b>ha, ares</b>

La surface cadastrale est celle inscrite au RDF le 5 août 2015. La surface retenue pour la gestion est calculée grâce au SIG après numérisation de la propriété privée de l'Etat. L'écart est minime et correspond à la précision relative liée à la numérisation.

La surface de la Réserve Biologique Intégrale s'élève à 2620,24 ha.

La surface en sylviculture de production s'établit à 2173,66.

S'ajoute 1,91 ha classé hors sylviculture (HSY) qui correspond à deux prairies d'anciennes MF (Plan de Rimbault et Parc de Villiers) et à l'atelier affecté à l'agence travaux.

- **Etat des lieux**

Les limites de la forêt sont correctement assises par des bornes et (ou) un fossé de périmètre régulièrement entretenus. Des pressions sur les limites s'exercent ponctuellement sur le périmètre agricole. Les pratiques agricoles peuvent altérer le fossé périmétral, ou endommager les bornes. Une vigilance soutenue est nécessaire.

Deux parcelles gérées par l'ONF n'apparaissent plus à la cote de l'Etat, ZC 40 et 46 pour 0,2325 ha (cf annexe 2). Bien que la forêt domaniale ait été exclue du périmètre de restructuration foncière, le remembrement agricole de Prissé la Charrière serait responsable de cette distorsion que le Service Foncier s'emploie à régler.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Périmètre concerné	Date	Lieu d'archivage
Forêt domaniale	31 décembre 1847	Archives départementales et copies à l'agence et partiellement dans les triages concernés.

Un procès-verbal général de délimitation, clos le 31 décembre 1847 (document original déposé aux archives départementales des Deux-Sèvres), établit les limites de la forêt matérialisées par un ensemble de bornes et de fossés.

Les évolutions foncières postérieures, échanges divers ou remembrements riverains, ont fait l'objet de documents d'arpentage et de bornage détenus par le Service Foncier Territorial.

La longueur totale du périmètre, régulièrement entretenu, atteint 73 km, dont 21 km pour les enclaves.

- **Origine de la propriété forestière**

L'aménagement de 1994 apporte des précisions quant à l'origine de la forêt qui est devenue bien royal dès 1350.

Le passé récent de la forêt est marqué par l'installation en 1953 d'un dépôt de munitions de l'OTAN géré par l'armée américaine jusqu'à son départ en 1967. Ce vaste périmètre de 2600 ha est entièrement clos d'un grillage de 2,5 m de haut. La Réserve Biologique Intégrale de la sylve d'Argenson occupe cet espace.

En 2003, un échange avec le département des Deux Sèvres a soustrait l'emprise du parc Zoodycée et diverses parcelles boisées du domaine privé de l'état (environ 52 ha).

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire forestier ne sera pas modifié par rapport au précédent aménagement.

- **Concessions**

**Concessions en cours**

Type et libellé de la concession	Début	Fin	Localisation
ACCA Chizé	avril 2004	mars 2016	HC
SEOLIS – transport électricité	mars 2008	Fin de vie ouvrage	P 88
FRANCE TELECOM - ORANGE	novembre 1932	Fin de vie ouvrage	P 80
SEOLIS – transport électricité	juillet 1931	Fin de vie ouvrage	P 34
SEOLIS – transport électricité	mars 1930	Fin de vie ouvrage	P 74, 75
SIAEP les Fosses - électricité	octobre 1995	Fin de vie ouvrage	P 54, 55, 85, 88
SEOLIS – transport électricité	août 1999	Fin de vie ouvrage	P 131, 133, 134 ...
METEO-FRANCE	décembre 1995	décembre 2016	P 189
SYBM conduite d'eau potable	octobre 1995	Fin de vie ouvrage	P 210, 211
FRANCE TELECOM - ORANGE	juillet 1995	Fin de vie ouvrage	P 54, 55, 85, 88
Université de Nantes	janvier 2009	décembre 2008	P 189
SEOLIS – transport électricité	janvier 2009	Fin de vie ouvrage	P 42, 69
CNRS	janvier 2009	décembre 2017	Portail manuel de l'entrée commune
Syn alimentation eau potable	janvier 2010	décembre 2018	P 96, 97, 108 ...
CNRS	Eteint, en cours de négociation		P 142
M GOICHON JP	novembre 2012	octobre 2021	P 53
ANNY ROBERT	février 2013	janvier 2022	P 34

L'essentiel des concessions en vigueur concerne des équipements d'intérêt public qui répondent à une demande sociale. Ils ne remettent globalement pas en cause la multifonctionnalité attendue du milieu forestier. L'emprise de ces équipements doit retourner à l'état boisé au terme de leur exploitation.

Les recettes de ces concessions s'élèvent à 1500,00 €/an.

### 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- Classement des surfaces par fonction principale et niveaux d'enjeu

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu		Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface retenue pour la gestion
Fonctions principales	Production ligneuse	sans objet 2622,15	faible	moyen 2173,66	fort	4795,81
	Fonction écologique		ordinaire	reconnu 2175,57	fort 2620,24	4795,81
	Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		local 4795,81	reconnu	fort	4795,81
	Protection contre les risques naturels	sans objet 4795,81	faible	moyen	fort	4795,81

- **La fonction de production** ligneuse est d'un niveau peu élevé. L'accroissement moyen constaté ne dépasse pas 4 m<sup>3</sup>/ha/an. La croissance des arbres est limitée, compte tenu des conditions stationnelles difficiles en raison de contraintes édaphiques et climatiques fortes. La forte présence du Hêtre et les risques que fait peser l'évolution du climat sur cette essence L'enjeu de production est sans objet sur le périmètre de la RBI et les zones hors sylviculture (cf § 1-1-2)
- **La fonction écologique** est déterminante et présente un enjeu très élevé. La forêt domaniale de Chizé est inscrite dans le site Natura 2000 FR 5400450 (ZSC de 17357 ha). Le DOCOB a été validé en mars 2012. La création de La RBI de la Sylve d'Argenson est venue conforter l'importance reconnue des habitats et des espèces patrimoniales présentes avec un enjeu fort. La forêt domaniale de Chizé est identifiée comme Réservoir de Biodiversité dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Poitou-Charentes approuvé par arrêté préfectoral du 3 novembre 2015.
- **La fonction sociale -accueil, paysages et préservation des ressources en eau-** relève d'un enjeu local. La fréquentation est limitée et concentrée autour du parc ZOODYSEE. D'autre part, trois périmètres éloignés de captages (hors forêt) impactent légèrement le périmètre domanial.
- La forêt de Chizé n'a pas de rôle avéré en terme de **protection contre les risques naturels**. Cependant le département des Deux-Sèvres est désigné comme potentiellement à risque feux de forêt.

- **Carte des fonctions principales de la forêt**

La carte suivante situe les différents enjeux.

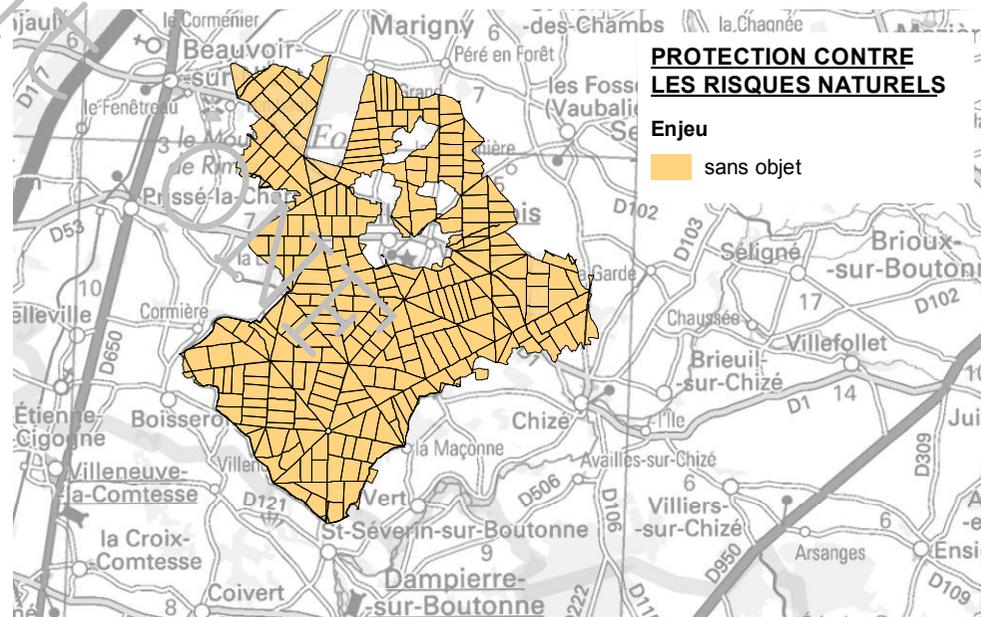
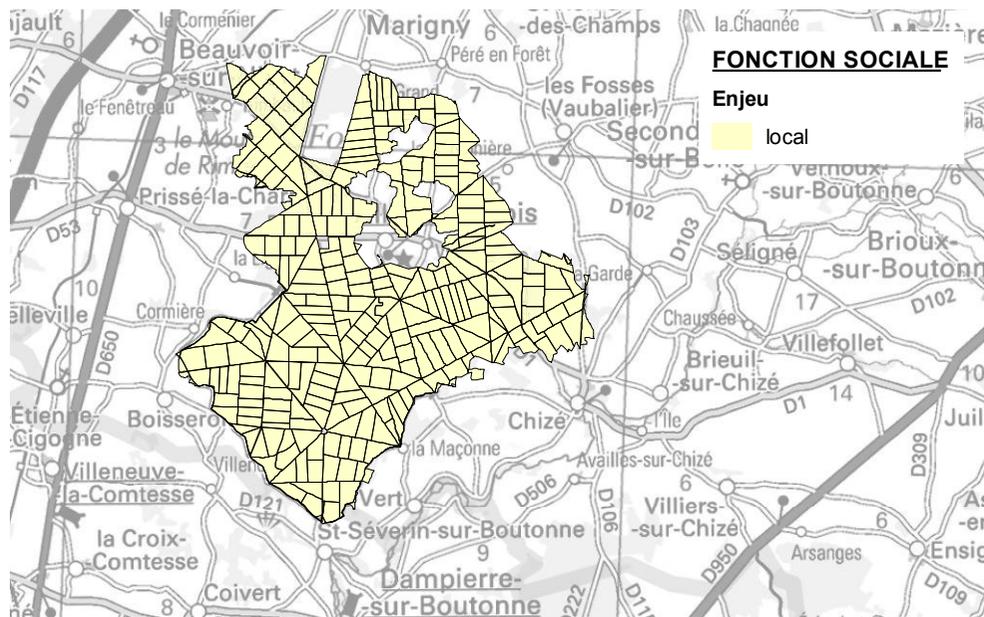
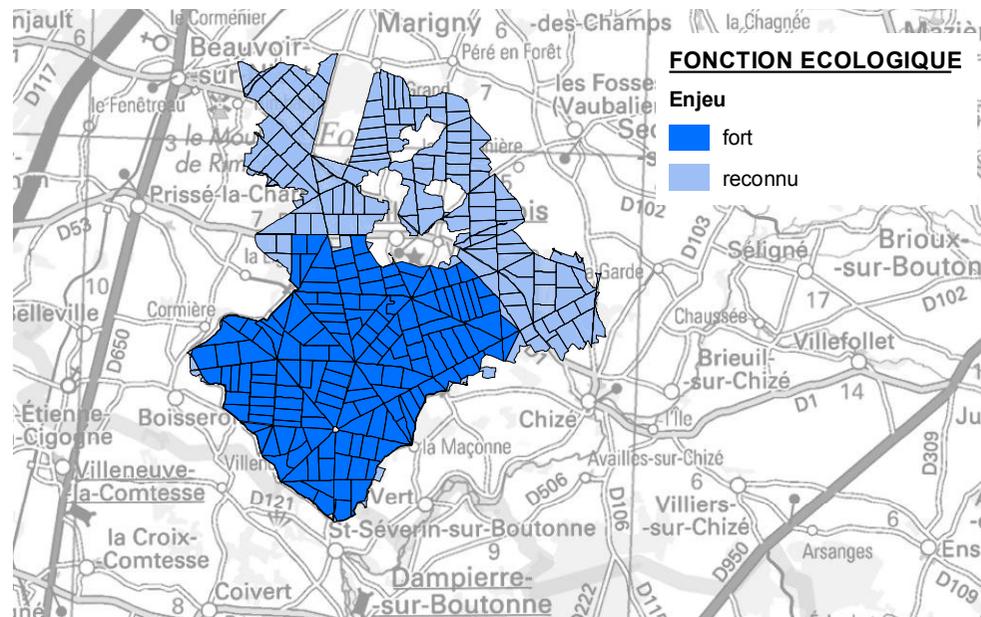
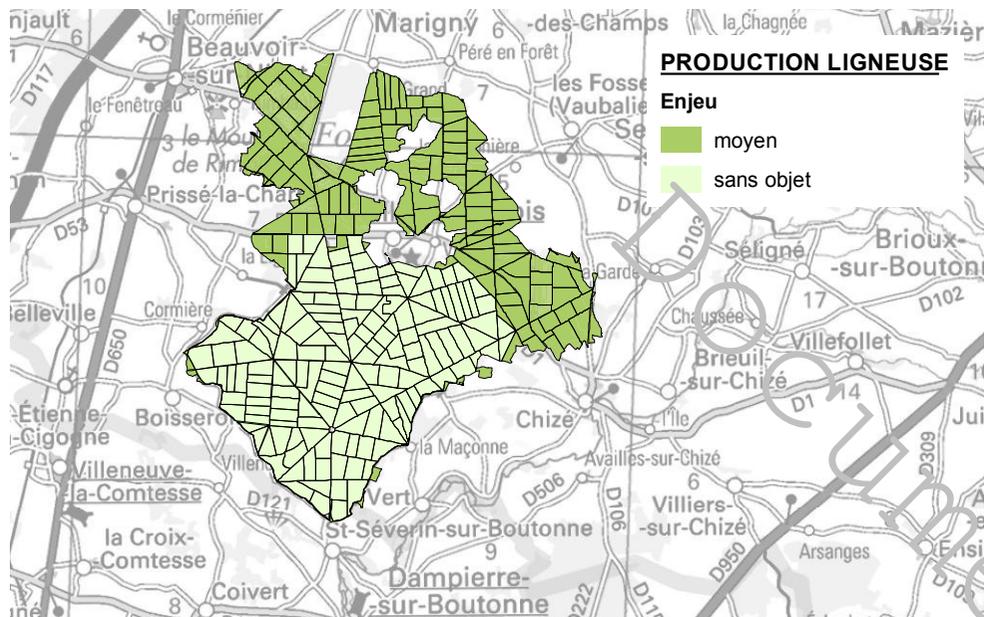
- **Menaces et autres éléments forts imposant des mesures particulières**

Menaces	surface concernée	Explications succinctes
- Problèmes sanitaires graves	4796	Fragilité et dépérissement chronique du Hêtre en limite stationnelle.
- Déséquilibre grande faune / flore	4796	Attention à l'évolution des populations des cervidés et du sanglier.
- Incendies	4796	Risque faible de feu de litière
- Problèmes fonciers limitant les possibilités de	0	

Carte des enjeux

Forêt domaniale de CHIZE

Surface : 4 795, 81 ha



gestion		
- Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	4796	Interrogation sur le devenir du Hêtre face aux évolutions climatiques annoncées.
<b>Autres éléments forts imposant des mesures particulières</b>	surface concernée	<b>Explications succinctes</b>
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois		Sans objet
- Sensibilité des sols au tassement : sites toujours très sensibles		Relativement peu sensible
- Protection des eaux de surface – captages hors forêt	2100	3 périmètres éloignés de captages d'eau potable.
- Protection du patrimoine culturel ou mémoriel	250	Quelques traces non datées, non inventoriées, à l'est de la forêt.
- Peuplements classés matériel forestier de reproduction	12 + 180	Peuplement conservatoire de hêtre parcelle 121 – fourré de 10/15 ans
- Importance sociale ou économique de la chasse	forêt	
- Dispositifs de recherche	4796	Le CNRS et l'ONCFS installés au cœur de la forêt, appuient leurs activités notamment sur la RBI et la forêt.

- **Démarches de territoires**

Les communes de situation possèdent soit un PLU soit une carte communale.

La Communauté d'Agglomération de Niort qui intègre notamment les communes de Beauvoir/Niort, Belleville, Boisserolles, Marigny et Prissé la Charrière dispose d'un SCOT approuvé en mars 2013.

L'enjeu de la forêt, en termes de préservation du milieu naturel et des paysages est signalé, sans impact déterminant pour la gestion.

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 Description du milieu naturel

#### A - Topographie et hydrographie

La forêt domaniale de Chizé occupe un plateau très légèrement incliné vers l'Ouest. Elle dépend du bassin de la Sèvre Niortaise par le Mignon à l'est, de celui de la Charente par la Boutonne au sud et à l'ouest

Les altitudes extrêmes varient de 101 m au nord/est de la forêt - Puy des Fosses- (95 m aux Ouillères au sud), à 47 m à l'ouest à proximité du Gd Bousseau. La moyenne s'établissant à 80 m. Les pentes sont faibles.

Il n'y a pas de cours d'eau de surface permanent.

Le système de vallons secs peut être exceptionnellement parcouru par des eaux de ruissellement qui forment alors de véritables petits cours d'eau intermittents très temporaires.

Reposant sur des formations de marne et de grèze une partie de la RBI, drainée par le canal des Minimes (ou "canal des lignes"), est assez régulièrement inondée en période hivernale.

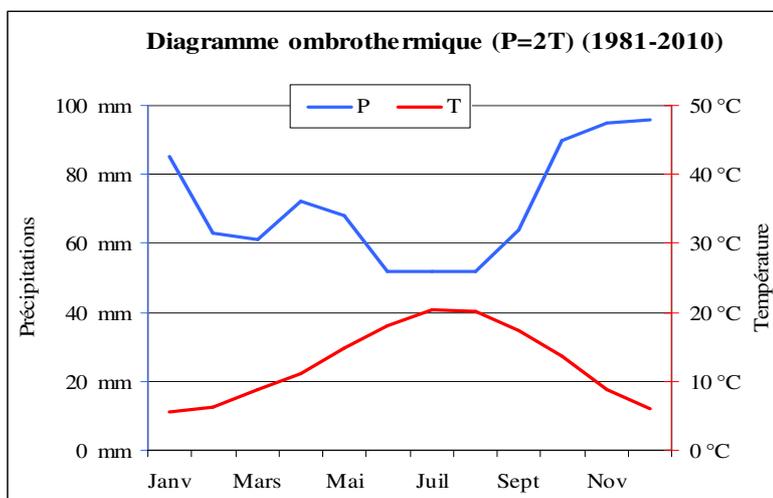
## B - Conditions stationnelles

### • Climat

Si le climat des Deux-Sèvres est globalement qualifié de "type océanique doux", le sud du département situé sur des formations sédimentaires carbonatées, connaît des conditions plus contrastées.

Le diagramme ombrothermique de Bagnouls - Gaussen dressé pour la période 1981-2010 ne montre pas de période "sèche" en moyenne, au cours de la période considérée.

A certains égards - particulièrement les contraintes hydriques estivales- les conditions climatiques peuvent être qualifiées de "méditerranéennes".



Température moyenne annuelle	12,6 °C
Hauteur de précipitations moyenne annuelle	850 mm
Nombre de jours moyens annuels avec précipitations > 1mm/jour	119
Moyenne annuelle du nombre de jours de gel sous abri	40
Durée d'ensoleillement annuelle	2000 h

Source : Spatialisation des données ponctuelles des stations Météo-France à l'aide du modèle AURELHY © Météo-France, 2001 dans un rayon de 2,5km autour de la forêt (valeur moyenne sur la période 1981-2010)

Les facteurs climatiques, chaleur, longueur de la période de végétation, lame pluviométrique, vent, gelées tardives, peuvent être considérés comme favorables aux essences forestières. Il résulte cependant que la tendance à l'aridité estivale relative compromet le développement de certaines d'entre elles, en particulier le Hêtre.

### • Géologie

A l'exception de quelques dépôts du Quaternaire, le socle dépend de l'ère Secondaire (Jurassique supérieur) : formations carbonatées du Kimméridgien inférieur pour le tiers méridional, et de l'Oxfordien supérieur pour les deux tiers septentrionaux.

L'observation des diverses coupes et sondages existants montre deux grands domaines :

- les calcaires durs en bancs épais
- les alternances de bancs de calcaires durs et niveaux marneux, ces différentes couches pouvant avoir, chacune, une épaisseur moyenne de 10 à 40 cm.

Deux autres formations, de surface très réduite, sont présentes également :

- les grèzes : formations quaternaires issues de la gélifraction des calcaires (bas de versant et fond de vallons)
- les colluvions : formations essentiellement argileuses contenant des débris calcaires plus ou moins gros (vallons du centre-ouest du massif)

Une typologie des ensembles sols/matériaux a été établie dans le cadre de la révision d'aménagement de 1994-2003. Cf annexe 3 :

- **Unités stationnelles**

### Sols

Les sols du massif de Chizé appartiennent tous à la classe des sols calcimagnésiques. On distingue essentiellement deux grands types :

- Les sols bruns calcaires (ou calcosols), caractérisés par une nette effervescence à l'acide chlorhydrique, dès la surface ou dans l'horizon d'altération. Ces sols se rencontrent essentiellement sur les matériaux colluvionnés sur versant ou en vallon, les grèzes et les affleurements de marnes.
- Les sols bruns calciques (ou calcisols), décarbonatés dans les horizons supérieurs. Ces sols sont les plus fréquents. Ils s'observent le plus souvent en situation de plateau ou de versant à pentes faibles sur calcaire dur.

### Humus

Les humus sont majoritairement des eumulls : eumull carbonaté, eumull calcique et eumull saturé à subsaturé.

Unité stationnelle		Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Libellé	ha	%		
PCI	Hêtraie-chênaie thermophile	881	41%	moyenne	Station plus sèche, le hêtre peut être en situation délicate
PCII	Hêtraie-chênaie mésophile à fragon	1007	46%	moyenne	Station plus fraîche plus favorable au hêtre
PCIII	Chênaie pubescente	287	13%	faible	Chêne pubescent, feuillus divers

Ce tableau s'adresse à la surface en sylviculture – hors RBI.

Ces grandes unités se déclinent en de nombreuses variantes liées notamment à la disposition des blocs calcaires et à la capacité des systèmes racinaires à prospecter au travers de ce barrage. Cet élément est déterminant dans l'économie de l'eau en période sèche.

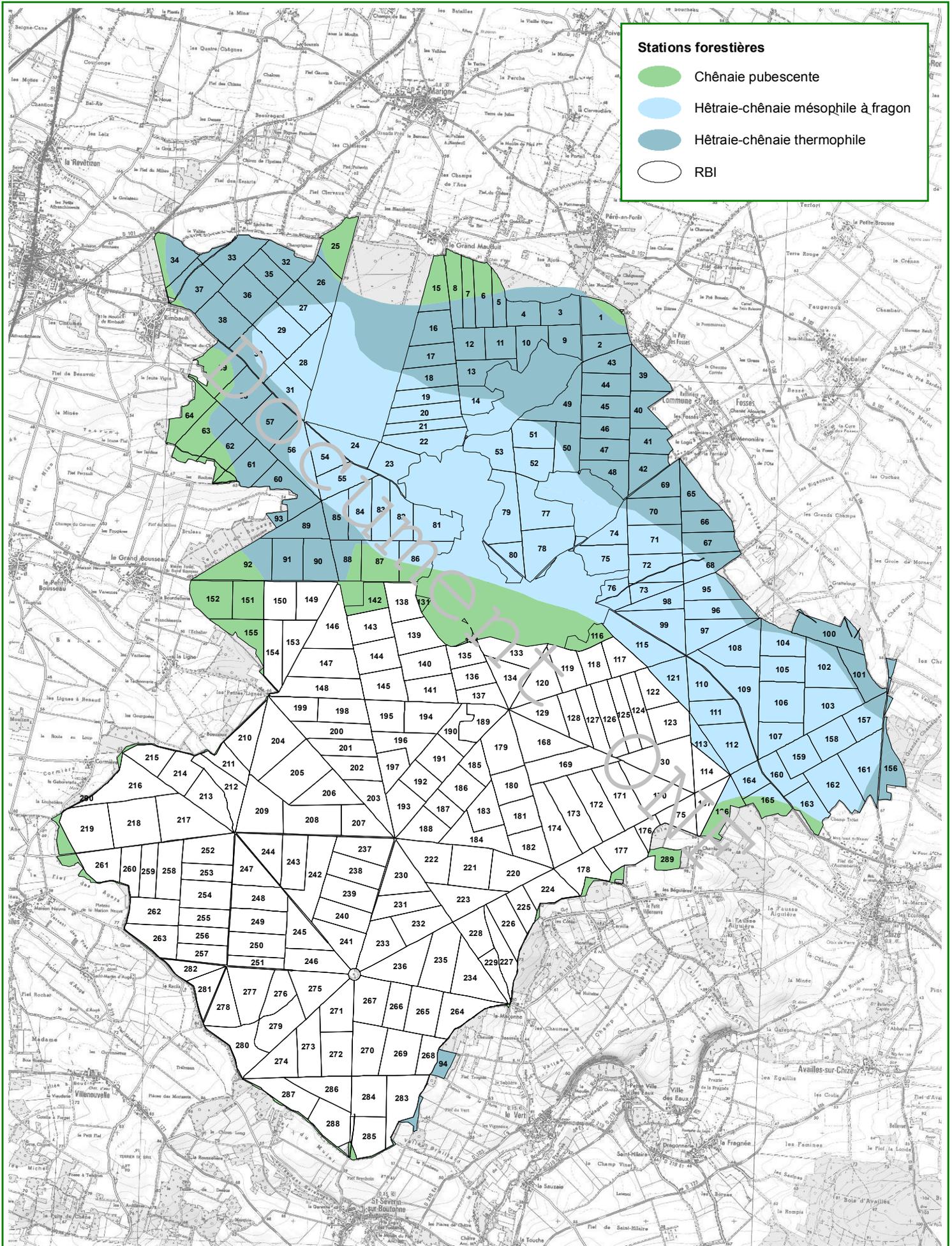
Ces stations sont caractérisées par :

- un sol constitué par des argiles de décarbonatation reposant sur un substrat calcaire plus ou moins dur et fissuré à une profondeur faible à moyenne (10 à 40 cm)
- une forte sécheresse printanière et estivale, proche de l'aridité
- une végétation précoce sensible aux fréquentes gelées tardives.
- une grande diversité végétale, y compris pour la végétation ligneuse.

- **Carte des unités stationnelles**

La cartographie des stations s'appuie sur des données phytoécologiques relevées au cours des études menées à la suite des de la phase de dépérissement de la fin des années 1980.

Cf carte suivante



**Stations forestières**

- Chênaie pubescente
- Hêtraie-chênaie mésophile à fragon
- Hêtraie-chênaie thermophile
- RBI

## 1.2.2 Description des peuplements forestiers

Les éléments du présent chapitre concernent la surface susceptible de sylviculture de production (2173,66 ha). La RBI en est exclue ainsi que les zones HSY, sauf indication contraire.

La première réunion de cadrage a exclu des travaux de description de peuplements, le périmètre de la RBI dont le plan de gestion actualisé fera l'objet de travaux diligentés ultérieurement. La description des peuplements hors RBI est cependant représentative de l'ensemble des peuplements de la forêt.

Plusieurs difficultés majeures au cours du 20ème siècle, on conduit à l'évolution "chaotique" de la forêt :

- Début des années 1960 : la régénération naturelle du hêtre très aléatoire conduit à des reboisements en résineux et en hêtre sur 600 ha avec des résultats très mitigés. La pratique est abandonnée au début des années 1980.
- Au milieu des années 1980 : grave phase de dépérissement du hêtre de plus 60 ans avec forte mortalité (100000 m3 exploitées)
- La tempête de 1999 qui affecte très fortement les peuplements de la FD de Chizé (plus de 150000 m3).

L'ouverture brutale de peuplements souvent très denses (et peut-être les conditions climatiques estivales plutôt favorables au cours de la première décennie 2000) a cependant permis l'installation d'une régénération naturelle abondante et très diversifiée. Ces conditions extrêmes ont été un grand révélateur sur la capacité de cet écosystème forestier à se reconstituer naturellement. Le hêtre, à la dynamique juvénile soutenue, domine fréquemment dans les jeunes peuplements.

La tempête de 1999 a été un grand révélateur de la capacité de cet écosystème forestier à se reconstituer naturellement. Cet épisode brutal faisait suite à une phase de dépérissement du hêtre à la fin des années 1980, qui avait initié un renouvellement rapide des peuplements.

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

Essences présentes	%
Hêtre	35
Chênes indigènes (sessile – pubescent – pédonculé-chevelu)	41
Feuillus précieux	3
Feuillus divers (charme, érables, )	14
Douglas	1
Pin laricio	5
Résineux divers	1
Total	100%

La forêt a été brutalement rajeunie. La régénération naturelle globalement dense et complète offre une grande diversité d'essences où le hêtre et les chênes indigènes (sessile, pubescent et pédonculé) dominent. Le mélange est intime, souvent pied à pied ou par petits bouquets. Les résineux installés depuis la fin des années 1960 n'ont pas donné les résultats escomptés.

- **Répartition des types de peuplement**

La réunion de cadrage a mis l'accent sur la description des jeunes peuplements issus de renouvellement naturel depuis la tempête. Il s'agit de déterminer leur composition à partir d'inventaire REGENAT et d'apprécier la part de chaque essence.

Deux types principaux de peuplements ont été définis en référence au précédent aménagement dont la durée avait été limitée à 10 ans en raison des dommages subis.

- La futaie régulière :  
  - Feuillue : de hêtre, chênes et feuillus divers
  - Résineuse : de douglas, pin laricio et autres résineux

- La futaie irrégulière :  
  - Feuillue : issue des anciens TSF

Le TSF appauvri est un vestige d'avant tempête qui évolue lentement vers une forêt régulière grâce aux semis naturels. La surface terrière est inférieure à 5 m<sup>2</sup>.

### FD CHIZE Aménagement 2016/2035 - distribution des peuplements

Types de peuplements		Surface en gestion		surface en sylviculture	
		Surface - ha	%	Surface - ha	%
Futaie de chêne	FCHE	289,22	6,03%	289,22	13,31%
Futaie de feuillus divers	FA.F	942,74	19,66%	942,74	43,37%
Futaie de chêne chevelu	FCHC	7,62	0,16%	7,62	0,35%
Futaie de chêne/hêtre	FCHH	80,93	1,69%	80,93	3,72%
Futaie de hêtre	FHET	408,31	8,51%	408,31	18,78%
Futaie de feuillus précieux	FA.FP	7,69	0,16%	7,69	0,35%
Taillis sous futaie pauvre	SCHE	7,92	0,17%	7,92	0,36%
Futaie de pin laricio	FP.L	183,24	3,82%	183,24	8,43%
Futaie de douglas	FDOU	45,28	0,94%	45,28	2,08%
Futaie de résineux divers	FA.R	7,36	0,15%	7,36	0,34%
Futaie irrégulière	IRR	193,35	4,03%	193,35	8,90%
prairie	prairie	1,91	0,04%		
RBI	RBI	<b>2620,24</b>	<b>54,04%</b>		
Total		<b>4795,81</b>	<b>100%</b>	<b>2173,66</b>	<b>100%</b>

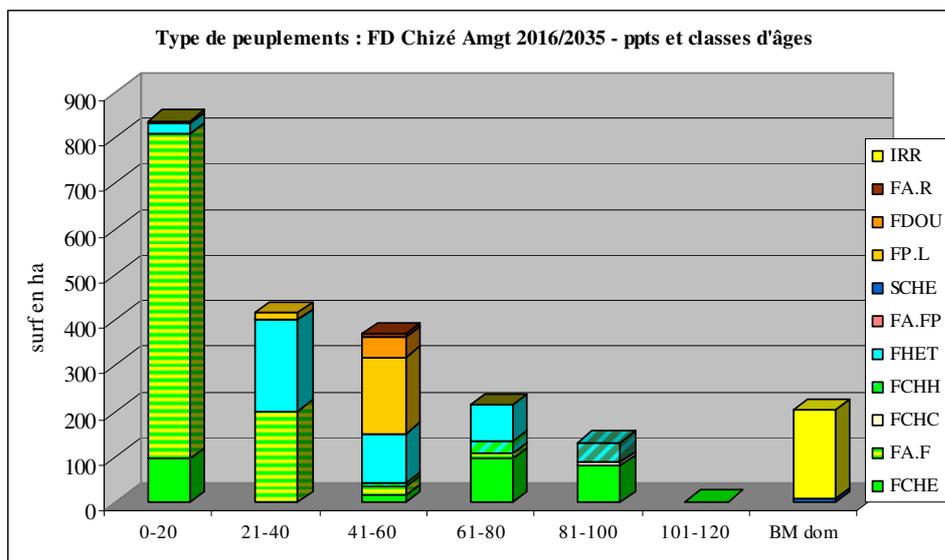
Les peuplements décrits comme futaie de feuillus divers -FA.F- occupe une part très importante, plus de 43 % de la surface en sylviculture. Il s'agit de régénérations naturelles conséquences des tempêtes de 1999 et de la dernière phase de dépérissement consécutives aux trois années sèches de 1989, 1990, 1991. Agés de moins de 30 ans ils nécessitent encore des travaux d'entretien.

Les futaies de hêtre adultes -FHH- (classes d'âges 41-60 et 61-80) occupent une surface restreinte. Ces peuplements ont une valeur d'exemplarité, ayant résistés aux nombreux aléas. Ils bénéficient depuis une vingtaine d'années d'une sylviculture nettement plus dynamique.

Une grande part des futaies de chêne de la classe d'âges 61-80 est constituée de peuplements maintenus sur pied après la tempête. Il s'agit souvent d'îlots "relictuels" aux limites irrégulières, de plus en plus déstructurés par des mortalités progressives.

Les résineux atteignent progressivement leurs diamètres d'exploitabilité. Plantés en bande, la surface terrière est faible ( $12 < G < 20$  m<sup>2</sup>/ha). Les interbandes feuillues les concurrencent fortement.

La futaie irrégulière est issue des anciens TSF, souvent endommagés par la tempête. Les surfaces terrières sont faibles ( $8 < G < 13$  m<sup>2</sup>/ha), la classe BM très dominante. La présence de taillis de charme et de semis naturels d'essences diverses est constante et d'un niveau satisfaisant. Le précédent aménagement avait classé dans cette catégorie une part de peuplements mal définis qui ont évolués vers la futaie régulière et sont classés comme tel.



### FD CHIZE Aménagement 2016/2035 Peuplements -distribution par classes de diamètre

Types de peuplements		E	1	2	3	4	IRR	HSY	Total
Futaie de chêne	FCHE	87,79		14,33	187,10				289,22
Futaie de feuillus divers	FA.F	897,72	15,04	12,98	17,00				942,74
Futaie de chêne chevelu	FCHC				7,62				7,62
Futaie de chêne/hêtre	FCHH				80,93				80,93
Futaie de hêtre	FHET	23,44	185,29	121,72	77,86				408,31
Futaie de feuillus précieux	FA.FP		4,94	0,78	1,97				7,69
Taillis sous futaie pauvre	SCHE		7,92						7,92
Futaie de pin laricio	FP.L		15,57		167,67				183,24
Futaie de douglas	FDOU					45,28			45,28
Futaie de résineux divers	FA.R				7,36				7,36
Futaie irrégulière	IRR						193,35		193,35
Prairie - HSY	prairie							1,91	1,91
RBI - HSY	RBI							2620,24	2620,24
<b>Total en sylviculture :</b>		<b>2173,66</b>	1008,95	228,76	149,81	547,51	45,28	193,35	<b>Gestion : 4795,81</b>

E : surf des peuplements justifiant de travaux. 1, 2, ... n : diamètre moyen des peuplements en dizaine de cm

#### • Répartition des essences principales forestières

La répartition des essences par grands types de peuplements est établie en fonction du couvert occupé dans l'étage dominant.

Essences principales	Familles de peuplements - surf en ha											%	Essences d'accompagnement
	FCHE	FAF	FCHC	FCHH	FHET	FAFP	SCHE	FP.L	FDOU	FAR	IRR		
CHE: Chênes indigènes	204	386	6	43	93	3	5	53			110	41%	hêtre - feuillus divers
HET: Hêtre	52	300		38	315	0	1	1	2		45	35%	chêne - feuillus divers
A.F: Feuillus divers	18	240	2		1		1	2	10		25	14%	chêne - hêtre
AFP: Feuillus précieux	16	17				5	1	10	2	1	13	3%	chêne - hêtre
DOU: Douglas									28			1%	feuillus divers
P.L: Pin laricio								104				5%	feuillus divers
AR: Résineux divers								13	3	6		1%	feuillus divers
Surf en sylviculture : 2173,66 ha	289,22	942,74	7,62	80,93	408,31	7,69	7,92	183,24	45,28	7,36	193,35	100%	

**Le hêtre** a bénéficié depuis des lustres d'un attachement constant des forestiers. C'est encore l'essence prépondérante de la forêt de Chizé et fréquemment l'essence principale : celle qui détermine la sylviculture. Il donne des produits commercialisables, sinon de qualité. Il se régénère naturellement même si les gelées tardives peuvent être cause d'échecs. Sa croissance juvénile est soutenue, mais diminue ensuite rapidement quand ses besoins en eau sont maximum (cf étude dendrochronologique -ENITA de Bordeaux 1993 en annexe 4).

Si globalement la pluviométrie et les conditions édaphiques apparaissent suffisantes pour le hêtre, les contraintes hydriques estivales de plus en plus exacerbées et répétitives (milieu du XIX<sup>ème</sup>, début du XX<sup>ème</sup>, 1976, 1988/1991, 2003, 2005) sont responsables de graves dépérissements chroniques, notamment dans les peuplements de futaie pure.

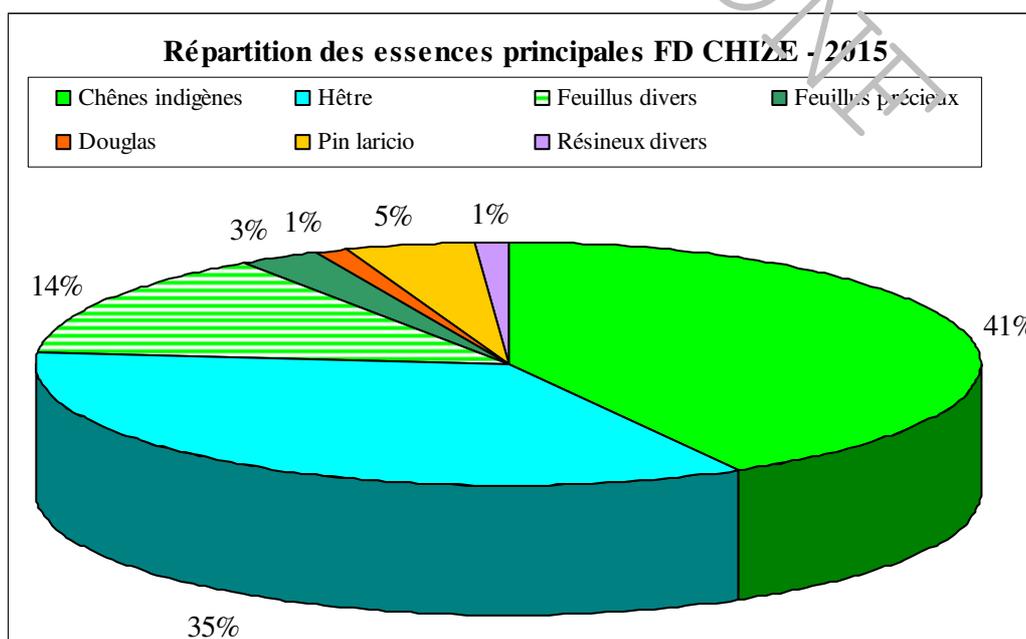
Malgré l'évolution climatique défavorable qui semble se dessiner, il est cependant d'un grand intérêt de préserver le hêtre (en limite de son aire de répartition) à Chizé, forêt de plaine la plus méridionale où il est présent en peuplements complets.

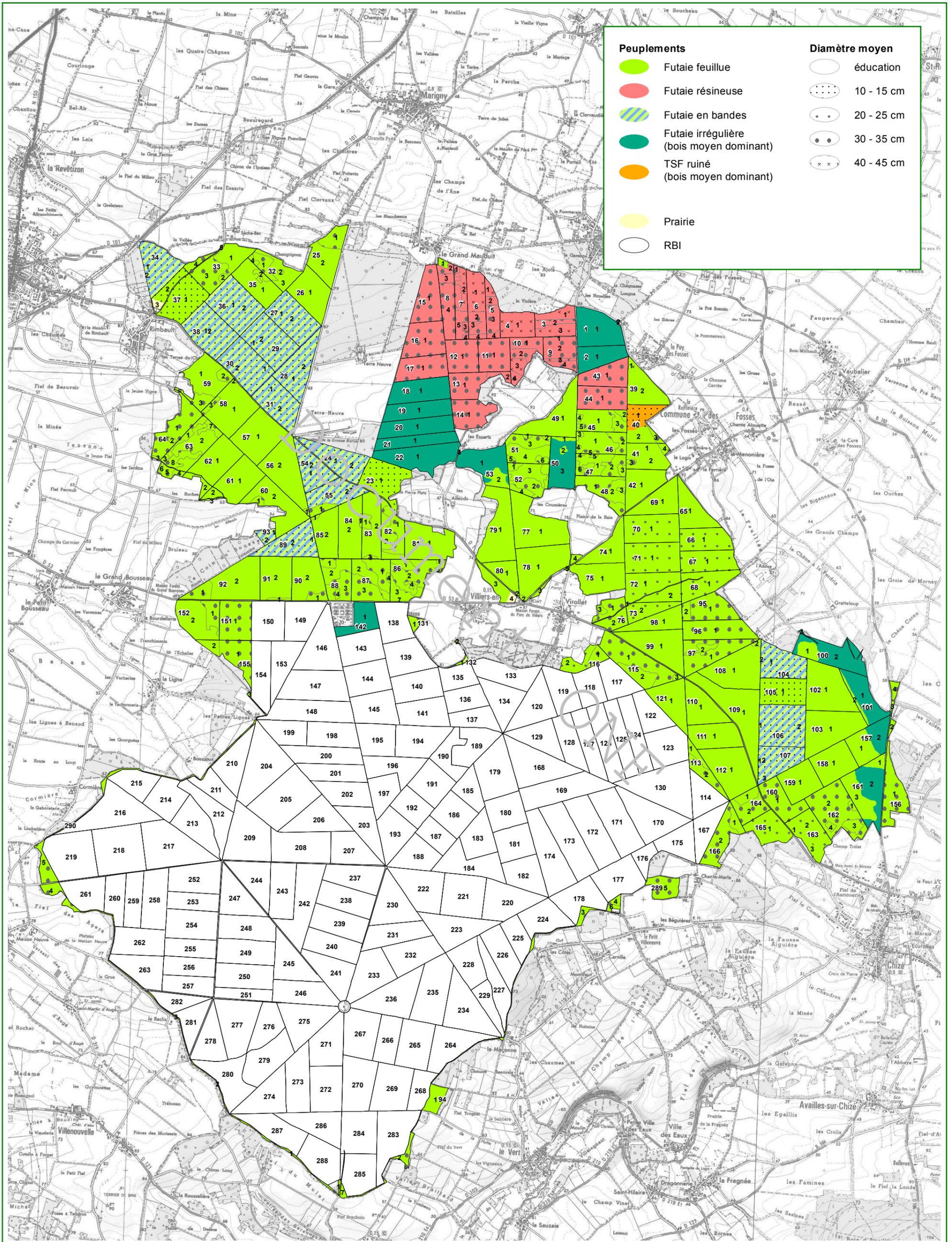
A noter que plusieurs parcelles de Chizé centrées autour du carrefour de l'Empereur (Pelles 96, 97, 99, 108, 109, 110, 111, 115 et 121 -noyau dur 12 ha, zone d'isolement 181 ha-) font partie du réseau national de conservation des ressources génétiques du hêtre (cf carte des équipements divers).

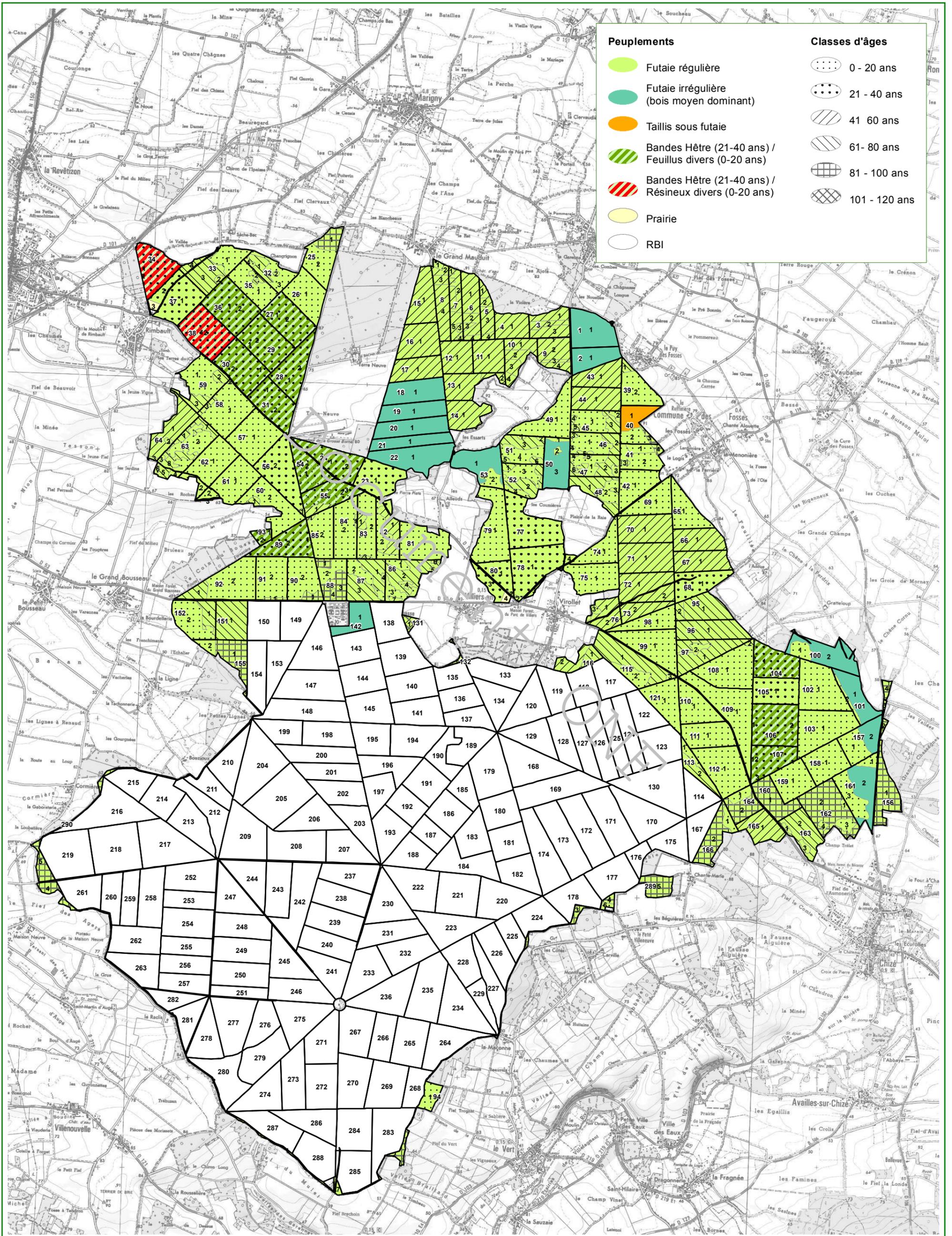
**Les chênes indigènes** (chêne sessile, chêne pédonculé, chêne pubescent) occupent une place importante, notamment le chêne pubescent (difficile souvent à différencier du pédonculé). Ils n'ont pas été affectés par les phases de dépérissement et se régénèrent sans difficulté. Leur croissance initiale est relativement lente. Les produits obtenus de faible qualité se commercialisent aisément. Le **chêne chevelu** introduit il y a plusieurs décennies, après la période de dépérissement de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, forme quelques peuplements complets. Il est assimilé aux chênes indigènes en matière de sylviculture.

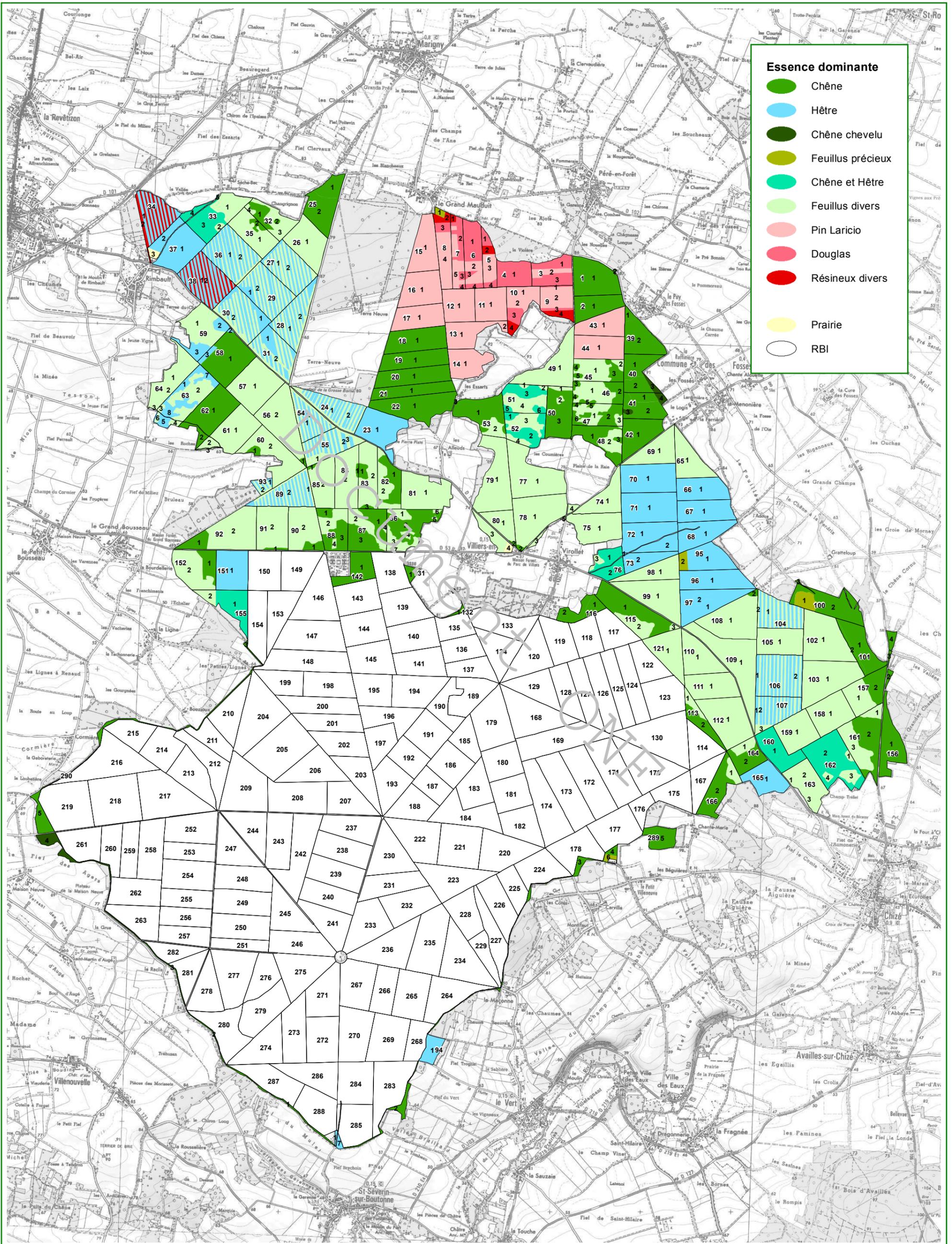
De nombreuses autres essences feuillues s'installent et se régénèrent naturellement. Il est difficile de les dénommer simplement "essences d'accompagnement" ou "essences secondaires" étant donné la place prépondérante qu'elles occupent dans les jeunes peuplements. **Charme, érable de Montpellier, érable champêtre, merisier, alisier torminal, cornier**, s'adaptent aux conditions stationnelles difficiles. L'avenir devra leur laisser une place importante.

Les résineux donnent des résultats contrastés. Plantés en bande sur trois ou quatre lignes, ils sont fréquemment fortement concurrencés par les interbandes feuillues parfois bien venantes. Le **douglas** demeure étonnamment la plus belle réussite. Il serait d'un grand intérêt de préserver cet écotype et de l'introduire dans le reboisement envisagé. **Pin laricio** et **pin noir**, ainsi que le **sapin de Nordmann** sont assez décevants. Le **cèdre de l'Atlas** introduit en mélange il y a une trentaine d'années ne donne pas les résultats espérés.









Essence dominante

- Chêne
- Hêtre
- Chêne chevelu
- Feuillus précieux
- Chêne et Hêtre
- Feuillus divers
- Pin Laricio
- Douglas
- Résineux divers
- Prairie
- RBI

- **Carte des peuplements**

CF cartes suivantes

**B - Etat du renouvellement**

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	223,31 ha
Surface effectivement régénérée	204 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

La surface à régénérer prévue au dernier aménagement était constituée de zones très déstabilisées par la tempête. L'objectif était cependant de maintenir sur pied un maximum de peuplements considérés comme "viables". Globalement les résultats sont satisfaisants, la régénération naturelle diversifiée, composée de chênes, hêtre, érables, charme et feuillus précieux s'est installée.

La parcelle 160 prévue en régénération n'a pas été ouverte, ainsi que quelques îlots de surface suffisante, stables, maintenus à titre conservatoire.

Le tableau suivant indique les résultats obtenus.

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	182	
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	22	Il s'agit de quelques arbres épars qui seront récoltés avec les éclaircies voisines.
Surface cumulée des unités de gestion et des vides boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	458	Il s'agit de la CI 4 de la BDR – base de données qui permet de piloter le renouvellement des ppts

Essences	Stock de régénération par essences			Observations
	Classe 0 (attente) régénération non entamée (ha)	Classe 1 (entamée) régé. de quantité insuffisante ou à développement limité (ha)	Classe 2 (installée) régé. inf. à 3m de quantité suffisante, ou plantation de + de 1 an (ha)	
A.F		12	250	
CHE			55	
HET			30	
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>12 ha</b>	<b>3 35 ha</b>	

Il faut entendre l'essence A.F au sens de la description des peuplements (cf chap précédent) comme les parcelles où il est actuellement impossible de différencier une essence principale et où l'on souhaite conduire le mélange sans asseoir une espèce principale.

## C - Inventaires réalisés

### • Description du type d'inventaire réalisé

Conformément aux décisions de la réunion de cadrage, un inventaire statistique par placette à surface variable comportant 12 tiges a été réalisé sur une partie des résineux pour déterminer le diamètre dominant et connaître l'accroissement courant (1 placette/ha sur 55 ha). La hauteur des 3 arbres dominants a été mesurée. Un sondage à la tarière de chacun de ces 3 arbres a permis d'évaluer l'accroissement courant des résineux depuis les 20 dernières années. (cf annexe 6)

Un inventaire statistique par placette à surface fixe de 1000m<sup>2</sup> a été réalisé sur des peuplements de hêtre dominant de la classe d'âges 61-80 (1 placette/ha 55 ha).

Une partie des peuplements classée en futaie irrégulière (50 placettes pour 76 ha) a fait l'objet d'un inventaire statistique par placette à surface fixe de 1000m<sup>2</sup>.

Le reste des peuplements a été décrit à dire d'expert avec l'aide des personnels de terrain, à partir des anciens aménagements, et des éléments de la BDR, s'agissant de jeunes peuplements issus de régénération naturelle ou artificielle.

Cartes et tableaux de synthèse en annexe 7

### • Résultats synthétiques d'inventaire par essences et classes de diamètre

Le tableau ci-dessous concerne la futaie de hêtre dominant de la classe d'âges 60-80 qui occupe 60 ha. Il est représentatif des parcelles âgées ayant peu souffert de la tempête. La dernière éclaircie a été réalisée en 2014.

En annexe 7 les cartes qui complètent ce tableau.

Essences		20	25	30	35	40	45	50	Total
HET	nbre /ha	40	64	44	22	6			175
	G (m <sup>2</sup> /ha)								10,1
CHE	nbre /ha	17	15	7	4	1		1	44
	G (m <sup>2</sup> /ha)								2,3
AFP	nbre /ha	10	8	5	3	1	1		26
	G (m <sup>2</sup> /ha)								1,6
ERA	nbre /ha	7	2						10
	G (m <sup>2</sup> /ha)								0,4
CHA	nbre /ha	17	12	2					31
	G (m <sup>2</sup> /ha)								1,4
<b>TOTAL</b>	<b>nbre /ha</b>	<b>91</b>	<b>101</b>	<b>58</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>286</b>
	<b>G (m<sup>2</sup>/ha)</b>								<b>15,9</b>
<i>Erreur relative (%) sur TOTAL surface terrière</i>									<i>12,11</i>

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	faible	moyen	fort	
Production ligneuse	2622,15	0	2173,66	0	<b>4795,81</b>

La production ligneuse est sans objet dans la RBI et les prairies hors sylviculture.

#### A - Volumes de bois produits

- **Tableau synthétique de la production moyenne**

En l'absence d'inventaire dendrométrique complet des feuillus et résineux - qui n'aurait d'ailleurs fourni que peu d'informations étant donné l'état des peuplements souvent très déstructurés-, les résultats de l'Inventaire Forestier National réalisés avant la tempête (passage 1994/1995) pour les forêts domaniales des Terres de Groies peuvent être extrapolés sans grand risque d'erreur sur la forêt de Chizé.

On remarque que l'accroissement courant du hêtre est inférieur à celui du chêne, ce qui est plausible, dans la mesure où le hêtre sortait d'une phase de dépérissement intense qui avait décimé les peuplements. Pour le chêne c'est conforme à ce que l'on peut espérer.

#### Données de l'IGN pour terres de Groies - forêts domaniales

Essence dominante	Accroissement courant volume : m <sup>3</sup> /ha/an	Accroissement courant G : m <sup>2</sup> /ha/an
hêtre	3,95	0,44
chêne	4,39	0,53
pin laricio	5,97	0,81
douglas	6,67	0,8

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent :**

Volumes récoltés (période : 2005 - 2014)											Volume récolté au cours des 5 dernières années
Régénération		Amélioration		Irrégulier		houppiers - cessions		Total			
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé		
<b>En m<sup>3</sup> totaux récoltés au cours de l'aménagement</b>											
7411	7349	22870	28150	5220	3053	11100	9950	46601	48502	17412 m <sup>3</sup>	
										<b>Ecart + 1901</b>	
										+ 4,08%	
<b>En m<sup>3</sup> / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (ha de surface en sylviculture de production)</b>											
3,32	3,30	1,41	1,73	1,49	0,87	0,51	0,45	2,12	2,21	1,59	

Il s'agit de volume commercial.

- **Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.**

Le volume total récolté est légèrement supérieur aux prévisions. Cependant une analyse plus précise montre une baisse sensible de la récolte depuis 2009. Les exploitations des premières années de l'aménagement passé ont permis de purger des peuplements très endommagés par la tempête avec de nombreux arbres à l'avenir incertain.

La forêt ne produit pas de bois de qualité exceptionnelle. Le bois est à destination de sciages de qualité courante ou de bois énergie. Les feuillus représentent plus de 95 % de la récolte.

## B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Cf carte desserte et équipement.

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel DFCI, touristique, cynégétique.
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles aux grumiers	revêtues	5	1,2 km / 100 ha	Oui	satisfaisant	RAS	95 % du réseau est fermé à la circulation. Rôle important pour l'exercice de la chasse
	empierrées	17			satisfaisant		
	terrain nat.	3					
Routes publiques participant à la desserte		27					
Autres accès dont pistes et sommières		23					

Le tableau précédent concerne la partie de la forêt hors RBI. Pour mémoire la longueur des routes forestières revêtues ou empierrées à l'intérieur de la réserve s'élève à 82 Km

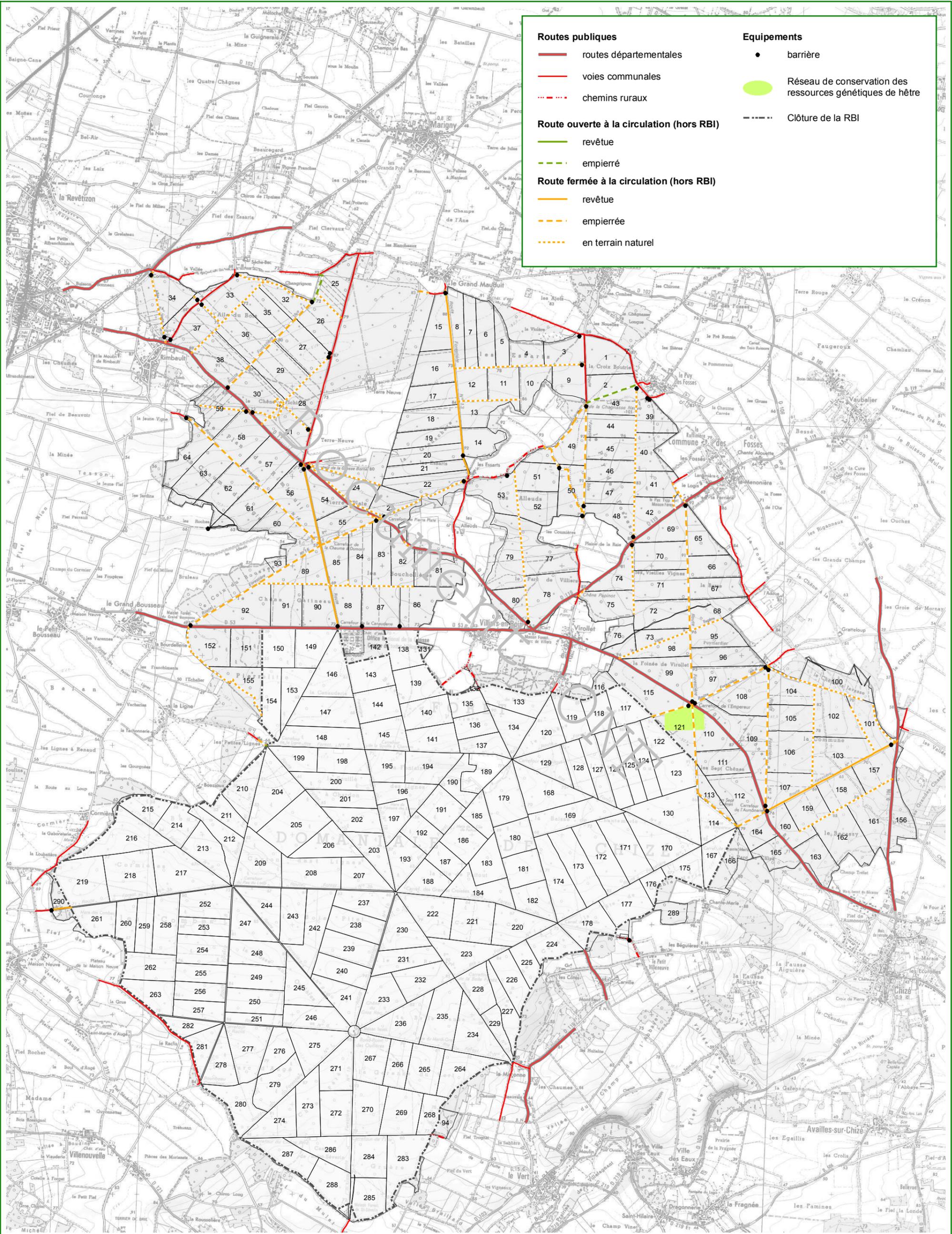
La densité et la qualité du réseau carrossable, accessible aux grumiers, complété par de nombreuses sommières en terrain naturel apparaissent suffisant. La quasi-totalité des routes privées sont fermées à la circulation automobile.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Il n'y a pas de difficultés majeures au niveau de l'exploitation des bois. Deux places de dépôts supplémentaires seront à créer lors de l'exploitation des résineux.

- **Carte de la desserte**

Cf carte desserte et équipement ci après.



Routes publiques		Equipements	
	routes départementales		barrière
	voies communales		Réseau de conservation des ressources génétiques de hêtre
	chemins ruraux		Clôture de la RBI
Route ouverte à la circulation (hors RBI)			
	revêtue		
	empierré		
Route fermée à la circulation (hors RBI)			
	revêtue		
	empierrée		
	en terrain naturel		

### 1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	Fonction écologique	
Fonction écologique		0	2175,57	2620,24	<b>4795,81</b>

Ce chapitre s'adresse à la partie hors réserve RBI. Le plan de gestion de la RBI est en cours de révision et est l'objet d'un document réalisé en parallèle à l'aménagement forestier.

Les sources documentaires de ce chapitre sont issues pour l'essentiel des données du DOCOB du site Natura 2000 "Massif forestier de Chizé Aulnay".

Préalablement au classement en ZSC, de nombreux inventaires floristiques et faunistiques avaient été réalisés en forêt de Chizé, tant par les naturalistes locaux, que l'ONF, le CNRS ou l'ONCFS.

- **Statuts réglementaires et zonages existants**

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>			
Réserve naturelle régionale	0		
Réserve biologique intégrale	2579 ha	Etude de l'évolution du hêtre en limite d'aire, face aux changements climatiques. Observations des équilibres naturels entre faune et la flore au sein des RBI	Arrêté de création de la RBI de la Sylve d'Argenson : 26/09/2006
Biotope protégé par arrêté préfectoral	0		
Schéma Régional de Cohérence Ecologique	2579 ha		Arrêté Préfectoral du 3 novembre 2015
Zones humides stratégiques	0		
<b>Eléments du territoire orientant les décisions</b>			
Aire d'adhésion de parc national	0		
Parc naturel régional	0		
Natura 2000 Habitats (ZSC)	17357 ha	FR 5400450	DOCOB validé en mars 2012
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	0		
ZNIEFF de type I	4850 ha	FR 540004418	
Unité de conservation in situ des ressources génétiques	12ha + 180ha	FS.23 Hêtre	Charte de gestion de l'unité de conservation

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Les risques éventuels sont de plusieurs ordres :

Les incidences de la sylviculture

- Le dérangement des populations lors de travaux réalisés à des périodes inappropriées.
- La modification d'habitats ou leur fragilisation lors de travaux lourds.

La surfréquentation

- Le piétinement répété et les passages fréquents sont sources de perturbations.

On ne note pas de prolifération d'espèces invasives mettant en cause la qualité des habitats.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

De nombreux inventaires floristiques se sont déroulés en forêt domaniale de Chizé et permettent d'avoir une liste quasi-exhaustive des espèces végétales présentes (plus de 400). La confluence d'incidences atlantiques et de conditions thermiques et xériques voisines du climat méditerranéen confère à ce territoire un grand intérêt au niveau national. La rareté des peuplements de hêtre en limite d'aire accentue cet intérêt. Aucune espèce végétale n'est retenue comme d'intérêt communautaire.

Espèces remarquables		Observations Conséquences pour la gestion	Espèce protégée oui/non
<b>Flore remarquable</b>			
Limodore de Trabut	<i>Limodorum trabutianum</i>	Maintenir des peuplements plus ouverts et favoriser l'apport de lumière.	oui
Goutte de sang	<i>Adonis annua</i>		oui
Epiaire des Alpes	<i>Stachys alpina</i>		oui
Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra</i>		oui
Orge d'Europe	<i>Elymus europeus</i>		oui
<b>Faune remarquable</b>			
insectes			
Rosalie des Alpes *	<i>Rosalia alpina</i>	Conserver des arbres dépérissants et des bois morts	Oui
Grand capricorne *	<i>Cerambyx cerdo</i>		Oui
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		non
Laineuse du prunellier	<i>Eriogaster catax</i>	Favoriser les ourlets préforestiers	Oui
Damier de la succise	<i>Euphydryas aurinia</i>		Oui
Bacchante	<i>Lopinga achine</i>		Oui
amphibiens			
Triton marbré	<i>Tritus marmoratus</i>	Entretenir les mares	Oui
reptiles			
Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>		Oui
Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>		Oui
Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>		Oui
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>		Oui
mammifères			
Barbastelle	<i>Barbastella barbastella</i>	Préserver les arbres à cavités et les territoires de chasse	Oui
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>		Oui
Oreillard à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>		Oui
Grand rhinolophe	<i>Rhinolopus ferrumequinum</i>		Oui
Petit rhinolophe	<i>Rhinolopus hipposideros</i>		Oui
oiseaux			
Circaète Jean-Le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	Porter une grande attention aux dates d'interventions sylvicoles en fonction des dates	Oui
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>		Oui
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>		Oui

Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	spécifiques de nidification.	Oui
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>		Oui
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>		Oui
Torcol fourmilier	<i>Junx torquilla</i>		Oui
Pic mar	<i>Dendrocops medius</i>		Oui
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>		Oui
Pic vert	<i>Picus viridis</i>		Oui
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>		Oui
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>		Oui
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>		Oui
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>		Oui

\* espèce prioritaire

La richesse de la faune, avec plusieurs espèces prioritaires, et de l'avifaune en particulier justifie un haut niveau de protection et une grande attention au cours des travaux sylvicoles.

- **Espèces du SFCE**

Les espèces retenues pour définir les réservoirs de biodiversité et figurant dans le tableau ci-dessous, sont présentes en forêt domaniale de Chizé :

Limodore de Trabut	<i>Limodorum trabutianum</i>
Orge d'Europe	<i>Elymus europeus</i>
Rosalie des Alpes	<i>Posalia alpina</i>
Bacchante	<i>Lorina achine</i>
Couleuvre d'Esculape	<i>Lophis longissima</i>
Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>
Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
Circaète Jean-Le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Pic mar	<i>Dendrocops medius</i>
Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>					
Prairie des plaines médio-européennes à fourrage	non	6510-3	38.22	Poursuivre le fauchage tardif	2,5
<b>Habitats déterminants</b>					
Hêtraie thermophile à Garance voyageuse	non		41-1	Préserver le mélange d'essences et le hêtre en particulier	2121
Chênaie pubescente	non		41-71		50

D'autres habitats en mosaïque sont présents ponctuellement et en très faible surface :

Lisière xéro-thermophile à géranium sanguin (CB 41.41)

Ils n'ont pas un caractère stable mais évoluent en fonction de la densité du couvert ligneux.

Aucun habitat d'intérêt communautaire prioritaire n'est répertorié.

- **Carte des statuts de protection réglementaire ou contractuelle sur la forêt**

Cf carte page suivante

- **Carte des habitats naturels**

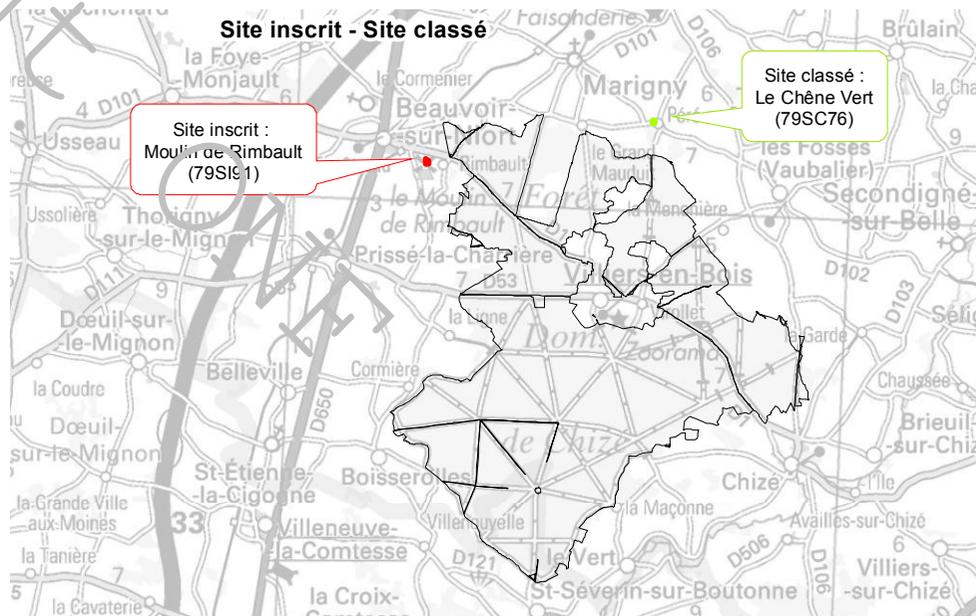
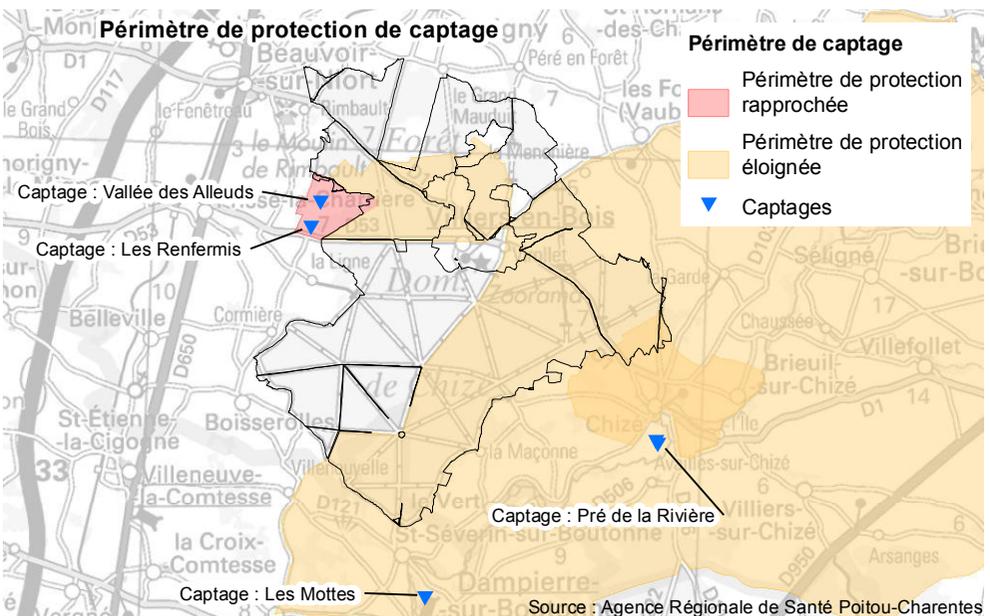
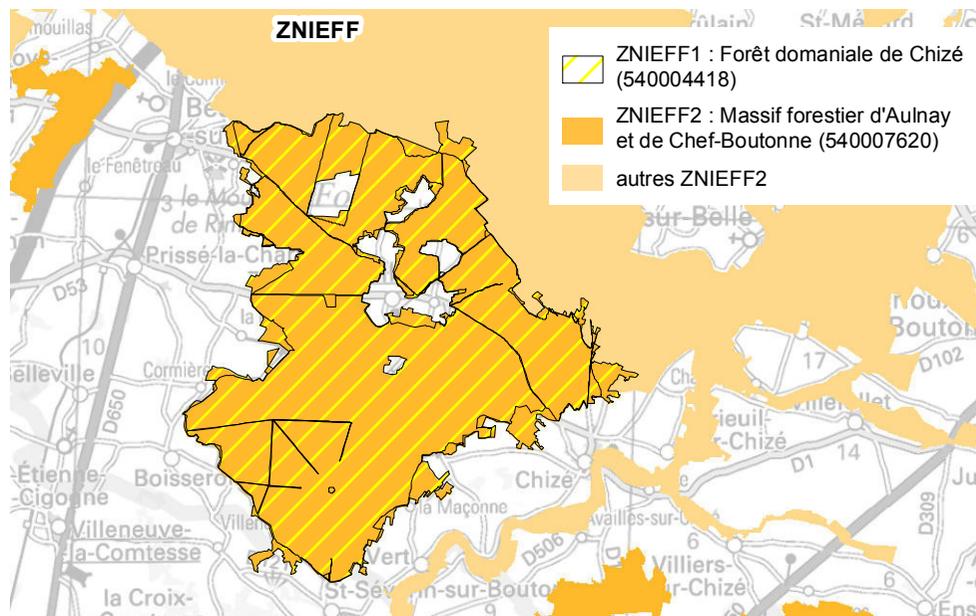
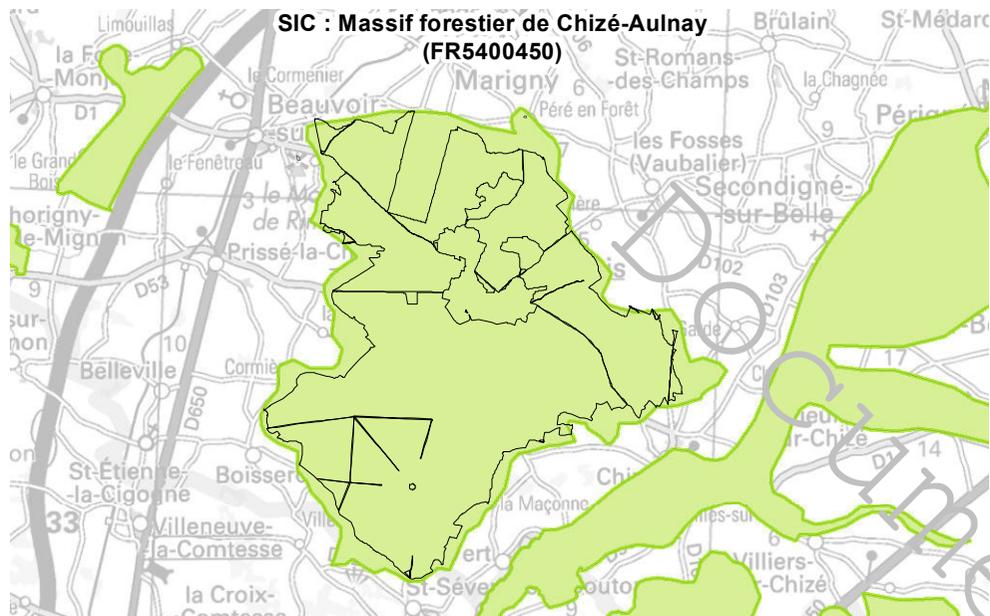
Cf carte page suivante

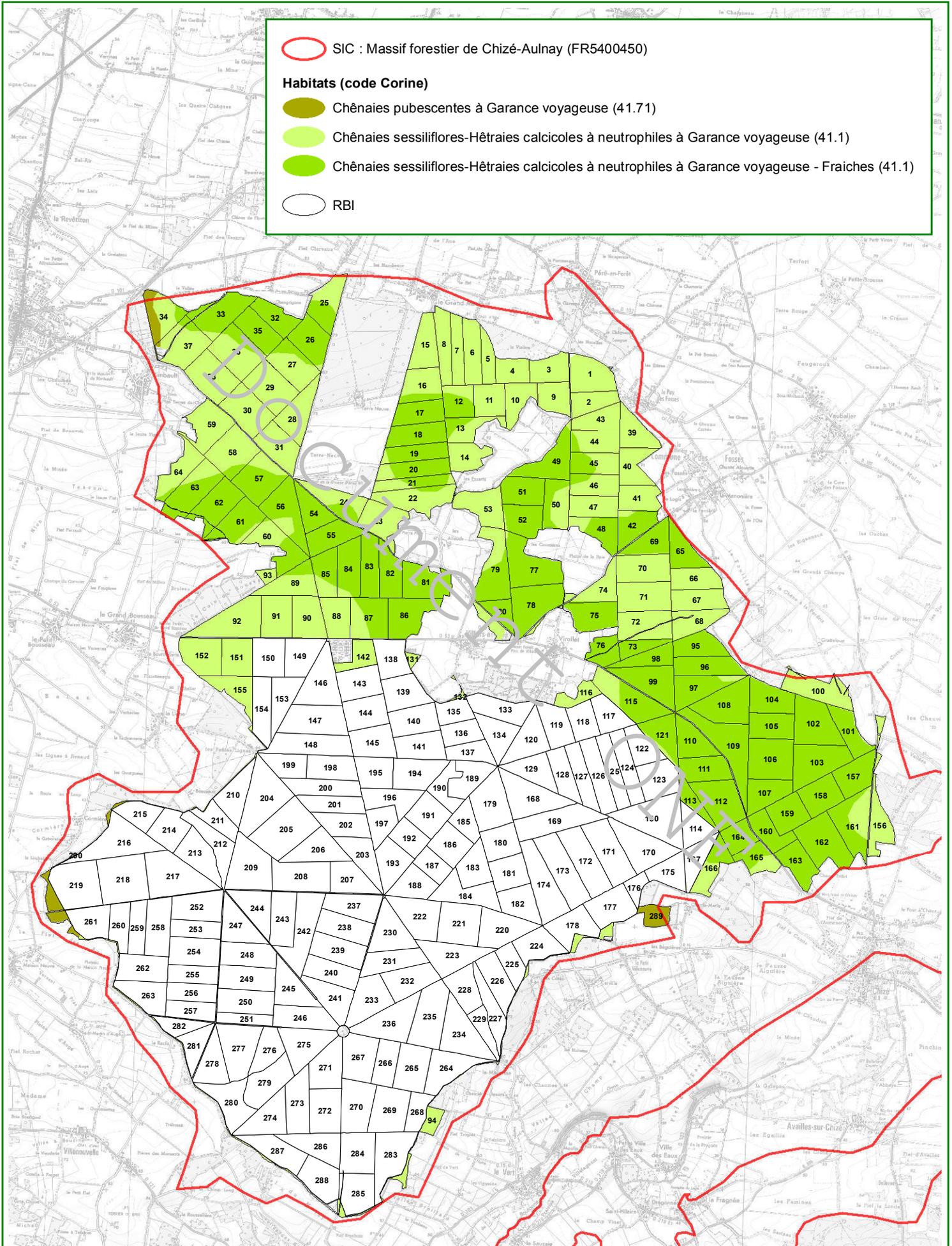
Document  
ONEF

Données environnementales

Forêt domaniale de CHIZE

Surface : 4 795, 81 ha





### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu ( ha )				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		4795,81	0	0	<b>4795,81</b>

#### A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional des paysages**

L'atlas régional en cours de finalisation ne traite pas encore de l'unité paysagère constituée des milieux forestiers et boisés sur la plaine des terres de Groies.

- **Réglementations, plans départementaux et études existantes**

Les sentiers balisés sont inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

Le relief peut accentué ne permet pas d'individualiser de point de vision remarquable.

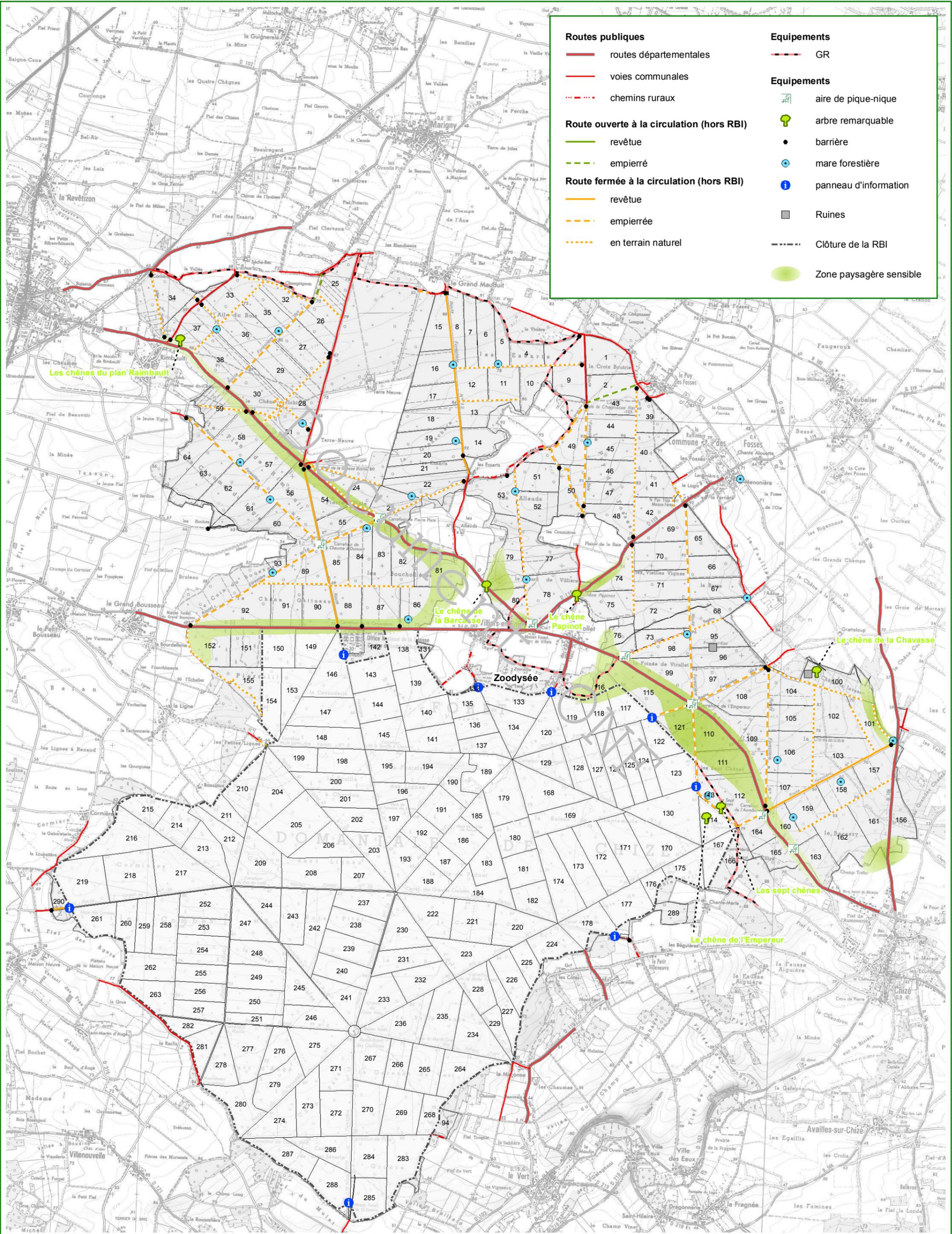
La conjonction de la phase de dépérissement 1990/1994 accentuée par les effets dévastateurs des tempêtes de 1999, a bouleversé des paysages fermés et ouvert des perspectives visuelles insoupçonnées. Dépassé le traumatisme initial, la moindre élévation du relief permet une vision panoramique qui, sans être exceptionnelle, peut surprendre -Grosse borne, Pierre plate, la Javasse, l'Empereur.

Les belles futaies qui esthétiquement étaient les plus réputées -Parc de Villiers, Pierre plate ou carrefour de l'Empereur- n'existent plus. Il reste que les axes de pénétration les plus fréquentés constituent des zones très sensibles en terme de paysage vécu. Les peuplements bordant ces voies, considérablement rajeunis, devront faire l'objet d'une grande attention.

Les ronds points jalonnant les principales voies devront également bénéficier d'un traitement attentif.

Quelques arbres remarquables par leur forme ou dimensions, essentiellement des chênes, malmenés par la tempête sont disséminés sur le massif. Aucun ne bénéficie d'une signalétique spécifique. Le plus célèbre, le Chêne de l'Empereur, est situé à l'intérieur de la Réserve. L'un des plus élevés de la forêt (~33m), il a résisté à la tempête en subissant quelque dommage.

**En dehors de toute analyse spécifique, le faible taux de boisement du département des Deux-Sèvres (8 %) confère à la forêt domaniale de Chizé un intérêt paysager majeur et un rôle social déterminant.**



Routes publiques		Equipements	
	routes départementales		GR
	voies communales		aire de pique-nique
	chemins ruraux		arbre remarquable
<b>Route ouverte à la circulation (hors RBI)</b>			
	revêtue		barrière
	empierré		mare forestière
<b>Route fermée à la circulation (hors RBI)</b>			
	revêtue		panneau d'information
	empierrée		Ruines
	en terrain naturel		Clôture de la RBI
			Zone paysagère sensible

- **Classements réglementaires**

Type de classement réglementaire	Surface impactée	Date de l'acte de création	Nom ou objectif de protection	Préconisations impactant la gestion forestière
Site classé	0	8 août 1931	Chêne vert	Sites situés à plus de 300 m de la FD
Site inscrit	0	mars 1975	Moulin de Rimbault	

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

La forêt domaniale de Chizé jouit d'une renommée qui déborde largement les limites régionales. La fréquentation reste cependant limitée et la pression d'accueil diluée.

Le pôle d'accueil principal se situe dans la proximité de ZOODYSEE, parc animalier et à vocation pédagogique. Les entrées de la forêt, à partir des RD 1 et 53 (et leurs bordures), ainsi que quelques points spécifiques (Chêne Papinot, carrefour de l'Aumonerie) connaissent une fréquentation un peu plus soutenue.

S'agissant de vestiges anciens, il n'est pas signalé d'éléments remarquables inventoriés en forêt -qui n'a pas à proprement parlé été prospectée-.

En périmètre proche, à l'est -Les Fosses, Chizé- plusieurs sites intéressants sont répertoriés.

Des ruines, non datées, sont cependant présentes à l'est de la forêt (cf carte accueil et paysage).

- **Equipements structurants existants par sites**

Sites : équipements structurants existants		Impact sur le milieu Conflits d'usage	-Etat général des équipements
ZOODYSEE	Parc animalier et pédagogique	Peu d'impact, mais concentre l'essentiel de la fréquentation créant un point de fixation.	Propriété du CD des Deux-sèvres – gestion concédée
Sentier GR		faible	bon
Sentier pédagogique		A proximité de ZOODYSEE	A rénover totalement
Aires de pique-nique		faible	A rénover totalement

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
<b>Elevé</b>	A proximité de ZOODYSEE	Concentration de la fréquentation
<b>Intermédiaire</b>	D1 et D53	
	Entrées de la forêt	
	Chêne Papinot	
	Carrefour de l'Aumonerie	

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt**

La tempête de 1999 a été un révélateur de la diversité des paysages que peut offrir la forêt. L'ouverture de nouvelles perspectives visuelles et paysagères pédagogique ont fait prendre conscience au plus grand nombre de l'importance d'intervenir au niveau de certains points plus sensibles.

Les discussions en cours avec les collectivités locales et le département des Deux-Sèvres vont intégrer ces données.

## B - Ressource en eau potable

- **Synthèse des risques liés à la gestion forestière sur la ressource en eau potable.**

La forêt est concernée par un périmètre de protection rapprochée et trois périmètres de protection éloignée. L'incidence sur la forêt est limitée puisqu'il s'agit de préserver le couvert forestier et de limiter les intrants. Aucun produit phytosanitaire n'est utilisé dans la sylviculture en forêt de Chizé.

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Trois captages d'eau potable sont situés hors forêt mais dont les périmètres éloignés englobent une partie du massif (cf carte des données environnementales).

Captage - nom - commune	Surf. impactée (ha)	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
		immédiat	rapproché	éloigné	
Les Alleuds – les Renfermis (Beauvoir sur Niort)	450	non	oui	oui	Préserver le couvert forestier, limiter les intrants
Pré de la Rivière (Chizé)	250	non	non	oui	
Les Mothes (Dampierre sur Boutonne)	1650	non	non	oui	

### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion
	sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	4795,81	0	0	0	<b>4795,81</b>

La forêt n'est pas concernée par une réglementation spécifique de protection contre les risques naturels.

La Région Poitou-Charentes est désignée par le Code Forestier dans son article L321-6 parmi les régions sensibles au risque feux de forêts. Le périmètre du Plan de Protection des Forêts contre l'Incendie inscrit la forêt en risque faible.

Etant donné les essences présentes et les types et structures de peuplements, les risques d'incendie peuvent être assez peu élevés.

Il est par contre très important de permettre une accessibilité aisée à l'intérieur de la Réserve (2600 ha enclos).

C'est pour cette raison que les six portails répartis tout autour du périmètre doivent être maintenus.

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production</b>	
Proportion très élevée de jeunes peuplements issus de régénération naturelle, plus de 1000 ha.	Conduire ces peuplements grâce à une sylviculture économe, permettant de maintenir un mélange d'essences intime.
Les résineux introduits à la fin des années 1960 atteignent les diamètres d'exploitabilité.	Renouveler partiellement ces peuplements en utilisant en priorité la régénération naturelle. Maintenir le douglas. Transformer une part en futaie feuillue en travaillant le taillis bien venant.
Quelques peuplements de hêtre adultes disponibles à la régénération	Régénérer naturellement mais maintenir une partie encore une période à titre d'exemplarité. Prendre conscience du risque potentiel de dépérissement, en parallèle au vieillissement.
Présence importante du hêtre dans les jeunes peuplements où sa forte dynamique juvénile s'exprime.	Ne pas le condamner malgré sa fragilité mais adapter la sylviculture face aux différents aléas et le risque que fait envisager le changement climatique annoncé.
<b>Fonction écologique</b>	
Richesse du milieu naturel	Mettre en œuvre les préconisations du DOCOB Mettre en œuvre le plan d'actions stratégiques du SRCE Favoriser et valoriser la biodiversité courante
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)</b>	
Périmètres de protection éloignés de captages.	Répondre aux préconisations des arrêtés.
Fréquentation limitée, recherche d'un milieu naturel préservé.	Adapter la gestion forestière aux contraintes paysagères. Mettre en place des équipements légers.
<b>Protection contre les risques naturels</b>	
Risque feux de forêt faible	Maintenir une grande vigilance
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
Maîtrise de l'évolution des ongulés	Gérer les populations de chevreuil, sanglier, mais aussi cerf en cours d'installation, à un niveau assurant le maintien d'un équilibre sylvocynégétique satisfaisant.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

#### 2.2.1 Traitements retenus

Les différents éléments présentés dans le chapitre 1.2.2 indiquent que la forêt de Chizé est constituée en majorité de peuplements réguliers issus de régénérations naturelles ou de reboisements. Les anciens Taillis sous futaie qui présentent toujours une structure plus ou moins irrégularisée constituent le groupe de futaie régulière dans la continuité du précédent aménagement.

Le peuplement décrit comme TSF appauvri est classé dans le groupe de futaie régulière en amélioration. La surface terrière ne dépasse pas 5 m<sup>2</sup> et les semis naturels s'installent progressivement.

Traitements sylvicoles		Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)		1980,31	1846,67
Futaie par parquets (dont conversion en futaie par parquets)		0	0
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		193,35	350,57
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		0	0
Taillis simple		0	0
Taillis fureté		0	0
Taillis-sous-futaie		0	0
Attente sans traitement défini		0	0
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)			0
<b>Sous-total : surface en sylviculture de production</b>		<b>2173,66</b>	<b>2197,24</b>
Hors sylviculture de production	Prairie	1,91	
	<b>RBI</b>	<b>2620,24</b>	<b>2635</b>
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>		<b>4795,81</b>	<b>4832,24</b>

Les modes de traitements retenus poursuivent les actions des aménagements précédents.

### 2.2.2 Essences objectif et critères d'exploitabilité

Face aux régénérations naturelles très diversifiées et aussi au souhait de limiter la présence du hêtre, un bloc intitulé "feuillus divers" (cf carte des essences objectif page suivante) a été défini. Il propose plusieurs essences associées qu'il faudra conduire en parallèle, souvent par petits bouquets, où le chêne cependant règlera la révolution du peuplement.

L'objectif est de favoriser par la sylviculture, un mélange intime d'essences dans chaque peuplement.

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité : cf carte des essences objectif page suivante

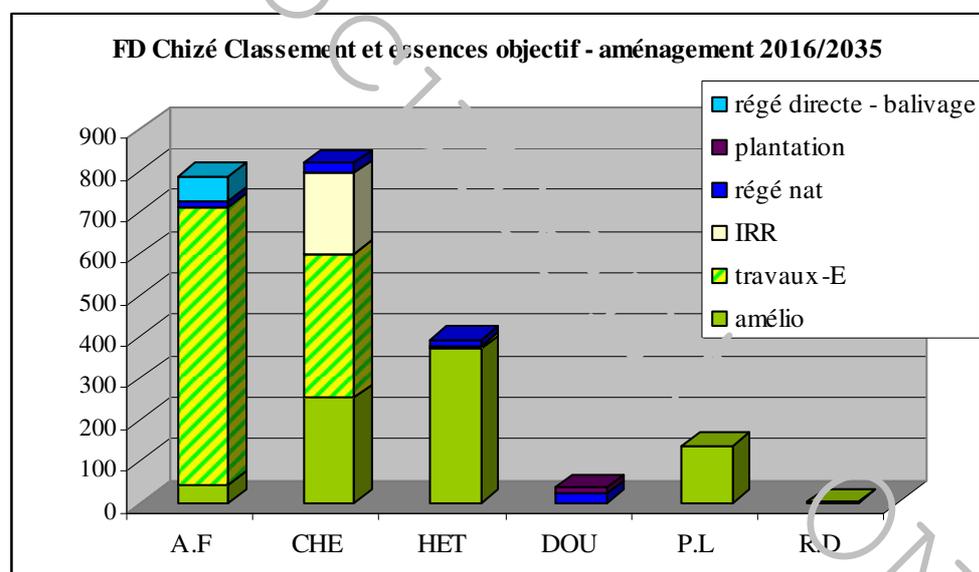
Essences principales objectif : critères d'exploitabilité retenus							
Essence objectif	Précisions	Surf en sylviculture		Age retenu	Ø retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernés
		ha	%				
<b>Chêne sessile</b>	Chêne dominant avec feuillus divers	817	38	140	50-55	Hêtre, feuillus divers	PCI, PCIII
<b>* Chêne sessile</b> (cf tableau suivant)	Peuplement mélangé avec feuillus divers dominants dans le mélange	786	36	140	50-55		PCI, PCII
<b>Hêtre</b>		393	18	80	45-55	Chênes, feuillus divers et précieux	PCI, PCII
<b>Douglas</b>		36	2	60	45	Feuillus divers	PCI, PCIII
<b>Pin laricio</b>		138	6	60	40	A.R, feuillus divers	PCIII
<b>Résineux divers</b>		3	~	75	40	Feuillus divers	PCIII
<b>Total surface en sylviculture</b>		<b>2173,66</b>	<b>100%</b>				

\* peuplements "feuillus divers" dont la révolution en futaie régulière est fixée par le chêne.

La ligne marquée d'un \* s'adresse aux peuplements mélangés à conduire en feuillus divers. Le tableau suivant précise les critères d'exploitabilité des essences objectif associées dans ces zones.

* Essences présentes à maintenir comme essences objectif associées : critères d'exploitabilité							
Essence objectif	Précisions	Surf en sylviculture		Age retenu	Ø retenu	Essences d'accompagnement	Groupes stationnels concernés
		ha	%				
<b>Erable de Montpellier</b>	Essence objectif associée au chêne (pilote de la révolution des peuplements)	Cf tableau précédent		80	40-45	Feuillus divers, hêtre en mélange	PCI, PCIII
<b>Erable champêtre</b>				80	45-55	Chênes, feuillus divers et précieux	PCI, PCII
<b>Merisier</b>				60	45-50	Feuillus divers	PCI, PCIII
<b>Alisier torminal</b>				70	40	A.R, feuillus divers	PCIII
<b>Charme</b>				60	40-45	Feuillus divers	PCIII

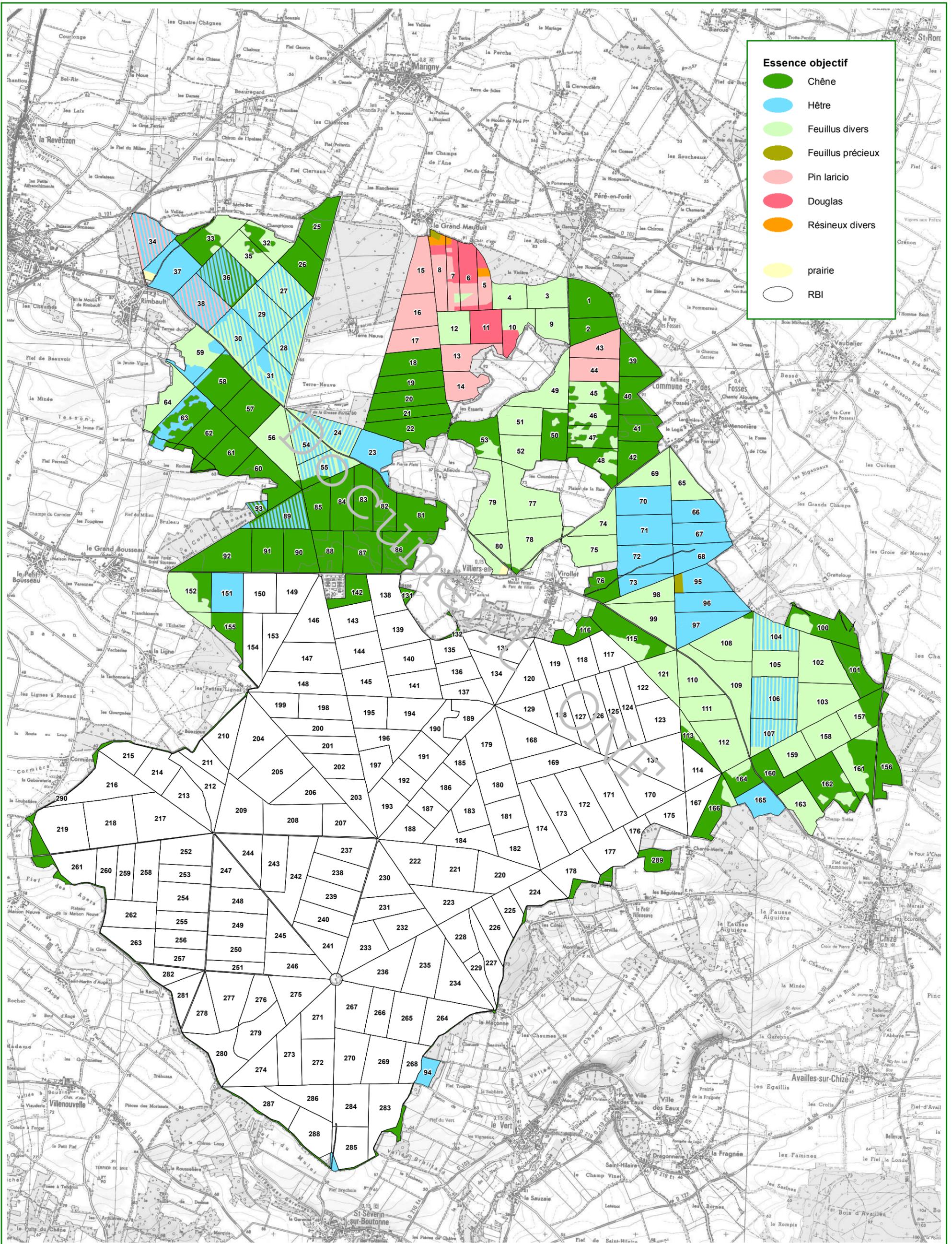
Le tableau, complété par la carte des essences objectif, différencie plusieurs blocs où une essence principale détermine la sylviculture.



Le tableau suivant complète le précédent. Il somme les surfaces concernées par groupe d'aménagement.

Essences objectif, surfaces occupées et classement

	amélioration		irrégulier	régénération			Total - observations
	amélio	travaux -E	IRR	régé nat	plantation	directe - balivage	
A.F	45,37	667,25		14,30		59,03	785,95 et AFP
CHE	255,31	345,22	193,35	23,64			817,52 avec chêne chevelu
HET	322,31	8,47		62,56			393,34
DOU				22,84	13,05		35,89
P.L	137,55						137,55
R.D	3,41						3,41
	763,95	1020,94	193,35	123,34	13,05	59,03	2173,66 ha



- **Carte des essences objectif**

La carte des essences objectif est un croisement entre la carte des unités stationnelles et celle des essences dominantes. Ce travail a permis de déterminer des blocs où une essence apparaît prépondérante et bénéficie déjà d'une sylviculture adaptée, et celui où la volonté est de conduire en parallèle, des essences aux exigences différentes, avec le chêne sessile qui règlera la révolution.

## 2.3 Objectifs de renouvellement

### 2.3.1 Futaie régulière et futaie par parquets : à suivi surfacique du renouvellement

Le tableau précisant la liste des parcelles éligibles à la régénération est en annexe 8.

- **Calcul de la surface d'équilibre Se**

Le calcul de la surface d'équilibre est établi selon les critères âges d'exploitabilité minimum des essences objectif pilotant les décisions de renouvellement des peuplements et les surfaces respectives occupées.

$$Se = \frac{CHE}{140} + \frac{HET}{80} + \frac{A.F}{40} + \frac{A.R}{75} + \frac{DOU}{60} + \frac{P.L}{60} \times 20 = 358,50 \text{ ha}$$

- **Analyse détaillée de la surface disponible**

Surface disponible (Sd) : peuplements constitutifs	Période 1	Période 2
1 - Surface dont les peuplements ont une courte durée de survie	45,29 ha	0 ha
2 - Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	7,68 ha	12,46 ha
3 - Surface dont les peuplements atteindront pendant l'aménagement les critères optimaux d'exploitabilité ou ne peuvent plus gagner à vieillir	94,92 ha	140,96 ha
4 - Surface dont les peuplements n'atteindront pendant l'aménagement que les critères minimaux d'exploitabilité	59,99 ha	107,59 ha
<b>Total</b>	<b>207,88 ha</b>	<b>261,01 ha</b>

La surface potentiellement disponible à la régénération est constituée pour la prochaine période de 20 ans :

- 1 – Des futaies de chêne ou de hêtre conservées après la tempête mais qui progressivement se détériorent et dont la fragilité s'accroît.
- 2 – Une parcelle avec présence de hêtres âgés de gros diamètre.
- 3 – Des parcelles de douglas et pin laricio qui atteignent ou dépassent le diamètre d'exploitabilité sans intérêt à laisser vieillir.
- 4 – Des peuplements de hêtre qui atteindront l'âge d'exploitabilité, dans un état satisfaisant et ayant peu soufferts de la tempête.

Pour la période 2 suivante, de 20 ans également, Sd sera constituée pour l'essentiel du reste des résineux qu'il sera inutile de laisser vieillir plus longtemps et de peuplements de hêtre (classe d'âge 40/60) qui atteindront l'âge d'exploitabilité.

- **Analyse détaillée de la contrainte de vieillissement**

<b>Contrainte de vieillissement (Sv) : peuplements constitutifs</b>	<b>Période 1</b>	<b>Période 2</b>
<b>1</b> - Surface dont les peuplements ont déjà fait l'objet de la 1 <sup>ère</sup> coupe de renouvellement, et dont la coupe définitive devra être réalisée durant la période d'aménagement	0 ha	10,42 ha
<b>2</b> - Surface des peuplements dont la régénération, entamée ou non, doit être achevée au terme de la période d'aménagement compte tenu de leur faible durée de survie	45,29 ha	140,96 ha
<b>3</b> - Surface des peuplements dont la régénération n'est pas entamée et qui atteindront pendant l'aménagement les critères maximaux d'exploitabilité	7,68 ha	0 ha
<b>Total</b>	<b>52,97 ha</b>	<b>151,38 ha</b>

2 – Peuplements relictuels dont le déséquilibre et la fragilité s'accroissent.

3 – Parcelle 164

- **Synthèse des calculs de surface à régénérer**

<b>Renouvellement suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)</b>	<b>Surface cible de l'aménagement</b>
Surface disponible (Sd)	207,88 ha
Contrainte de vieillissement (Sv)	52,97 ha
Surface d'équilibre (Se)	358,50 ha

- **Groupe de régénération**

Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		195,42 ha	
Futaie par parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		0 ha	<b>Niveau prévu à mi-période</b>
Surface à ouvrir (So)	→ <i>INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2</i>	195,42 ha	73 ha
Surface à terminer (St)	→ <i>INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2</i>	148 ha	73 ha
Groupe de reconstitution (S <sub>rec</sub> )		0 ha	0 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		148 ha	

La tournée de validation des options du 26 mai 2015 a décidé de maintenir encore au moins une période une parcelle de hêtre de la classe d'âge 60/80 bien venante, à titre d'exemplarité – pelle 95.

La surface du groupe de régénération (GR) comprend l'ensemble de la surface disponible (SD) moins la parcelle 95 soit 195,42 ha.

L'ensemble du GR est à ouvrir au cours de la période. So : 195,42 ha

Au terme de la période, la majeure partie de la surface ne portera plus de semenciers dans la mesure où le délai avant la coupe définitive ne devrait pas excéder 5/7 ans. Seules les parcelles de hêtre de la classe 60/80, à ouvrir en fin de période porteront encore des arbres. St : 148 ha

### 2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement		Cible future	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	➔ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	18	13,5	Globalement jeune
% de la surface avec une régénération satisfaisante	➔ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	20	15	
Densité de perches	➔ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2	26	25	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		17		

Le taillis est souvent bien présent et participera progressivement à atteindre les objectifs cibles.

## 2.4 Classement des unités de gestion

### 2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

Les UG surfaciques forment un découpage exhaustif de la forêt. Chaque UG est rattachée à un groupe et un seul. Le classement des parcelles, établi d'après les éléments dendrométriques récoltés sur le terrain a été proposé au cours de plusieurs rencontres avec le personnel local et le service forêt de l'agence. Enfin une dernière réunion avec la DFRN a permis d'arrêter le groupe de régénération.

A - Constitution des groupes d'aménagement

- **Classement des unités de gestion surfaciques** (totalité des UG surfaciques de la forêt)

### Groupe de régénération

Libellé groupe Précisions sur les actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	dont surf. en sylviculture (ha)	Surf. à ouvrir So (ha)	Surf. à terminer St (ha)	Essence objectif	Surface par groupe (ha)
		P <sup>lle</sup>	UG						
Régénération naturelle Chêne	REG	25	B		5,49	5,49	5,49	CHS	23,64
		45	B		0,97	0,97	0,97		
		46	B		1,55	1,55	1,55		
		47	B		0,63	0,63	0,63		
		48	B		0,49	0,49	0,49		
		60	B		1,07	1,07	1,07		
		78	B		0,48	0,48	0,48		
		80	B		0,26	0,26	0,26		
		91	A		0,68	0,68	0,68		
		92	B		4,34	4,34	4,34		
		164	E		7,68	7,68	7,68		
Régénération naturelle Hêtre	REG	58	B		1,55	1,55	1,55	HET	62,56
		59	E		5,88	5,88	5,88		
		63	A		7,60	7,60	7,60		
		96	U		16,37	16,37	~		
		97	U		15,65	15,65	~		
		151	U		15,51	15,51	~		
Régénération naturelle Feuillus divers	REG	51	A		7,02	7,02	7,02	A.F	73,33
52		A		7,28	7,28	7,28			
3		U		13,15	13,15	13,15			
4		U		10,81	10,81	10,81			
6		A		0,74	0,74	0,74			
7		A		0,64	0,64	0,64			
9		U		12,55	12,55	12,55			
10		U	12,37	8,23	8,23	8,23			
12		U	12,91	12,91	12,91	12,91			
Régénération naturelle	REG	5	A		2,60	2,60	2,60	DOU	35,89
		6	A		9,94	9,94	9,94		
		7	A		4,31	4,31	4,31		
		8	A		1,85	1,85	1,85		
		10	U	12,37	4,14	4,14	4,14		
		11	U		13,05	13,05	13,05		
Plantation					195,42	148		195,42	

### Groupe de futaie irrégulière

Code groupe	précisions sur les actions à mener	Unité de gestion			Surface totale UG	surf. en sylviculture - ha	Rotation	Essence objectif	Surface par groupe
		P <sup>lle</sup>	UG	UD					
IRR		1	U	1,2	18,39	18,39	12	CHE	193,35
		2	U		11,85	11,85	12	CHE	
		18	U		16,37	16,37	12	CHE	
		19	U		13,56	13,56	12	CHE	
		20	U		15,02	15,02	12	CHE	
		21	U		11,43	11,43	12	CHE	
		22	U		20,47	20,47	12	CHE	
		50	B	3	14,73	14,73	12	CHE	
		53	A	1,3	14,24	14,24	12	CHE	
		100	B	2,3	15,48	15,48	12	CHE	
		101	B	1	12,13	12,13	12	CHE	
		142	U	1	10,19	10,19	12	CHE	
		157	B	2	6,88	6,88	12	CHE	
	161	B	2	12,61	12,61	12	CHE		

### Groupe Hors sylviculture

Code groupe	précisions sur les actions à mener	Unité de gestion			Surface totale UG	surf. en gestion - ha	Surface par groupe
		P <sup>lle</sup>	UG	UD			
HSY	prairies des anciennes MF, hors RBI	37	B	3	1,05	1,05	2622,15
		80	C	4	0,86	0,86	
	Réserve Biologique Intégrale	<i>Cf -divisions chap 2-4-B page suivante</i>				2620,24	

Le tableau suivant précise les parties d'UG classées en amélioration qui feront l'objet de travaux mais dont la plupart seront l'objet d'un passage en éclaircie avant la fin de la période d'application de l'aménagement.

Groupe d'amélioration

Code groupe	précisions	Unité de gestion			Surface totale UG	surf. en sylviculture - ha	Rotation	Essence objectif	Surface par groupe
		P <sup>lle</sup>	UG	UD					
AME	résineux	5	B			5,88	10	P.L-A.R	1784,89 ha dont 1020,94 en travaux
	résineux	6	B			4,17	10	P.L	
	résineux	7	B			6,18	10	P.L	
	résineux	8	B			11,83	10	P.L-A.R	
	résineux	13	U			12,63	10	P.L	
	résineux	14	U			12,79	10	P.L	
	résineux	15	U			15,31	10	P.L	
	résineux	16	U			16,33	10	P.L	
	résineux	17	U			13,97	10	P.L	
		23	U			17,22	8	HET	
	travaux	24	U	1	16,89	9,06	8	A.F	
				2		7,83		HET	
	travaux	25	A	2		11,61		CHE	
	travaux	26	U			16,82		CHE	
		27	U	1	19,14	9,22	8	HET	
	travaux			2		9,92		A.F	
		28	U	1	17,69	8,96	8	HET	
	travaux			2		8,73		A.F	
		29	U	1	21,20	10,79	8	HET	
	travaux			2		10,41		A.F	
		30	U	1	20,63	11,14	8	HET	
	travaux			2		9,49		A.F	
		31	U	1	17,42	9,39	8	HET	
	travaux			2		8,03		A.F	
		32	U	1,2	12,22	4,08	8	CHE	
	travaux			3,4		8,14		A.F	
	travaux	33	U	1,2	20,74	8,66	8	A.F	
				3,4,5		12,08		CHE	
		34	U			16,93	8	HET-P.L	
	travaux	35	U	1	14,62	13,31	8	A.F	
				2		1,31		CHE	
		36	U	1	23,00	13,08	8	HET	
	travaux			2		9,92		CHE	
		37	A			20,91	8	HET	
		38	U			21,39	8	HET-P.L	
		39	U	1	14,11	1,33	8	CHE	
	travaux			2		12,78		CHE	
		40	U	1,3	13,69	9,04	10	CHE	
	travaux			2		4,65		CHE	
	travaux	41	U	1,2	13,34	11,75	10	CHE	
				3,4		1,59		CHE	
	travaux	42	U			13,82		CHE	
	résineux	43	U			12,86	8	P.L	
	résineux	44	U			14,31	8	P.L	
	travaux	45	A	1,2	12,78	9,80	8	A.F	
				3		2,98		CHE	
travaux	46	A	1	12,16	8,63	8	A-F		
			2		3,53		CHE		

Code groupe	précisions	Unité de gestion			Surface totale UG	surf. en sylviculture - ha	Rotation	Essence objectif	Surface par groupe
		P <sup>lle</sup>	UG	UD					
AME	travaux	47	A	1,3	13,07	6,87	8	CHE	
				2,4,5,6		6,20		CHE	
		48	A	1	13,50	8,79	8	CHE	
	travaux			2		4,71		A-F	
	travaux	49	U			19,59		A.F	
	travaux	50	A	1,2		1,59		A.F	
	travaux	51	B	1,2,4		8,15		A.F	
	travaux	52	B	3,4		7,71		A.F	
	travaux	53	B	2		3,73		A.F	
		54	U	1	13,20	6,39	8	HET	
	travaux			2		6,81		A-F	
		55	U		15,53	8,68	8	HET-CHE	
	travaux			3		6,85		A-F	
		56	U	1	22,79	0,40	8	CHE	
	travaux			2		22,39		A-F	
	travaux	57	U			21,44		CHE	
	travaux	58	A	1		20,27		CHE	
	travaux	59	A	1		13,74		A.F	
	travaux	60	A	2		18,05		CHE	
	travaux	61	U	1,2,3		18,71		CHE	
	travaux	62	U	1,2		19,13		CHE	
		63	B	1	15,23	2,84	8	HET	
	travaux			2,3,4,6		12,39		CHE	
		64	U	1	15,24	14,51	8	A.F	
	travaux			2,3		0,73		A.F	
	travaux	65	U			13,42		A.F	
		66	U			13,81	8	HET	
		67	U			14,21	8	HET	
		68	U			14,13	8	HET	
	travaux	69	U			13,35		A.F	
		70	U			19,19	8	HET	
		71	U			20,37	8	HET	
		72	U			19,87	8	HET	
		73	U			8,06	8	HET	
travaux	74	U			12,33		A.F		
travaux	75	U			17,09		A.F		
	76	U	1,2	10,48	9,35	8	CHE		
travaux			3		1,13		CHE		
travaux	77	U			25,10		A.F		
travaux	78	A	1,3,4,5		25,39		A.F		
travaux	79	U			23,97		A.F		
travaux	80	A	1,3		13,13		A.F		
travaux	81	U			19,49		CHE		
	82	U	1	14,17	7,29	8	CHE		
travaux			2		6,88		CHE		
	83	U	1,3	15,31	2,11	8	CHE		
travaux			2		13,20		CHE		
	84	U	1	17,07	0,42	8	CHE		
travaux			2		16,65		CHE		

Code groupe	précisions	Unité de gestion			Surface totale UG	surf. en sylviculture - ha	Rotation	Essence objectif	Surface par groupe
		P <sup>lle</sup>	UG	UD					
AME		85	U	1	13,79	0,33	8	CHE	
	travaux			2		13,46		CHE	
		86	U	1,3à7	19,82	8,04	8	CHE	
	travaux			2		11,78		CHE	
		87	U	1,3	20,10	14,38	8	CHE	
	travaux			2,4		5,72		CHE	
		88	U	1,3	14,26	8,60	10	CHE	
	travaux			2,4		5,66		CHE	
		89	U	1	17,06	8,84	8	HET	
	travaux			2		8,22		CHE	
		90	U	1	17,05	2,06	10	CHE	
	travaux			2		14,99		CHE	
		91	B	2		16,33		CHE	
		92	A	2		21,05		CHE	
		93	U	1	2,88	1,52	8	HET	
	travaux			2		1,36		CHE	
		94	U			5,24		HET	
		95	U			14,43	8	HET	
		97	B	2		2,17		HET	
		98	U			11,57		A.F	
		99	U			21,20		A.F	
		100	A	1		4,07		A.F	
		101	A	2		1,70		CHE	
		102	U			24,16		A.F	
		103	U			24,04		A.F	
		104	U	1	16,30	7,66	8	HET	
	travaux			2		8,64		A.F	
		105	U			15,04	8	A.F	
		106	U	1	23,78	14,74	8	HET	
	travaux			2		9,04		A.F	
		107	U	1	14,97	8,66	8	HET	
	travaux			2,3		6,31		A.F	
		108	U	1	23,59	22,98	8	A.F	
travaux	2			0,61		CHE			
	109	U			28,77		A.F		
	110	U			14,75		A.F		
	111	U			15,21		A.F		
	112	U			22,98		A.F		
	113	U	1	7,95	2,27	8	A.F		
travaux			2		5,68		CHE		
	115	U	1	23,68	17,38	8	CHE		
travaux			2,3		6,30		A.F		
	116	U			8,21	8	CHE		
	121	U			15,08		A.F		
	131	U			1,73	10	CHE		
	132	U			0,80	10	CHE		
	152	U	1	18,73	5,01	8	CHE		
travaux			2		13,72		A.F		
	155	U	1,3	13,61	11,01	10	CHE		
travaux			2		2,60		A.F		

Code groupe	précisions	Unité de gestion			Surface totale UG	surf. en sylviculture - ha	Rotation	Essence objectif	Surface par groupe
		P <sup>lle</sup>	UG	UD					
AME		156	U			16,32	10	CHE	1784,89 ha dont 1020,94 en travaux
	travaux	157	A	1		9,03		A.F	
	travaux	158	U			16,15		A.F	
	travaux	159	U			14,97		A.F	
		160	U			12,76	10	CHE	
	travaux	161	A	1,3		11,67		A.F	
	travaux	162	U	1,3,4	25,60	3,94		A.F	
				2		21,66	10	CHE	
	travaux	163	U	1,3	14,50	1,52		A.F	
				2		12,98	8	A.F	
	travaux	164	A	1		2,88		A.F	
		165	U			12,08	8	HET	
	travaux	166	U	1	13,88	2,57		A.F	
				2		11,31	10	CHE	
	travaux	289	U	1,7	17,20	1,06		HET	
	2à6			16,14		10	CHE		
	290	U	1à5		16,55	10	CHE		

### Synthèse du classement des unités de gestion surfaciques

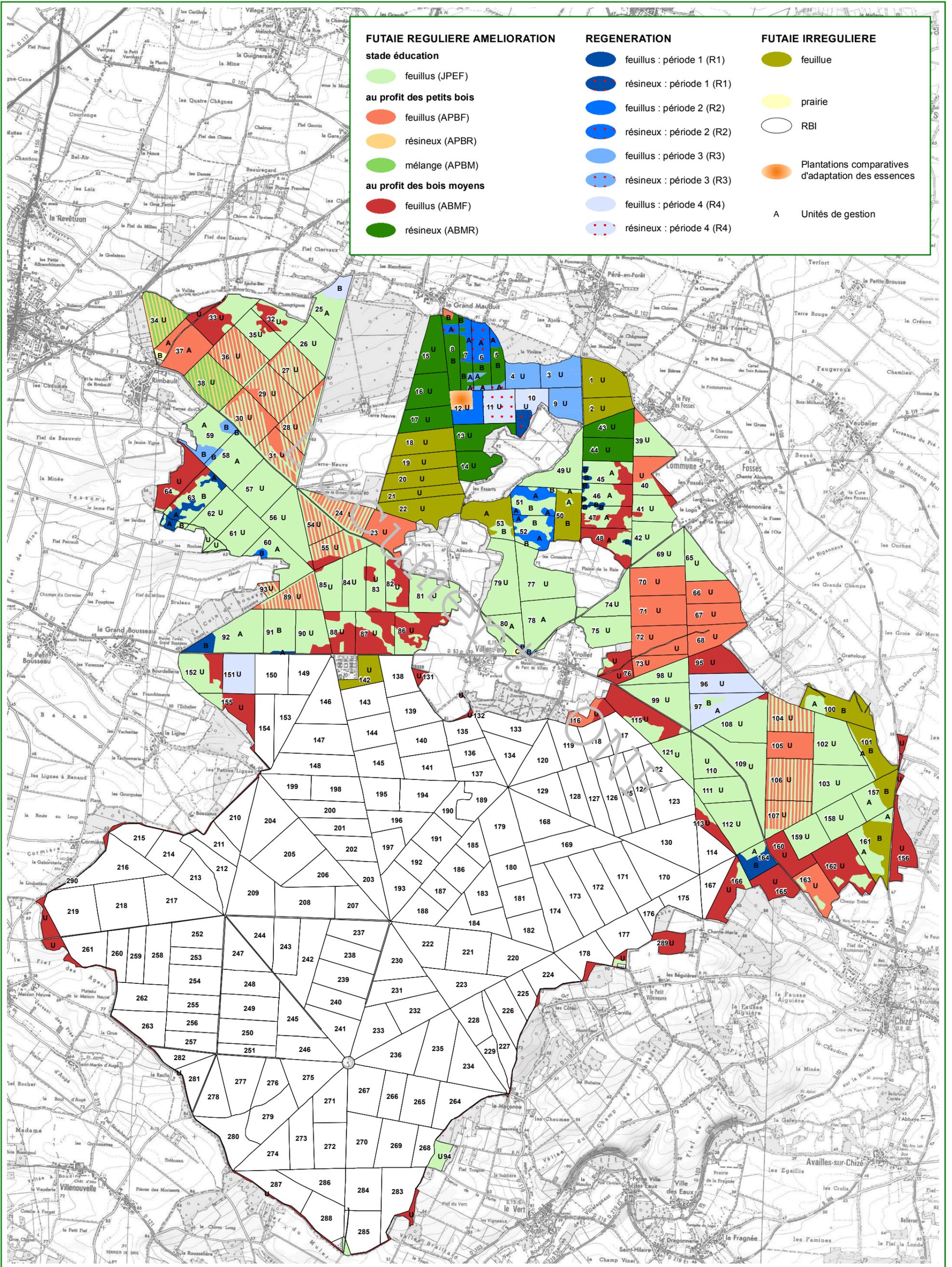
Groupe	surface -ha					observations	
	totale	à ouvrir en régé	à terminer	amélioration	en sylviculture		
REG - Régénération	195,42	195,42	148		195,42	régé nat feuillus : 100,50 balivage feuillus : 59,03 régé nat résineux : 22,84 plantation résineux : 13,05	
AME - Amélioration	1784,89			8 10 travaux	535,29 228,66 1020,94	1784,89	
IRR - Irrégulier	193,35			12		193,35	
HSY - Hors Sylviculture	1,91 2620,24					0 0	prairies anciennes MF <b>RBI de la Sylve d'Argenson</b>
Surface en gestion	4795,81				surf en sylviculture	2173,66	

- Carte d'aménagement

Carte ci-après.



FUTAIE REGULIERE AMELIORATION	REGENERATION	FUTAIE IRREGULIERE
<b>stade éducation</b>		
● feuillus (JPEF)	● feuillus : période 1 (R1)	● feuillue
<b>au profit des petits bois</b>	● résineux : période 1 (R1)	● prairie
● feuillus (APBF)	● feuillus : période 2 (R2)	○ RBI
● résineux (APBR)	● résineux : période 2 (R2)	● Plantations comparatives d'adaptation des essences
● mélange (APBM)	● feuillus : période 3 (R3)	
<b>au profit des bois moyens</b>	● résineux : période 3 (R3)	
● feuillus (ABMF)	● feuillus : période 4 (R4)	
● résineux (ABMR)	● résineux : période 4 (R4)	
		A Unités de gestion



## B - Constitution de divisions

La RBI de la Sylve d'Argenson constitue une division de la FD de Chizé. Son plan de gestion, distinct du présent document d'aménagement forestier, est en cours de révision.

Division (identifiant et libellé)	Type de division	Unité de gestion		
		P <sup>lle</sup>	UG	Surface
<b>Division 1</b> FD de CHIZE : Réserve Biologique Intégrale de la Sylve d'Argenson	<b>RBI –</b> division hors sylviculture	114, 117 à 120, 122 à 130, 133 à 141, 143 à 150, 153, 154, 167 à 288.	ensemble	2620,24 ha

### 2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Quand le référentiel géographique le permettra, trois unités de gestion linéaires pourront être créées.

- Le parcellaire forestier
- Le périmètre
- Les routes forestières et les pistes.

### 2.4.3 Classement des unités de gestion ponctuelles

Aucune unité ponctuelle n'est référencée.

## 2.5 Programme d'actions pour la période 2016-2035

### 2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Sur la commune de Prissé la Charrière, après les travaux de remembrement agricole de la fin des années 1980, deux parcelles litigieuses n'apparaissent plus à la cote de l'Etat, ZC 40 (0,1305 ha) et 46 (0,1020 ha). Situées à l'intérieur du périmètre défini en 1847 délimité par des bornes et fossés, ces parcelles sont normalement gérées par l'ONF. (Cf annexe : note extraite de l'aménagement 1994/2003 qui conserve toute sa valeur.)

Il serait intéressant d'intégrer, à terme, au domaine privé de l'Etat, les anciens chemins ruraux abandonnés et boisés pour la plupart. Cette rétrocession pourrait être négociée au cas par cas, avec les communes. L'inventaire n'en a pas été dressé précisément, un nombre important de communes est concerné. L'entretien du périmètre relève d'une action régulière à programmer dans la durée.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Entretien des limites et veiller au respect de leurs matérialisations - bornes et fossés.	périmètre	Service local et Service travaux	50000
FON 2	1	Rattacher à la surface en gestion les prairies des anciennes MF vendues.	Plan de Raimbault et Parc de Villiers	Service foncier	~
FON 2b	1	Rattacher à la surface en gestion les MF non occupées participant à la gestion	MF du Pas trop fort et MF des Ouillères	Service foncier	~
FON 3	1	Lever les interrogations sur la propriété des parcelles ZC 40 et 46	Prissé la Charrière	Service foncier	1000
FON 4	2	Numérisation des anciens plans de bornage		Service forêt	15000
FON 6	2	Négocier auprès des communes l'intégration au domaine de l'Etat des chemins ruraux abandonnés		Service foncier	1000
<b>Coût total FONCIER (€)</b>					<b>6700,00</b>
<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>					<b>3350,00</b>

- **Développement éventuel des revenus liés aux concessions.**

Les concessions ne présentent pas un enjeu majeur et ne sont pas appelées à se développer.

### 2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

## A - Documents de référence à appliquer

Dans l'attente d'un guide de sylviculture des Plateaux calcaires charentais, les interventions à mettre en œuvre dans les peuplements feuillus se conformeront aux prescriptions et aux propositions :

- du **bulletin d'information de la STIR Ouest de 1999 (N° 7 - septembre 1999 – annexe 9)**
- au **CR de la tournée des 8 et 9 janvier 2001 en forêts de Chizé, d'Aulnay et de Braconne – (annexe 10)**. Présentant des pistes et des réflexions sur la gestion et le renouvellement des peuplements de hêtre dominant endommagés par la tempête de 1999.
- Du **guide des sylvicultures du hêtre en Bourgogne, Champagne-Ardennes** dans son référentiel de moyenne fertilité.
- Du **guide des sylvicultures de la chênaie continentale** dans le cadre de la gestion des peuplements de chêne ou mélangés.

Pour la futaie irrégulière, il n'est pas inutile de s'inspirer du **guide des sylvicultures de la chênaie atlantique**, relatif au traitement des futaies hétérogènes, en l'adaptant aux contraintes locales, particulièrement en ce qui concerne l'intérêt d'obtenir une plus grande diversité d'espèces et une surface terrière suffisamment élevée (et une structure avec plus de BM peut-être ?) afin de limiter l'éclaircissement et l'envahissement par les morts-bois calcicoles.

Pour les peuplements pin laricio dominants, se référer au **Guide des sylvicultures des pineraies des plaines du Centre et du Nord-Ouest (ONF 2009)**, et pour le douglas au **Guide des sylvicultures des douglasiaies françaises (ONF 2007)**

Pour ce qui concerne les travaux, les interventions envisagées se conformeront aux différents Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles, Régénération et Amélioration en vigueur dans la DT.

## B - Coupes

- **Programme de coupes**

### Coupes programmables par périodes pluri-annuelles

La programmation par période quinquennale s'adresse aux parcelles composant le groupe de régénération. Quelque soit l'essence objectif, la régénération naturelle sera menée en deux étapes après relevé de couvert.

Une première coupe d'ensemencement récoltant environ :

- 50 % des tiges dans le cas d'objectif feuillus
- 75 % des tiges en objectif résineux.

La coupe définitive interviendra entre 4 et 7 ans plus tard selon l'apparition des semis. En cas d'échec avéré ou de densité trop faible, Il sera procédé immédiatement à un reboisement de complément. L'expérience montre que cette alternative est extrêmement rare dans les peuplements feuillus.

Dans les conditions stationnelles de Chizé, une mise en lumière importante et l'enlèvement rapide du peuplement sur pied sont les garants de la réussite du renouvellement naturel.

Les parcelles programmées en R3 et R4 feront l'objet d'un passage en éclaircie dans les 10 ans à venir. Cf tableau suivant

Programme de coupes dans le groupe de régénération

période	Plle	UG	Code local	Code ppt RecPrev	Surface			Observations
					UG	A parcourir	Par période	
R1 (2016-2020)	10	U	RER	FDOU4	10,37	4,14		Régé nat DOU
	45	B	REF	FCHE3	0,97	0,97		Régé CHE
	46	B	REF	FCHE3	1,55	1,55		Régé CHE
	47	B	REF	FCHE3	0,63	0,63		Régé CHE
	48	B	REF	FCHE3	0,49	0,49		Régé CHE
	63	A	REF	FHET3	7,60	7,60		Régé HET
	91	A	RDF	FCHE3	0,68	0,68		Régé CHE
	92	B	RDF	FCHE3	4,34	4,34		Régé CHE
	164	B	REF	FCHE3	7,68	7,68	28,08	Régé CHE
R2 (2021-2025)	10	U	RDR	FDOU4	10,37	4,14		Régé nat DOU
	45	B	RDF	FCHE3	0,97	0,97		Régé CHE
	46	B	RDF	FCHE3	1,55	1,55		Régé CHE
	47	B	RDF	FCHE3	0,63	0,63		Régé CHE
	48	B	RDF	FCHE3	0,49	0,49		Régé CHE
	63	A	RDF	FHET3	7,60	7,60		Régé HET
	164	B	RDF	FCHE3	7,68	7,68		Régé CHE
	5	A	RER	FDOU4	2,60	2,60		Régé nat DOU
	6	A	RER	FDOU4	9,94	9,94		Régé nat DOU
	7	A	RER	FDOU4	4,31	4,31		Régé nat DOU
	8	A	RER	FDOU4	1,85	1,85		Régé nat DOU
	12	U	RAR	FP.L3	12,91	12,91		Coupe rase P.L avant balivage feuillus
	51	A	REF	FHET3	7,02	7,02		Régé A.F
	52	A	REF	FHET3	7,28	7,28		Régé A.F
	60	B	REF	FCHE3	1,07	1,07	70,04	Régé CHE
R3 (2026-2030)	5	A	RDR	FDOU4	2,60	2,60		Régé nat DOU
	6	A	RDR	FDOU4	9,94	9,94		Régé nat DOU
	7	A	RDR	FDOU4	4,31	4,31		Régé nat DOU
	8	A	RDR	FDOU4	1,85	1,85		Régé nat DOU
	51	A	RDF	FHET3	7,02	7,02		Régé A.F
	52	A	RDF	FHET3	7,28	7,28		Régé A.F
	60	B	RDF	FCHE3	1,07	1,07		Régé CHE
	3	U	RAR	FDOU4	13,15	13,15		Coupe rase Rx avant balivage feuillus
	4	U	RAR	FDOU4	10,81	10,81		Coupe rase Rx avant balivage feuillus
	6	A	RAR	FDOU4	0,74	0,74		Coupe rase Rx avant balivage feuillus
	7	A	RAR	FDOU4	0,64	0,64		Coupe rase Rx avant balivage feuillus
	9	U	RAR	FDOU4	12,55	12,55		Coupe rase Rx avant balivage feuillus
	58	B	RDF	FHET3	1,55	1,55		Régé HET
	59	B	RDF	FHET3	5,88	5,88		Régé HET
	78	B	RDF	FCHE3	0,48	0,48		Régé CHE
	80	B	RDF	FCHE3	0,26	0,26	80,13	Régé CHE
R4 (2031-2035)	10	U	RAR	FP.L3	8,23	8,23		Coupe rase Rx avant balivage feuillus
	11	U	RAR	FP.L3	13,05	13,05		Coupe rase P.L et plantation DOU
	25	B	RAF	FCHE3	5,49	5,49		Régé CHE
	96	U	REF	FHET3	16,37	16,37		Régé HET
	97	U	REF	FHET3	15,65	15,65		Régé HET
		151	U	REF	FHET3	15,51	15,51	74,30
Total					252,55			
moy/an					12,63			

## Coupes programmables par année

Ce type de coupe s'adresse au groupe d'amélioration ainsi qu'au groupe irrégulier.

La périodicité des coupes d'éclaircie est arrêtée en fonction de l'essence objectif et du stade d'évolution des peuplements.

- Peuplements feuillus : 8 ans jusqu'à 80 ans, 10 ans ensuite
- Peuplements résineux : 8 ans jusqu'à 40 ans, 10 ans ensuite
- Irrégulier : 12 ans en général en les rapprochant cependant systématiquement des peuplements feuillus contigus.

Ces règles sont cependant ponctuellement adaptées selon plusieurs critères :

- Tendre à optimiser et favoriser la commercialisation en regroupant par exercice des coupes voisines en qualité ou en essence.
- Eviter les passages trop rapprochés dans les mêmes zones
- Equilibrer enfin les surfaces annuelles.

Les éclaircies devront façonner les peuplements conformément aux préconisations des guides des sylvicultures. La sylviculture dynamique et économe engagée depuis plusieurs années doit être poursuivie dans les peuplements juvéniles et en croissance.

Les peuplements du groupe irrégulier, composés des anciens taillis et de TSF vieillis, seront parcourus selon l'échéancier prévu après installation d'un cloisonnement d'exploitation s'il n'est déjà existant.

année	Pile	UG	UD	Code local	Code pp.	Surf totale UG	Surface à parcourir	Rotation - années	Libellé groupe - observations	Fs-Rx	Surf par exercice
2016	9	U		APB	TAFC1	12,55	6,00	R	REG3- balivage feuillus	F	32,17
2016	96	U		APB	FHET2	16,37	16,37	R	REG4 éclaircie préalable	F	
2016	104	U		APB	FHET1	16,30	2,00	8	Amel extraction bois maintenu	F	
2016	106	U		APB	FHET1	23,78	1,50	8	Amel extraction bois maintenu	F	
2016	109	U		APB	FHET1	28,77	0,40	8	Amel extraction bois maintenu	F	
2016	121	U		APB	FHETE	15,08	1,20	8	Amel extraction bois maintenu	F	
2016	158	U		ABM	FCHE1	16,15	3,80	8	Amel extraction bois maintenu	F	
2016	165	U		APB	FHET2	12,08	0,90	8	Amel extraction bois maintenu	F	
2017	33	U	3,4,5	ABM	FCHH3	20,74	12,08	8	Amel	F	80,40
2017	45	A	3	ABM	FCHE3	12,78	2,98	8	Amel	F	
2017	82	U	1	ABM	FCHE3	14,17	7,29	8	Amel	F	
2017	83	U	1,3	ABM	FCHE3	15,31	2,11	8	Amel	F	
2017	84	U	1	ABM	FCHE3	17,07	0,42	8	Amel	F	
2017	90	U	1	ABM	FCHE3	17,05	2,06	10	Amel	F	
2017	104	U		APB	FHET1	16,30	16,30	8	Amel	F	
2017	107	U	1	APB	FHET1	14,97	8,66	8	Amel	F	
2017	116	U	2	APB	FCHE2	8,21	5,08	8	Amel	F	
2017	142	U		JA	IRR1	10,19	10,19	12	irrégulier	F	
2017	290	U		ABM	FCHE3	16,55	13,23	10	Amel	F	
2018	106	U	1	APB	FHET1	23,78	14,74	8	Amel	F	
2018	131	U		ABM	FCHE3	1,73	1,73	10	Amel	F	
2018	132	U		ABM	FCHE3	0,80	0,80	10	Amel	F	

2018	155	U	1,3	ABM	FCHE3	13,61	11,01	10	Amel	F	
2018	165	U		ABM	FHET2	12,08	12,08	8	Amel	F	40,36
2019	1	U		JA	IRRI	18,39	18,39	12	Irrégulier	F	
2019	2	U		JA	IRRI	11,85	11,85	12	Irrégulier	F	
2019	23	U		APB	FHET1	17,22	17,22	8	Amel	F	
2019	37	A		APB	FHET2	20,91	20,91	8	Amel	F	
2019	54	U	1	APB	FHET1	13,20	6,39	8	Amel	F	
2019	55	U	1,2	APB	FHET1	15,53	8,68	8	Amel	F	
2019	56	U	1	ABM	FCHE3	22,79	0,40	8	Amel	F	
2019	66	U		APB	FHET2	13,81	13,81	8	Amel	F	
2019	85	U	1	ABM	FCHE3	13,79	0,33	8	Amel	F	
2019	121	U		APB	FHET1	15,08	15,08	8	Amel	F	113,1
2020	30	U	1	APB	FHET1	20,63	11,14	8	Amel bandes plants	F	
2020	31	U	1	APB	FHET1	17,42	9,39	8	Amel bandes plants	F	
2020	34	U	1	APB	FHET1	16,93	9,28	8	Amel bandes plants	F	
2020	38	U	1	APB	FHET1	21,39	13,47	8	Amel bandes plants	F	
2020	40	U	1,3	APB	FCHE2	13,69	9,04	10	Amel	F	
2020	41	U	3,4	ABM	FCHC3	13,34	1,59	10	Amel	F	
2020	72	U		APB	FHET2	19,87	19,87	8	Amel	F	
2020	73	U		APB	FCHE2	8,06	8,06	8	Amel	F	
2020	86	U	2	ABM	FCHE3	19,82	11,78	8	Amel	F	
2020	87	U	1,3	ABM	FCHE3	20,10	14,38	8	Amel	F	
2020	88	U	1	ABM	FCHE3	14,26	8,60	10	Amel	F	
2020	93	U	1	APB	FHET1	2,88	1,52	8	Amel bandes plants	F	118,12
2021	50	B	3	JA	IRRI	14,73	14,73	12	Irrégulier	F	
2021	53	A	1,3	JA	IRRI	14,24	14,24	12	Irrégulier	F	
2021	68	U		APB	FHET2	14,13	14,13	8	Amel	F	
2021	71	U		APB	FHET2	20,37	20,37	8	Amel	F	
2021	76	U	1,2	ABM	FCHH3	10,48	9,35	8	Amel	F	
2021	115	U	1	ABM	FCHH3	23,68	17,38	8	Amel	F	
2021	157	B		JA	IRRI	6,88	6,88	12	irrégulier	F	
2021	161	B		JA	IRRI	12,61	12,61	12	irrégulier	F	109,69
2022	18	U		JA	IRRI	16,37	16,37	12	irrégulier	F	
2022	19	U		JA	IRRI	13,56	13,56	12	irrégulier	F	
2022	28	U	1	APB	FHET1	17,69	8,96	8	Amel bandes plants	F	
2022	29	U	1	APB	FHET1	21,20	10,79	8	Amel bandes plants	F	
2022	34	U	2	APB	FP.L1	16,93	7,65	8	Amel P Bois Rx	R	
2022	36	U	1	APB	FHET1	23,00	13,08	8	Amel bandes plants	F	
2022	38	U	2	APB	FP.L1	21,39	7,92	8	Amel P Bois Rx	R	
2022	46	A	2	ABM	FCHE3	12,16	3,53	8	Amel	F	
2022	47	A	2,6	ABM	FCHE3	13,07	6,20	8	Amel	F	
2022	48	A	1	ABM	FCHE3	13,50	8,79	8	Amel	F	
2022	70	U		APB	FHET2	19,19	19,19	8	Amel	F	
2022	95	U		ABM	FHET3	14,43	14,43	8	Amel	F	
2022	97	A	1	ABM	FHET3	17,82	15,65	R	REG 4	F	
2022	108	U	2	ABM	FCHE3	23,59	0,61	8	Amel	F	

2022	109	U		APB	FHET1	28,77	28,77	8	Amel	F	175,50
2023	27	U	1	APB	FHET1	19,14	9,22	8	Amel bandes plants	F	
2023	32	U	1,2	ABM	FCHE3	12,22	4,08	8	Amel	F	
2023	35	U	2	ABM	FCHE3	14,62	1,31	8	Amel	F	
2023	39	U	1	APB	FCHE2	14,16	1,33	8	Amel	F	
2023	96	U		APB	FHET3	16,37	16,37	R	REG4 éclaircie préalable	F	
2023	105	U		APB	FHET1	15,04	15,04	8	Amel	F	
2023	113	U	2	ABM	FCHE3	7,95	5,68	8	Amel	F	
2023	151	U		ABM	FHET3	15,51	15,51	R	REG4 éclaircie préalable	F	
2023	160	U		ABM	FCHH3	12,76	12,76	10	Amel	F	
2023	162	U	2	ABM	FCHH3	25,60	21,66	10	Amel	F	
2023	289	U	2à5	ABM	FCHE3	17,20	15,36	10	Amel	F	118,32
2024	33	U	3,4,5	ABM	FCHH3	20,74	12,08	8	Amel	F	
2024	45	A	3	ABM	FCHE3	13,75	2,98	8	Amel	F	
2024	82	U	1	ABM	FCHE3	14,17	7,29	8	Amel	F	
2024	83	U	1,5	ABM	FCHE3	15,31	2,11	8	Amel	F	
2024	84	U	1	ABM	FCHE3	17,07	0,42	8	Amel	F	
2024	104	U		APB	FHET1	16,30	16,30	8	Amel	F	
2024	107	U		APB	FHET1	14,97	14,97	8	Amel	F	
2024	116	U	2	APB	FCHE2	8,21	8,21	8	Amel	F	
2024	106	U		APB	FHET1	23,78	23,78	8	Amel	F	88,14
2025	5	B	2,3	ABM	FP.L3	5,38	5,88	10	Amel Rx	R	
2025	6	B	2	ABM	FP.L3	4,17	4,17	10	Amel Rx	R	
2025	7	B	1,5	ABM	FP.L3	6,18	6,18	10	Amel Rx	R	
2025	8	B	1,2,4	ABM	FP.L3	11,83	11,83	10	Amel Rx	R	
2025	13	U		ABM	FP.L3	12,63	12,63	10	Amel Rx	R	
2025	14	U		ABM	FP.L3	12,79	12,79	10	Amel Rx	R	
2025	15	U		ABM	FP.L3	15,31	15,31	10	Amel Rx	R	
2025	16	U		ABM	FP.L3	16,33	16,33	10	Amel Rx	R	
2025	17	U		ABM	FP.L3	13,97	13,97	10	Amel Rx	R	
2025	43	U		ABM	FP.L3	12,86	12,86	10	Amel Rx	R	
2025	44	U		ABM	FP.L3	14,31	14,31	10	Amel Rx	R	126,26
2026	20	U		JA	IRRI	15,02	15,02	12	Irrégulier	F	
2026	21	U		JA	IRRI	11,43	11,43	12	Irrégulier	F	
2026	22	U		JA	IRRI	20,47	20,47	12	Irrégulier	F	
2026	24	U	2	APB	FHET1	16,89	7,83	8	Amel	F	
2026	63	B	1	ABM	FHET3	15,23	2,84	8	Amel	F	
2026	64	U	1	ABM	FCHE3	15,24	14,51	8	Amel	F	
2026	67	U		APB	FHET2	14,21	14,21	8	Amel	F	
2026	89	U	1	APB	FHET1	17,06	8,84	8	Amel	F	
2026	90	U	1	APB	FCHE3	17,05	17,05	10	Amel	F	
2026	100	A		APB	FA.F2	4,07	4,07	8	Amel	F	
2026	100	B		JA	IRRI	15,48	15,48	12	Irrégulier	F	
2026	101	A		APB	FCHE1	1,70	1,70	8	Amel	F	
2026	101	B		JA	IRRI	12,13	12,13	12	Irrégulier	F	
2026	152	U		ABM	FCHE3	13,61	5,01	8	Amel	F	

2026	156	U		ABM	FCHE3	16,32	16,32	10	Amel	F	
2026	163	U	2	APB	FHET2	14,50	12,98	8	Amel	F	
2026	165	U		ABM	FHET2	12,08	12,08	8	Amel	F	
2026	166	U		ABM	FCHE3	13,88	13,88	10	Amel	F	205,85
2027	23	U		APB	FHET1	17,22	17,22	8	Amel	F	
2027	37	A		APB	FHET2	20,91	20,91	8	Amel	F	
2027	54	U	1	APB	FHET2	13,20	13,20	8	Amel	F	
2027	55	U	1,2	APB	FHET1	15,53	15,53	8	Amel	F	
2027	56	U	1,2	APB	FA.F1	22,79	22,79	8	Amel	F	
2027	66	U		APB	FHET2	13,81	13,81	8	Amel	F	
2027	85	U	1	APB	FCHE1	13,79	13,79	8	Amel	F	
2027	121	U		APB	FHET1	15,08	15,08	8	Amel	F	
2027	131	U		ABM	FCHE3	1,73	1,73	10	Amel	F	
2027	132	U		ABM	FCHE3	0,80	0,80	10	Amel	F	
2027	155	U	1,3	ABM	FCHE3	13,61	13,61	10	Amel	F	
2027	289	U	6	APB	FCHE1	17,20	0,78	8	Amel	F	
2027	290	U		ABM	FCHE3	16,55	16,55	10	Amel	F	165,80
2028	30	U		APB	FHET1	20,63	20,63	8	Amel bandes plants	F	
2028	31	U		APB	FHET1	17,42	17,42	8	Amel bandes plants	F	
2028	34	U	1	APB	FHET1	16,93	9,28	8	Amel bandes plants	F	
2028	38	U	1	APB	FHET1	21,39	13,47	8	Amel bandes plants	F	
2028	40	U	1	APB	FCHE2	13,59	13,69	8	Amel	F	
2028	49	U		APB	FCHE1	19,59	19,59	8	Amel	F	
2028	73	U		APB	FCHE2	8,06	8,06	8	Amel	F	
2028	86	U	2	APB	FCHE2	19,82	19,82	8	Amel	F	
2028	87	U	1,3	ABM	FCHE3	20,10	20,10	8	Amel	F	
2028	93	U	1	APB	FHET1	2,88	2,88	8	Amel bandes plants	F	
2028	142	U		JA	IRR1	10,19	10,19	12	irrégulier	F	155,13
2029	68	U		APB	FHET2	14,13	14,13	8	Amel	F	
2029	71	U		APB	FHET2	20,37	20,37	8	Amel	F	
2029	76	U	1,2	ABM	FCHH3	10,48	10,48	8	Amel	F	
2029	77	U		APB	FHET1	25,10	25,10	8	Amel	F	
2029	78	A	1à5	APB	FHET1	25,39	25,39	8	Amel	F	
2029	80	A	1,3	APB	FHET1	13,13	13,13	8	Amel	F	
2029	91	B	2	APB	FCH1	16,33	16,33	8	Amel	F	
2029	92	A	2	APB	FCH1	21,05	21,05	8	Amel	F	
2029	115	U		ABM	FCHH3	23,68	23,68	8	Amel	F	169,66
2030	28	U		APB	FHET1	17,69	17,69	8	Amel bandes plants	F	
2030	29	U		APB	FHET1	21,20	21,20	8	Amel bandes plants	F	
2030	34	U	2	APB	FP.L1	16,93	7,65	8	Amel P Bois Rx	R	
2030	36	U		APB	FHET1	23,00	23,00	8	Amel bandes plants	F	
2030	38	U	2	APB	FP.L1	21,39	7,92	8	Amel P Bois Rx	R	
2030	41	U		APB	FCHC3	13,34	13,34	10	Amel	F	
2030	46	A		APB	FCHE3	12,16	12,16	8	Amel	F	
2030	47	A		APB	FCHE3	13,07	13,07	8	Amel	F	
2030	48	A		APB	FCHE3	13,50	13,50	8	Amel	F	

2030	70	U		APB	FHET2	19,19	19,19	8	Amel	F	
2030	88	U	1	ABM	FCHE3	14,26	14,26	10	Amel	F	
2030	95	U		ABM	FHET3	14,43	14,43	8	Amel	F	
2030	108	U		APB	FHTE1	23,59	23,59	8	Amel	F	
2030	109	U		APB	FHET1	28,77	28,77	8	Amel	F	229,77
2031	1	U		JA	IRRI	18,39	18,39	12	Irrégulier	F	
2031	2	U		JA	IRRI	11,85	11,85	12	Irrégulier	F	
2031	27	U		APB	FHET1	19,14	19,14	8	Amel bandes plants	F	
2031	32	U		ABM	FCHE3	12,22	12,22	8	Amel	F	
2031	35	U		ABM	FCHE3	14,62	14,62	8	Amel	F	
2031	39	U		APB	FCHE2	14,16	14,16	8	Amel	F	
2031	98	U		APB	FHET1	11,57	11,57	8	Amel	F	
2031	99	U		APB	FHET1	21,20	21,20	8	Amel	F	
2031	105	U		APB	FHET1	15,04	15,04	8	Amel	F	
2031	110	U		APB	FHET1	14,75	14,75	8	Amel	F	
2031	111	U		APB	FHET1	15,21	15,21	8	Amel	F	
2031	112	U		APB	FHET1	22,98	22,98	8	Amel	F	
2031	113	U		ABM	FCHE3	7,95	7,95	8	Amel	F	199,08
2032	33	U		ABM	FCHE3	20,74	20,74	8	Amel	F	
2032	42	U		APB	FCHE1	13,82	13,82	8	Amel	F	
2032	45	A		APB	FCHE3	13,75	13,75	8	Amel	F	
2032	57	U		APB	FCHE1	21,44	21,44	8	Amel	F	
2032	58	A		APB	FCHE1	20,27	20,27	8	Amel	F	
2032	59	A		APB	FCHE1	13,74	13,74	8	Amel	F	
2032	79	U		APB	FHET1	23,97	23,97	8	Amel	F	
2032	81	U		APB	FCHE1	19,49	19,49	8	Amel	F	
2032	82	U		ABM	FCHE3	14,17	14,17	8	Amel	F	
2032	83	U	1,3	APB	FCHE3	15,31	15,31	8	Amel	F	
2032	84	U	1	APB	FCHE1	17,07	17,07	8	Amel	F	
2032	158	U		APB	FCHE1	16,15	16,15	8	Amel	F	
2032	159	U		APB	FCHE1	14,97	14,97	8	Amel	F	
2032	164	A		APB	FCHE1	2,88	2,88	8	Amel	F	227,77
2033	18	U		JA	IRRI	16,37	16,37	12	irrégulier	F	
2033	19	U		JA	IRRI	13,56	13,56	12	irrégulier	F	
2033	24	U	1,2	APB	FHET1	16,89	16,89	8	Amel	F	
2033	25	A	2	APB	FCH1	9,06	9,06	8	Amel	F	
2033	26	U		APB	FCH1	16,82	16,82	8	Amel	F	
2033	50	B	3	JA	IRRI	14,73	14,73	12	Irrégulier	F	
2033	50	A	1,2	APB	FCHE1	1,59	1,59	8	Amel	F	
2033	51	B	1,2,4	APB	FCHE1	8,15	8,15	8	Amel	F	
2033	104	U		APB	FHET1	16,30	16,30	8	Amel	F	
2033	107	U		APB	FHET1	14,97	14,97	8	Amel	F	
2033	116	U	2	APB	FCHE2	8,21	8,21	8	Amel	F	
2033	160	U		ABM	FCHH3	12,76	12,76	10	Amel	F	
2033	162	U		ABM	FCHH3	25,60	25,60	10	Amel	F	175,01
2034	52	B	3,4	APB	FCHE1	8,71	8,71	8	Amel	F	

2034	53	A	1,3	JA	IRRI	14,24	14,24	12	Irrégulier	F	
2034	53	B	2	APB	FCHE1	3,73	3,73	8	Amel	F	
2034	60	A		APB	FCHE1	18,05	18,05	8	Amel	F	
2034	61	U		APB	FCHE1	18,71	18,71	8	Amel	F	
2034	62	U		APB	FCHE1	19,13	19,13	8	Amel	F	
2034	65	U		APB	FCHE1	13,42	13,42	8	Amel	F	
2034	69	U		APB	FCHE1	13,35	13,35	8	Amel	F	
2034	106	U	1	APB	FHET1	23,78	23,78	8	Amel	F	
2034	157	A		APB	FCHE1	9,03	9,03	8	Amel	F	
2034	157	B		JA	IRRI	6,88	6,88	12	Irrégulier	F	
2034	161	A		APB	FCHE1	11,67	11,67	8	Amel	F	
2034	161	B		JA	IRRI	12,61	12,61	12	Irrégulier	F	
2034	289	U		ABM	FCHE3	17,20	17,20	8	Amel	F	190,51
2035	63	B	1	APB	FHET2	15,23	15,23	8	Amel	F	
2035	64	U	1	ABM	FCHE3	15,24	15,24	8	Amel	F	
2035	67	U		APB	FHET2	14,21	14,21	8	Amel	F	
2035	74	U		APB	FHET1	12,33	12,33	8	Amel	F	
2035	75	U		APB	FHET1	17,09	17,09	8	Amel	F	
2035	89	U	1	APB	FHET1	17,06	17,06	8	Amel	F	
2035	94	U		APB	FHET2	5,24	5,24	8	Amel	F	
2035	102	U		APB	FCHE1	24,16	24,16	8	Amel	F	
2035	103	U		APB	FHET1	24,04	24,04	8	Amel	F	
2035	152	U		ABM	FCHE3	13,61	13,61	8	Amel	F	
2035	163	U		APB	FHET2	14,50	14,50	8	Amel	F	
2035	165	U		ABM	FHET2	12,08	12,08	8	Amel	F	184,79

### Evaluation globale de la possibilité.

Groupe	Surface terrière totale à récolter* ( seuil précomptage 20 cm )		Volume bois fort total sur écorce à récolter** (tige + houppie + taillis)		dont volume tige à récolter (facultatif)	
	moyenne annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )	moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )
REGFs	49	980	424	8486		
REG Rx	65	1305	760	15191		
AME Fs	359	7173	3103	62055		
AME Rx	19	371	200	4005		
IRR	47	936	389	7784		
<b>Totaux</b>	<b>538</b>	<b>10765</b>	<b>4876</b>	<b>97521</b>		

→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.2

\* Tiges précomptables uniquement

\*\* Tiges précomptables et non précomptables

Le niveau de récolte attendu est peu élevé, mais conforme aux résultats des années précédentes. Ces éléments se justifient par l'importance des jeunes peuplements en croissance. Elle est conforme aux

possibilités d'une forêt fortement rajeunie, aux classes d'âges déséquilibrées. La prochaine période de 20 ans sera une phase de capitalisation, consécutive à la destruction brutale des peuplements adultes par les tempêtes de 1999 et les dépérissements des années antérieures.

La légère augmentation en fin de période se justifie par la montée en puissance des jeunes peuplements qui atteignent un régime de production soutenu.

Eléments d'établissement de la possibilité						
Groupe	Type de peuplement	Type d'inventaire	Type de coupe	G à récolter - estimation	Volume total	houppier %
Régé feuillue	Futaie	estimée	RE, RD	Total	G x 9	30%
Regé DOU	Futaie	statistique	RE, RD	Total	G x 24 x 0.7	10%
Régé P.L./feuillus	Futaie	statistique	RD	Total	G x 18x 0.6	12%
Amélio feuillue	Futaie	estimée	AJP, ABP	1 ; 1,5	G x 11	28%
	Futaie	estimée	ABM	4	G x 9	28%
	Futaie	estimée	AGB	3	G x 9	28%
Irrégulier	TSF vieillis, TS	statistique	JA	2 ; 2,5	G x 8,5	40%
Amélio DOU	Futaie	statistique	ABM, AGB	3,5 ; 3	G x 24 x 0.7	8%

L'estimation du prélèvement est établie selon le groupe et le type de coupe. Il est inférieur à l'accroissement courant dans les jeunes peuplements mais aussi dans les peuplements adultes feuillus et résineux. En effet, ces derniers sont rarement complets et comportent des zones très claires dont il faut tenir compte.

Pour la futaie irrégulière l'objectif est d'obtenir une surface terrière d'environ 15 m<sup>2</sup> ce qui justifie des prélèvements légèrement inférieurs à l'accroissement.

- **Mode de suivi de la récolte**

La surface terrière G est le support du pilotage technique de la récolte.

Cependant le volume commercial demeure un élément important du suivi, notamment vis-à-vis de la filière bois et des partenaires de l'ONF.

### C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

No	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation	Long. (m) ou quantité	Avantages attendus Précautions (paysage biodiversité...)	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Routes forestières</b>						
DES1	2	Empierrement – rechargement lourd		6000		80000
<b>Pistes forestières</b>						
<b>Autres équipements (places de dépôt, places de retournement, ancrage...)</b>						
DES2	1	Entretien ponctuel de l'existant	forêt	15		17000
DES3	2	Création places de dépôts		2		8000
<b>Entretien courant du réseau</b>						
DES4	En continu			26000		100000
<b>Coût total DESSERTTE (€)</b>						<b>205000,00</b>
<b>Coût moyen annuel DESSERTTE (€/an)</b>						<b>10250,00</b>

- **Guide technique de référence**

Le RATD de la DT COAL possède en son sein des compétences et spécialiste en voirie forestière.

## D – Travaux sylvicoles

### Peuplements feuillus

En l'absence de guide de sylviculture spécifique, les précisions suivantes sont extraites des décisions consécutives aux tournées réalisées en 2011 préalablement à la révision d'aménagement de la FD d'Aulnay, dont les peuplements et les conditions écologiques sont comparables à ceux de la FD de CHIZE.

La stratégie de régénération naturelle suivante est retenue dans les hêtraies ainsi que dans les peuplements de chêne dominant.

- Travailler de préférence sur semis naturels acquis afin d'éviter la colonisation par le brachypode penné, concurrent exigeant des ligneux dans l'économie de l'eau en période sèche.
- Relevé de couvert suivi d'une coupe d'ensemencement claire exploitant environ 50 % du volume sur pied.
- Dès l'apparition des semis et au maximum dans les huit années suivantes, exploitation - si possible en un seul passage- des bois conservés sur pied.
- Limiter les travaux de préparation à un crochetage léger. Proscrire les travaux lourds (tels que dessouchage ou labour en plein) trop perturbateurs des sols et défavorable à la dynamique ligneuse naturelle. L'objectif est de préserver le recrû ligneux et la régénération potentielle afin de favoriser rapidement une "ambiance forestière".

2 à 3 ans après la coupe définitive, implanter un cloisonnement sylvicole de 4 à 6 m d'entre-axe et procéder si nécessaire un diagnostic de la régénération.

Se réseau dense doit favoriser l'éducation des peuplements tout en maîtrisant les coûts.

On ne recherche pas une régénération pure et dense de l'essence objectif, mais on accepte une régénération claire accompagnée d'un recrû vigoureux de ligneux divers susceptibles de fournir un complément de tiges d'avenir. La densité de semis correctement répartis, considérée comme convenable est estimée à 1500t/ha.

### Education

Dans les peuplements à dominante chênes, on cherchera à favoriser le chêne sessile et ensuite le chêne pubescent. Le chêne pédonculé, malgré son comportement pionnier et colonisateur devra être contrôlé. On favorisera le recrutement d'essences associées, feuillus de production, représentant environ 30 % du peuplement.

Outre le hêtre et le chêne, les essences cruciales retenues sont le merisier, l'alisier, le cormier, l'érable de Montpellier, l'orme champêtre mais aussi le charme et l'érable champêtre.

Dans le cas où la densité de semis cruciaux atteint à peine 1000t/ha avec présence de grands vides, il est important d'attendre. L'expérience a montré que même dix ans après la tempête l'évolution pouvait être favorable. Le niveau de régénération des parcelles est globalement satisfaisant avec des coûts d'obtention raisonnables. On gère les taches de semis. D'éventuels compléments de régénération par plantation pourrait être réalisés sur des taches d'une taille minimale de 0,5 ha. Dans aucun cas on envisage des reboisements en plein.

Les dégagements localisés et vigoureux s'effectuent en "puits de lumière" jusqu'à 3m de hauteur, au profit de l'essence objectif et des meilleurs brins des essences associées sur 200 à 300t/ha. L'objectif est d'arriver à conduire en plus de l'essence objectif 20 à 30 tiges de valeur qui participeront au revenu du peuplement. Les dégagements doivent viser au maintien de la diversité des essences, en particulier par la maîtrise des cépées de noisetiers, ou des cépées de charme vigoureuses.

L'entretien des cloisonnements est à prévoir dans les parcelles où l'installation de ligneux est dynamique et menace de conduire à leur fermeture.

Conduite des peuplements en amélioration (au-delà de 3m et avant la 1<sup>ère</sup> éclaircie).

Les interventions dans les taches pures de hêtre ne sont plus utiles à ce stade. La dynamique naturelle permet l'individualisation progressive des tiges dominantes. La dynamisation de la sylviculture s'opérera en 1<sup>ère</sup> éclaircie.

Dans les peuplements mélangés à dominante de hêtre, une opération de détournage est à prévoir autour de 6-7 m de hauteur pour obtenir les 250 tiges d'avenir choisies sur les critères d'essences, de vigueur puis de forme et de répartition.

Dans les peuplements à dominante de chêne, on appliquera une sylviculture au profit exclusif d'arbres de récolte inspirée du guide de la chênaie continentale. On s'efforcera d'approcher autant que possible les 50 t/ha de chêne, choisies avec les mêmes critères que les arbres objectifs (vigueur, qualité de la bille de pied, répartition). On préservera parallèlement 20 ou 30 tiges d'essences associées présentant un âge d'exploitabilité plus réduit que le chêne. Ces dernières seront détournées plus précocement et seront récoltées progressivement dès leur diamètre d'exploitabilité atteint. Trois passages sont prévus afin d'entretenir le repérage des arbres de récolte et faciliter leur identification lors des opérations de détournages puis d'exploitation. Les détournages sont au nombre de 2 à 4, en fonction de la vigueur de l'essence et de la fertilité de la station.

La mise en œuvre de ces modalités a permis de créer des itinéraires de régénération et d'amélioration spécifiques appelés 1A.F1 et 5A.F1 pour les peuplements mélangés à dominante de hêtre. Ces itinéraires sont réservés aux peuplements où les essences d'accompagnement représentent plus de 20% du peuplement.

Dans les peuplements à hêtre prépondérant (les essences précieuses y représentent moins de 20% du peuplement), il apparaît que le guide de sylviculture du Hêtre de Bourgogne et Champagne-Ardenne constitue un excellent référentiel de gestion. Il devient donc le guide de référence pour le hêtre dans le contexte des plateaux calcaires charentais. Les itinéraires sont identifiés désormais 1HET1 et 5HET1.

Dans les peuplements à chêne prépondérant, l'itinéraire 1CHX1 permet d'identifier le contexte spécifique des plateaux calcaires charentais, notamment le mélange intime des trois chênes (sessile, pubescent et pédonculé). Cet itinéraire de régénération sera suivi de l'itinéraire d'amélioration 5CHX1 mise en œuvre avec les préconisations du guide de la chênaie continentale.

Les règles de sylviculture à appliquer aux peuplements feuillus clairs et mélangés que l'on se propose d'obtenir sont également issues de deux guides :

Pour les hêtraies, le guide hêtre Bourgogne recommande de cloisonner à 18 m, d'établir un diagnostic sylvie. Choisir pour le contexte plateaux calcaires charentais le référentiel moyenne fertilité, déclencher la première éclaircie vers 12/14 m de hauteur. La densité visée après intervention est d'environ 1100 t/ha pour 15 m<sup>2</sup> de surface terrière. Les rotations seront de 8 ans puis 10 ans après 80 ans.

Pour les chênaies, on appliquera les référentiels de sylviculture en détournage d'arbre de récolte des pages 205 à 213 du guide "chênaies continentales". Un diagnostic sylvie permettra de déterminer l'essence de chêne qui domine sur la parcelle et la classe de fertilité afin de mettre en œuvre le référentiel le plus approprié. Les rotations seront de 8 ans puis 10 ans après 80 ans.

### Peuplements résineux

Parmi les résineux introduits depuis plus de 45 ans, le douglas est l'essence qui a donné les meilleurs résultats. Il est intéressant de préserver cet écotype et de l'utiliser dans le reboisement envisagé.

Les douglas seront conduits selon les itinéraires du guide "Douglasaies françaises".

Les régénérations de douglas prévues devront être réalisées rapidement après relevé de couvert et un travail léger du sol.

- Coupe d'ensemencement enlevant 75 % des tiges
- Coupe définitive dans les 5 ans.

Un échec avéré sera suivi d'un reboisement avant que le parterre ne soit trop défavorable.

Quand il est de qualité, et suffisamment dense, on profitera du recrû feuillu déjà présent pour transformer directement les peuplements clairs de pin laricio en futaie feuillue après exploitation des résineux.

## Futaie irrégulière

Il faudra veiller à limiter la dynamique du hêtre et maîtriser son passage dans l'étage dominant. Son rôle doit être cultural. La surface terrière est globalement faible souvent inférieure à 12 m<sup>2</sup> avec un accompagnement à base de taillis de charme. L'objectif sera d'augmenter légèrement la surface terrière, de diminuer la part des bois moyens tout en augmentant la part des perches et des plages de semis, qui feront l'objet d'interventions de dégagement ponctuelles, ciblées sur les chênes (sessile et pubescent).

- Liste des ITTS à mettre en oeuvre

Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles		origine	Guide de sylviculture	Coût direct HT/ha
Code DT COAL	Libellé			
1A.F1	Régé nat : Hêtre en mélange sur plateaux calcaires	Hêtre IDF NO, 1HET3 majoré		2203
3A.F	Régé artificielle : hêtre en mélange sur plateaux calcaires	Hêtre IDF NO, 3HET4		1622
5A.F1	Amel : Hêtre en mélange sur plateaux calcaires	Hêtre IDF NO, 5HET2		1335
1HET1	Régé nat : Hêtre prépondérant sur plateaux calcaires	Réunion cadrage	Bourgogne Champagne Ardennes	2151
5HET1	Amel : Hêtre prépondérant sur plateaux calcaires			1764
1CHX1	Régé nat : Chêne prépondérant sur plateaux calcaires			3448
5CHX1	Amel : Chêne prépondérant sur plateaux calcaires	Avec préconisations du guide de la Chênaie continentale		2344
1DOU1	Régé nat : Douglas	Douglas MC	Douglasaies françaises	2041
3DOU1	Plantation : Douglas			2960
5DOU1	Amel : Douglas			911

Le tableau suivant indique par groupe et essence objectif les itinéraires à appliquer ainsi que les surfaces concernées. Le pourcentage à mettre en œuvre relève d'une évaluation de l'évolution attendue des régénérations et prend en compte les données de la BDR.

Itinéraires Techniques de Travaux Sylvicoles		Groupe	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Part de l'ITTS	Coût total indicatif (€ HT)
Code	Libellé						
1A.F1	GR Régénération naturelle, mélange feuillus divers	REG	73,33	compris transformation directe en fut feuillue	2203	90%	145391
1HET1	GR Régénération naturelle, hêtre	REG	62,56		2151	90%	121110
1CHX1	GR Régénération naturelle, chêne	REG	23,64		3448	100%	81511
1DOU1	GR Régénération naturelle, douglas	REG	22,84		2041	100%	46616
3DOU1	GR Plantation, douglas	REG	13,05		2960	100%	38628
5A.F1	GR Régénération naturelle, mélange feuillus divers	REG	73,33	h>3m	1335	30%	29369
5HET1	GR Régénération naturelle, hêtre	REG	62,56	h>3m	1764	40%	44142
5CHX1	GR Régénération naturelle, chêne	REG	23,64	h>3m	2344	40%	22165
5DOU1	GR Régénération, douglas	REG	35,89	h>3m	911	50%	16348
5A.F1		AME	667,25		1335	60%	534467
5HET1		AME	3,47		1764	60%	8965
5CHX1		AME	345,22		2344	70%	566437
1CHX1		IRR	193,35		3448	30%	200001
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>						<b>1855150,00</b>	
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>						<b>92758,00</b>	

### 2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

#### A - Biodiversité courante

La gestion sylvicole habituelle doit contribuer à préserver la biodiversité ordinaire ainsi que le rappellent les différentes directives de l'ONF.

Les pratiques sylvicoles conduites à Chizé depuis des décennies ont permis d'obtenir une qualité et une diversité écologique reconnues. Les interventions proposées, dans la continuité du travail passé, répondent aux mêmes exigences.

Les mesures sont d'ordre général et s'appliquent à l'ensemble de la forêt.

On distingue les mesures de la gestion "courante" et les actions particulières en faveur de certains milieux spécifiques ou d'espèces.

La gestion sylvicole quotidienne mise en œuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante. On citera ainsi les éléments suivants :

- Travail au bénéfice de peuplements mélangés dès le plus jeune âge, en favorisant (en n'éliminant pas systématiquement) les essences pionnières, performantes au stade juvénile.

- Les exploitations réservent un certain nombre d'arbres sénescents, morts ou/et à cavités dans les peuplements de  $\varnothing > 30$  cm, afin de multiplier les sites arboricoles potentiels pour chauve-souris, petits mammifères, l'avifaune cavernicole et la faune saproxylophage.
- Les fauchages et débroussailllements sont réalisés en dehors de la période de nidification (mars à juillet). Cette action concerne en particulier le Busard cendré, le Busard St Martin et l'Engoulevent d'Europe. La hauteur de coupe devant dépasser 10 cm. Les dépendances vertes- telles les lignes enherbées ou les cloisonnements de sécurité des parcelles enrésinées font l'objet de fauches tardives voire bisannuelles.
- Les travaux de régénération naturelle maintiennent des limites irrégulières, souples, diversifiées et une surface de lisières importantes, interfaces multi-strates favorables à la richesse biologique.
- Les sols sont préservés des passages répétés d'engins lourds, par la mise en place de couloirs de circulation -cloisonnements d'exploitation.
- Les interventions ménageront des zones de stagnation humide au printemps
- Les zones marginales de faible surface : zones humides et de suintement, pelouses et clairières sont maintenues dans l'état. Le blocage éventuel de la dynamique naturelle, (dans le cas d'obtention de financement externe) demandera un entretien régulier.
- Les mares reconnues sont préservées lors des exploitations. Un relevé partiel du couvert pour apporter de la lumière et l'enlèvement des bois tombés dans l'eau est réalisé lors du passage en coupe. Si nécessaire, une berge peut être profilée en pente douce, à l'occasion de travaux à proximité.
- Protection des aires de rapaces et maintien de perchoirs de chasse dans les zones de régénération.
- L'emploi de phytocides est proscrit.
- Les populations de grand gibier seront maintenues à un niveau compatible avec une régénération naturelle sans protections.

<b>Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois</b>		<b>Surface boisée (ha)</b>
<b>Surfaces en vieillissement</b>	Ilot de vieillissement *	14,43
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGF	
	<b>Total</b>	
<b>Surfaces en sénescence</b>	Ilots de sénescence (groupe ILS)	
	Réserves biologiques intégrales – non concernée par le présent document, mai intégrée à la surface en gestion.	2620,24
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme	
	<b>Total</b>	2634,67

\* La parcelle 95, pour 14,43 ha, ne constitue pas un îlot de vieillissement au sens strict. Il s'agit cependant de conserver sur pied - malgré le risque de dépérissement potentiel- un peuplement de hêtre dont les caractéristiques (âge, diamètre) sont susceptibles de l'intégrer au groupe de régénération. L'objectif est de permettre à ce peuplement adulte de poursuivre son développement à titre conservatoire et d'exemplarité, au moins une période supplémentaire de 20 ans.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

• Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

No	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>Actions à contractualiser</b> (conditionnées par financements externes)						
BIO1	1	Mettre en œuvre les prescriptions de la charte Natura 2000	forêt			
BIO2	1	Gestion différenciée des lisières au bénéfice des insectes pollinisateurs (PNA)	P 98-99		En collaboration avec le CNRS	
BIO3	1	Aménagement zones de ponte et suivi des reptiles	P 158-163		En collaboration avec le CNRS	
BIO4	1	Protection des zones de nidification des grands rapaces (en particulier: Autour des palombes et Circaète)	-		En collaboration avec le CNRS	
BIO5	1	Actions en faveur de la Chouette hulotte	-		En collaboration avec le CNRS	
BIO6	1	Dispositif de capture et marquage tourterelle et geai en parallèle de l'action conduite à l'intérieur de la RBI	-		ONCFS - CNRS	
<b>Autres actions</b>						
BIO7	1	Entretien des mares	forêt	10	Nettoyage, relevé du couvert	
BIO8	1	Tenue de la mise à jour de la Base de Données Naturaliste de l'ONF	-			
BIO9	2	Unité de conservation génétique du hêtre	P 121, 110	12 ha	A l'état de fourré	-
<b>Coût total BIODIVERSITE REMARQUABLE (€)</b>						<b>80000,00</b>
<b>Coût moyen annuel BIODIVERSITE REMARQUABLE (€/an)</b>						<b>4000,00</b>

La plupart des actions en faveur de la biodiversité remarquable sont conduites en partenariat et collaboration étroite avec le CNRS. Elles sont complémentaires des actions et études menées dans la RBI. Plusieurs parcelles de la FD de CHIZE, centrées autour du carrefour de l'Empereur (Pelles 96, 97, 99, 108, 109, 110, 111, 115 et 121 -noyau dur 12 ha, zone d'isolement 181 ha-) font partie du réseau national de conservation *in situ* des ressources génétiques du hêtre. Installé en 1993, il montre l'importance que présente cette essence sur ces stations et l'intérêt qu'il faut y porter. (cf carte des équipements divers).

Les préconisations de la charte Natura 2000 seront prises en compte.

Les actions dépassant les pratiques sylvicoles habituelles sont conditionnées par l'obtention de financements externes.

## C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Le plan de gestion de la RBI est en cours de rédaction et sera annexé au présent document.

## D – Réservoir de Biodiversité du schéma régional de cohérence écologique

Les actions de gestion, notamment l'adaptation de la sylviculture du hêtre face aux changements climatiques (recherche prioritaire du mélange d'essences, capital sur pied peu élevé et adapté...), le traitement irrégulier appliqué sur les parcelles les plus hétérogènes en structure, le recours à la régénération naturelle, sont de nature à façonner des peuplements diversifiés et adaptés aux stations forestières favorables aux espèces ciblées par le schéma régional de cohérence écologique (action 3.2.d)

Les travaux réalisés dans les jeunes peuplements prennent en compte la présence des rapaces nichant au sol (Busards gris) par un choix de période ou de modalités d'exécution adaptées ; les travaux d'exploitation veillent à ne pas altérer les aires de rapaces.

Une attention particulière est en outre portée aux lisières intra forestières (action 3.2.c). Une étude est en cours pour définir les modalités de gestion les plus adaptées pour la préservation de l'entomofaune.

La présence de la Réserve Biologique Intégrale, dont les peuplements sont laissés en évolution libre, est par ailleurs favorable à la conservation de l'ensemble des espèces inféodées aux milieux forestiers.

Les formations de pelouses calcicoles (action 3.3.a), très localisées et ponctuelles, sont prise en compte dans le cadre de la gestion courante et ne font pas l'objet d'actions de gestion spécifiques.

## E – Documents techniques de référence

- NdS 08-G-1516 "Prise en compte de NATURA 2000 dans les aménagements forestiers"
- Guide PROSOL et NdS 09-T-297 du 10 juin 2009 – "Travaux sylvicoles ou d'exploitation et protection des sols"
- INS 09-T-71 du 29 octobre 2009 – "Conservation de la biodiversité dans la gestion courante des forêts publiques"
- NdS 09-T-310 - "Ilots de vieux bois"
- Guide technique - "Gestion des mares forestières de plaine"
- DOCOB du site NATURA 2000 N° FR5400450 "Massif forestier de Chizé-aulnay" et fiches actions
- Etudes naturalistes conduites sur le site et recommandations formulées

## 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

### A - Accueil et paysage

- **Actions localisées à mener sur les sites, itinéraires et équipements structurants**

La structuration des actions d'accueil est centrée sur le parc forestier pédagogique ZOODYSEE situé au coeur du massif.

- **Objectifs de l'accueil et organisation générale de l'accueil, des circulations et des fréquentations**

Si la fréquentation de Chizé n'est pas très élevée, ainsi que le soulignent les chapitres précédents, il n'en demeure pas moins que la forêt présente un attrait qui ne cesse de croître, pour les sorties pédagogiques, les promeneurs, ramasseurs de champignons et usagers divers.

La présence de ZOODYSEE au centre du massif y contribue largement.

L'ONF doit être à l'écoute des sollicitations et être réceptif à une demande éventuelle des collectivités qui répondrait à un besoin identifié et conforme aux objectifs de la forêt domaniale.

- La priorité pour les années à venir demeure une réflexion globale sur le niveau d'équipement et leur remise en état. Aires de pique-nique et sentiers aménagés existants sont très dégradés et peuvent présenter un risque.

Des propositions sont en cours de validation auprès des collectivités locales et territoriales et devraient aboutir.

- La sensibilisation du public souvent "consommateur passif" d'espaces naturels, passe par une information et une communication ciblées dont la forme la mieux adaptée reste à développer et surtout constamment à réactualiser (panneaux, dépliants). Il est nécessaire de se rapprocher des différents organismes chargés du développement de l'éco-tourisme afin de rendre le message plus efficace et percutant.

- Les intrusions motocyclistes, doivent être combattues par un niveau de surveillance accru.

Il faut d'autre part :

- Informer les communes des jours de chasse afin qu'elles puissent relayer l'information auprès de la population.

- Homogénéiser la signalisation et signalétique afin de la rendre plus lisible.

- **Schéma d'accueil du public**

Sans objet.

- **Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage**

No	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b>						
ACC1	1	Mise en réseau des sentiers entre les centres village, la forêt et ZOODYSEE	Villiers en bois, Chizé, Les Fosses			5000

ACC2	1	Rénovation des équipements – aire de pique-nique, sentier découverte, signalétique	forêt			30000
...						
<b>PAYSAGE</b>						
ACC3	1	Traitement spécifique des carrefours principaux				8000
ACC4	2	Mise en valeur des arbres remarquables				5000
<b>Coût total ACCUEIL - PAYSAGE (€)</b>						<b>43000,00</b>
<b>Coût moyen annuel ACCUEIL - PAYSAGE (€/an)</b>						<b>2150,00</b>

Ces actions ne peuvent être définies qu'en concertation avec les collectivités et réalisées avec leur soutien financier.

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

De bonnes pratiques sylvicoles permettront de limiter l'impact paysager des interventions, voire d'améliorer la lecture du paysage forestier.

Ainsi :

L'implantation des cloisonnements sylvicoles le long des voies principales sera réfléchi. Eviter l'alternance en arrête de poissons grâce à une bande non broyée, parallèle à l'axe de circulation, mais régulièrement travaillée.

Les coupes de régénérations conserveront la souplesse des limites en jouant sur la durée du processus. Des bouquets d'arbres seront maintenus pour limiter la profondeur visuelle. Afin de lutter contre l'effet "corridor", il faut favoriser le séquençage et limiter le maintien de rideau linéaire souhaitant masquer les parcelles travaillées. Il est souhaitable d'ouvrir de larges fenêtres sur les régénérations, voire d'amplifier la zone travaillée sur l'autre côté de la voie.

- **Documents techniques de référence**
- Guide "approche paysagère des actions forestières".
- Fiches outils "forêt et paysage"

## B - Ressource en eau potable

Les zones de captages sont situées à plus de 300 m du périmètre forestier.

## C – Chasse

- **Etat des lieux**

Il n'y a pas de déséquilibre sylvo-cynégétique constaté. Les renouvellements naturels de peuplements s'effectuent correctement, sans que la pression du gibier ne constitue un frein.

- **Déséquilibre sylvo-cynégétique**

S'il n'y a pas de déséquilibre sylvo-cynégétique avéré, il faut maintenir la vigilance et veiller à la réalisation des plans de chasse.

L'installation du réseau de dispositif d'enclos/exclos, entamé en 2015 permettra d'observer l'évolution de la pression des populations de gibier sur la flore ligneuse et herbacée. Il faudra adapter le niveau de prélèvement sur ces observations.

- **Principales caractéristiques des activités de chasse**

La chasse est pratiquée à tir ou à courre.

10 lots de chasse se partagent la forêt de Chizé hors RBI, pour une recette globale de 101302,00 €.

1 lot de chasse à courre du chevreuil, 1 lot de chasse à courre du sanglier (avec la FD d'Aulnay), 1 lot de chasse courre du lièvre par licences et 7 lots de chasse à tir. Parmi ces derniers, 4 concernent de petites surfaces domaniales, insérées entre le périmètre agricole et la clôture de la RBI. Ils sont concédés à des ACCA locales.

Le lâcher de gibier de tir n'est pas autorisé sur le massif.

Cf cartographie en annexe 1 du lotissement au départ des prochaines adjudications de 2016.

Les résultats depuis 2010 sont présentés ci-dessous.

FORET	SAISON	ESPECE					
		CERF		CHEVREUIL	SANGLIER	AUTRES	
		attribué	réalisé	attribué	réalisé		réalisé
FD CHIZE	2010/2011			107	100	26	3 lièvres, 45 bécasses
	2011/2012			115	102	17	40 bécasses, 1 renard
	2012/2013	2	1	123	116	12	1 lièvre, 56 bécasses, 4 renards, 3 blaireaux
	2013/2014	4	0		108	6	3 lièvres, 74 bécasses, 1 renard
	2014/2015	5	3	381	103	7	5 lièvres, 59 bécasses, 1 renard
	2015/2016	5					

plan de chasse triennal (attribution de 381 bracelets pour 3 ans)

- **Programme d'actions Chasse - Pêche**

No	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Conservations	Coût indicatif (€ HT)
<b>Actions ciblant le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique</b>						
CHP1	1	Vigilance sur la réalisation des plans de chasse	forêt			
<b>Autres actions Chasse</b>						
CHP2	1	Mener à son terme le dispositif enclos/exclos	Régé			20000
CHP3	1	Suivi des populations : IK	forêt			3000
CHP4	1	Entretien des lignes de tirs permettant une activité chasse efficace et sécurisée.	forêt		Etre attentif aux périodes d'intervention	3000
<b>Coût total CHASSE PECHE (€)</b>						<b>26000,00</b>
<b>Coût moyen annuel CHASSE PECHE (€/an)</b>						<b>1300,00</b>

## F - Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

L'absence de site répertorié ne doit pas se traduire par un désintérêt. L'attention doit être rappelée et toute découverte signalée à la DRAC/SRA.

Une vigilance constante de l'ONF (par un signalement aux clauses particulières des coupes), ainsi qu'une prise de conscience de la part des exploitants devraient être suffisantes.

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière

- **Documents techniques de référence**

- NdS 09-T-295 Guide "Archéologie et forêt".
- Rendez-vous Techniques N° 14 – 2006 "prise en compte de l'archéologie dans la gestion forestière"
- Site de la DRAC

### 2.5.5 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORET

#### A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

La Région Poitou-Charentes est désignée par le Code Forestier dans son article L133-1 parmi les régions particulièrement sensibles au risque feux de forêts.

Le périmètre du Plan de Protection des Forêts contre l'Incendie prescrit intègre le massif forestier de Chizé.

Etant donné les essences présentes les types et structures de peuplements et l'accessibilité à la forêt, les risques d'incendie sont qualifiés de faibles. Le niveau de risques a été qualifié de modéré, ne justifiant pas de mesures spécifiques.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies**

Sans objet

#### B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Sans objet

## C – Crises sanitaires

- **Crises sanitaires subies par la forêt**

Essences concernées	Période	Contextes stationnels	Causes ayant initié la crise	Dégâts subis (volumes, surfaces impactées)
hêtre	Phases de dépérissement récurrentes. La dernière en date de 1990 à 1994.	hêtraie dense	Fort déficit pluviométrique au cours de 3 années consécutives en contexte stationnel très contraignant pour le hêtre.	4000 ha. Plus de 100000 m3 récoltés.

L'analyse des causes et des conséquences de cette phase de dépérissement a conduit à dynamiser la sylviculture, à abaisser l'âge d'exploitabilité et à favoriser la diversité des essences objectif. Elle a permis également de constater la faculté de ces peuplements à se régénérer naturellement grâce aux semis d'essences diverses.

- **Documents de référence**

Cf documents cités en 2.5.2 - A concernant les réponses apportées aux crises du hêtre localement.

## D - Tassement des sols

Le risque de tassement des sols est limité en terrain calcaire peu profond. Néanmoins l'utilisation des cloisonnements d'exploitation doit être respectée lors des passages d'engin d'exploitation. Une grande vigilance doit aussi être apportée aux dégâts d'orniérage au cours des interventions d'exploitation avec du matériel lourd en période hivernale.

## 2.5.6 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

### A – Certification PEFC

A la date de rédaction du document, les forêts domaniales de Poitou-Charentes sont certifiées PEFC.

### B – Autres actions

Plusieurs parcelles de la FD de CHIZE, centrées autour du carrefour de l'Empereur (Pelles 96, 97, 99, 108, 109, 110, 111, 115 et 121 -noyau dur 12 ha, zone d'isolement 181 ha-) font partie du réseau national de conservation *in situ* des ressources génétiques du hêtre. Installé en 1993, il montre l'importance que présente cette essence sur ces stations et l'intérêt qu'il faut y porter. (cf carte des équipements divers).

### 2.5.7 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire	surf. <sup>1</sup> (ha)	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. <sup>2</sup> (ha)	Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
<b>habitats</b>					
Prairie des plaines médio-européennes à fourrage	2,5	Maintien des prairies	2,5	Fauchage tardif, mise en œuvre des fiches actions	neutre
<b>espèces</b>					
Rosalie des Alpes *		exploitations		Conserver des arbres dépérissants	Positif
Grand capricorne *					neutre
Autres insectes		Travaux, fauchages		Fauchages tardifs, maintenir des clairières	neutre
Chiroptères		Exploitations, travaux		Préserver des arbres à cavités	neutre
Batraciens		travaux		Maintenir des zones de stagnation, entretenir les mares	positif
Reptiles		Travaux, exploitations		Maintenir des zones ouvertes	neutre
Rapaces		Exploitations, travaux		Repérage des aires et nids, protection, évaluation des populations, respect des périodes de nidification.	positif
Engoulevant d'Europe		travaux		Attention portée aux périodes d'intervention, fauchage tardif.	positif
Autres oiseaux		travaux			neutre
<b>Bilan général</b>	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000				non
	<b>L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB</b>				<b>oui</b>

surf.<sup>1</sup> : surface de l'habitat sur l'ensemble du site Natura 2000 (si surface connue).

surf.<sup>2</sup> : surface de l'habitat impactée par la décision d'aménagement.

\* espèce prioritaire

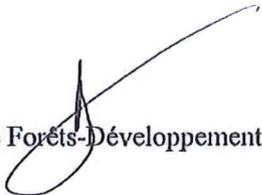
Les décisions d'aménagement, conformes au DOCOB du site Natura 2000, vont conforter la qualité des habitats naturels et permettre le développement des habitats d'espèces.

La volonté de maintenir des arbres à cavités, morts ou dépérissants, la prise en compte des dates de nidification pour engager les travaux, la valorisation des peuplements mélangés concourent à favoriser la qualité de la biodiversité forestière.

#### 2.5.8 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L. 122-7 (§ 2°) et L. 122-8 du code forestier

Aucun site classé/inscrit, ni aucun monument historique, n'est présent en forêt domaniale. Elle n'est d'autre part, concernée par aucun périmètre de protection relevant de ces réglementations.

## Signatures et mention des consultations réglementaires

Document	Date	nom, fonction	signature
Rédigé le :	3 décembre 2015	par : René PELLOQUIN Chef de projet aménagement	
	En collaboration avec :	Vincent BOISSONNEAU pour les données de terrain Sandrine BOULIGAND pour le traitement SIG	
	Et le concours de :	Daniel BARRE Agent patrimonial Yohann AGAUT Agent patrimonial	
Vérifié le :	12 janvier 2016	par : Yann ROLLAND Responsable du Service Forêts-Développement	
Proposé le :	14 mars 2016	par : Xavier BARTET Adjoint au Directeur Territorial	

### - Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :

La réunion de consultation des communes s'est déroulée le 11 décembre 2015 dans la salle du prioulet commune de Villiers en Bois.

- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées

Cf annexe 12